ÉDITION 2021 – 2022/
139

DÉFIS SUD

LES AGRICULTURES EN DÉBAT

Pour un commerce qui protège **l'agriculture et le climat**

Enjeux
Le Congo
en proie aux
pesticides interdits

Paroles aux femmes
La bataille
des agricultrices

› Sommaire

Pour vous abonner
à la newsletter
mensuelle
de *Défis Sud*,
envoyez un mail à :
info.be@sosfaim.ong

Directeur de la publication : Benoît De Waegeneer

Rédacteur en chef : Pierre Coopman

Ont collaboré : Nicolas Barla, Hélène Cappoci, François Corbiau, Patrice Debry, Nicolas du Bois D'Enghien, Nancy Elonga, Emile Frison, Géraldine Higel, Emmanuel Juste, Romane Orsolini, Sabine Schrader, Sabrina Serra, Lola Pochet, Patrick Veillard, Karim Yechou, Naïs El Yousfi

Réalisation - infographies : Studio Marmelade | **Impression :** Van Ruys Printing.

Couverture : Eric Lambé

Illustrations : Isabelle Busschaert, Alain Corbel, Philippe de Kemmeter, Yves Dewulf, Yuzu Eto, masha_fee, Eric Lambé, Marmelade, Juan Mendez, Caterine Pellin, Carl Roosens, Olivier Spinewine, Frédéric Thiry

Site : www.sosfaim.be

Tous droits de reproduction réservés | Imprimé sur papier recyclé.

Editeur Responsable : Olivier Hauglustaine, 4 rue aux Laines, 1000 Bruxelles.

Défis Sud bénéficie du soutien de la Direction générale de la coopération au développement (DGD).

Belgique
partenaire du développement

ÉDITO

L'agroécologie récupérée ?

L'éditorial de Pierre Coopman
Rédacteur en chef de *Défis Sud*

L'agroécologie est-elle déjà victime de « greenwashing » ? Plusieurs articles de notre édition annuelle de *Défis Sud* le suggèrent ou le craignent. Alors que la définition même de l'agroécologie par celles et ceux qui veulent en faire un vrai projet de changement de modèle se précise de jour en jour, assiste-t-on déjà à sa récupération par des opportunistes qui n'y voient qu'une façon de redorer leur image ? L'agroécologie deviendrait alors une baudruche, ou de « l'agroécologie bidon », telle que la fustige un rapport publié par des ONG environnementales.

Ce rapport (voir notre recension en page 99) dénonce les fausses initiatives durables de plusieurs multinationales dont le vrai projet est de minimiser les effets néfastes de l'intensification agricole et non de transformer en profondeur le modèle.

Se contenter de pointer du doigt le jeu de dupes mené par les multinationales ne suffit pas. Notre dossier consacré à la protection de l'agriculture et du climat met aussi en lumière les politiques commerciales menées par les Etats, qui ne revêtent qu'un très léger déguisement environnemental et tombent souvent les masques en faveur du productivisme. Différentes « entourloupes » (voir notre article en page 42) sont ainsi envisagées dans les traités négociés entre l'Union européenne (UE) et des pays d'Amérique du Sud afin de « verdir » artificiellement les accords... Quant aux progrès « écologiques » de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de l'UE, ils s'avèrent bien maigres vu les enjeux climatiques dont les paysanneries des pays pauvres sont les premières victimes (page 60).

Ce sont encore trop souvent les rapports de force post-coloniaux, permettant aux Etats riches et aux multinationales de dicter la marche à suivre, qui réduisent les combats menés par les agricultures familiales en faveur de l'agroécologie à une cosmétique utile pour quelques aménagements sans lendemain. Dans sa tribune, Emile Frison (page 4) explique que « *les intérêts de ces acteurs puissants convergent autour du soutien à l'agriculture industrielle* ». Il envisage dès lors un scénario où « *les organisations de la société civile se mobilisent pour développer des collaborations plus profondes, plus amples et plus efficaces (...)* ». Car c'est au niveau des acteurs directement impliqués que l'on se pose les véritables questions nécessaires à la pratique d'une agroécologie décoloniale : « *La transition agroécologique relève-t-elle de la volonté des premiers concernés ? La vision des bailleurs étrangers influence-t-elle la manière dont ces acteurs locaux éprouvent l'agroécologie ?* », etc. (page 15).

Pour éviter que l'agroécologie soit récupérée ou que la paysannerie en soit dépossédée, les expériences de terrain doivent être mises en avant. Il s'agit d'abord de protéger les activités rurales locales pour qu'elles puissent remplir leur rôle de sauvegarde de la souveraineté alimentaire. À la fin du dossier nous consacrons quelques articles à la protection des filières (pages 71 à 82). Quand la survie des métiers de l'agriculture familiale est garantie, une agroécologie par et pour les paysans peut se déployer. Cette année, nous relatons également une expérience dans la région de Louga, au nord du Sénégal (page 22), qui montre que cette agroécologie endogène commence souvent par « *une régénération des sols au plus près des valeurs de l'agroécologie.* » Cela passe par une valorisation des ressources disponibles plutôt que par la dépendance à des modèles externes, voire imposés. Des récits qui donnent la conviction que le départ vers « *une agroécologie décolonisée, s'enracinant dans la terreau local* » est déjà pris.

2

ÉDITORIAL

L'agroécologie récupérée ?
page 1

GRAND ANGLE

Transformer nos systèmes alimentaires en profondeur
Les systèmes de production agricole qui dominent actuellement dans de nombreuses régions du monde sont économiquement, écologiquement et socialement non durables
page 4

AGROÉCOLOGIE

Décolonisons l'agroécologie
La transition agroécologique relève-t-elle de la volonté des premier concernés ? La vision des bailleurs influence-t-elle la manière dont les acteurs locaux pratiquent l'agroécologie ?
page 15

Sénégal : l'agroécologie par et pour les paysans
Les paysans sénégalais ont leur propre conception de l'agroécologie.
page 22

L'écoféminisme pour la transformation agroécologique
Comment l'écoféminisme appuie-t-il les paysannes qui se battent en faveur de l'agroécologie ?
page 27

ENJEUX

Le Congo en proie aux pesticides interdits
En République démocratique du Congo (RDC), une étude menée par SOS Faim dénonce l'utilisation des pesticides interdits dans la région de Kinshasa.
page 32

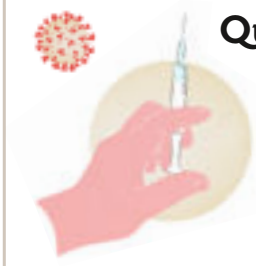

Quel accès équitable à la vaccination ?
Un accès équitable à la vaccination au niveau mondial, y compris dans les zones rurales des pays pauvres, est essentiel pour endiguer la pandémie.
page 37

DOSSIER

Pour un commerce qui protège l'agriculture et le climat page 41

Accord UE-Mercosur : chronique d'une mort agricole annoncée
Derrière les chiffres de ce méga projet de libéralisation commerciale, les enjeux pour la souveraineté alimentaire sont énormes.
page 42

Accord UE-Pérou : une révision s'impose
Un accord qui tend à creuser les inégalités au sein de l'agriculture péruvienne.
page 48

› Suite sommaire

DOSSIER (SUITE)

Libre échange en Afrique : Quel prix à payer pour les agricultures familiales ?

Les économies africaines seront-elles plus compétitives ?
page 54

Politique agricole commune : des ambitions trahies

Les promesses d'une réforme plus équitable pour les agricultures familiales sont déjà trahies.
page 60

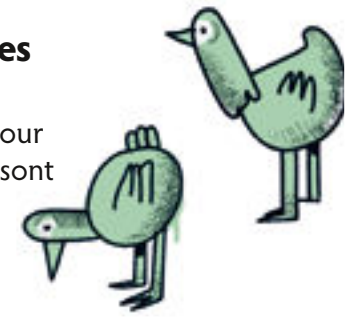

Pour un commerce au service de la justice climatique

Quels sont les impacts du commerce sur le climat ? Comment le rendre plus compatible avec les questions justice climatique ?
page 64

Une réforme fiscale pour protéger le lait sénégalais ?

Face au commerce international, les acteurs de la filière lait veulent prendre des mesures.
page 71

Quand le Sénégal se mêle de ses oignons

Permettre d'écouler les récoltes d'oignons sans craindre la concurrence de l'oignon importé. Récit d'une expérience réussie au Sénégal.
page 75

Lait européen : stocks publics à zéro mais exportations au plus haut

Désormais les laiteries européennes visent directement le marché africain.
page 78

PAROLES AUX FEMMES

Rendre le droit accessible à toutes les Sénégalaises

L'Association des juristes sénégalaises est le témoin des violences qui marginalisent les femmes. page 83

La bataille des agricultrices

L'agricultrice européenne fait face aujourd'hui à de nombreux enjeux. Témoignages de Caroline, de Christelle et de Laurence. page 89

TRANSVERSALES

L'eau, entre droit universel et objet de spéculation

Le réchauffement climatique justifie-t-il la financiarisation de l'eau ? page 94

LECTURES

LIVRES

Leurre des multinationales

En une trentaine de pages, un rapport décortique la façon dont certaines entreprises s'approprient l'agroécologie. page 99

LIVRES

Nourrir le monde : poser les bases d'une démocratie alimentaire

L'ouvrage de François Collart Dutilleul démontre les failles de notre système alimentaire.
page 102

Les systèmes de production agricole qui dominent actuellement dans de nombreuses régions du monde sont économiquement, écologiquement et socialement non durables. Ces systèmes répondent à une demande mondiale croissante de calories bon marché pour la production d'aliments hautement transformés. lls sont caractérisés par la monoculture, par l'élevage intensif reposant sur quelques espèces et par une forte dépendance aux intrants chimiques.

Transformer nos systèmes alimentaires **en profondeur**

Un article d'Emile Frison

BIO

Membre d'IPES-Food (International panel of experts on sustainable food systems), le Belge Emile Frison a dirigé durant 10 ans Bioversity International, un organisme international de recherche pour le développement créé en 1974 par le CGIAR (Groupe consultatif pour la recherche internationale en agriculture). Depuis 1979, Emile Frison a passé la majeure partie de sa carrière dans la recherche agricole internationale pour le développement.

Ces systèmes de production sont basés sur un paradigme extractif et des technologies de la Révolution verte alliant une utilisation croissante d'engrais chimiques, de pesticides et d'intrants antimicrobiens sans trop prêter attention aux impacts négatifs sur la nature, le climat et la santé humaine. Ils utilisent également trop d'eau, d'énergie fossile et sont responsables d'importants déboisements en Asie et en Amérique latine.

La nécessité d'un changement profond de nos systèmes alimentaires et l'urgence de ce changement sont aujourd'hui largement reconnues. Ce qui était encore une voix dans le désert il y a quelques années est maintenant un lieu commun. En effet, depuis plusieurs années, des rapports internationaux majeurs reconnaissent le besoin urgent d'un changement transformateur.

Le dernier rapport du GIEC sur le changement climatique lance une nouvelle fois l'alerte sur l'urgence d'une action radicale. Nous vivons de nouveaux records de chaleur, de sèch sécheresse eresse et de superficies ravagées par les incendies, ainsi que des pluies diluviennes entraînant des dégâts importants et des pertes de vies inégalés jusqu'à présent.

› Sommaire

Illustrations © Isabelle Busschaert

Augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim [en quatre ans]

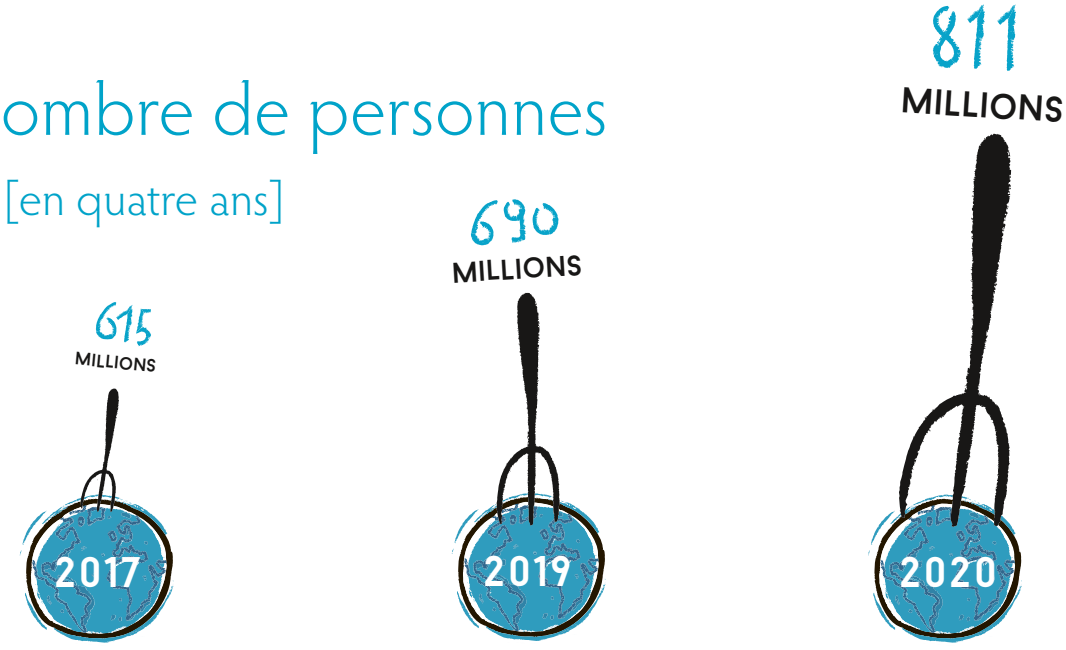

Des impacts négatifs

Bien qu'au niveau mondial nous produisions suffisamment de nourriture, nos systèmes alimentaires ne parviennent toujours pas à fournir une alimentation saine et équilibrée pour tous. Malgré les belles intentions exprimées à travers des Objectifs du développement durable (ODD) adoptés en 2015, dont l'objectif numéro 2 visant la fin de la faim d'ici 2030, force est de constater qu'en quatre ans, le nombre de personnes souffrant de la faim a augmenté de 615 millions en 2017 à 690 millions en 2019 et 811 millions en 2020. En parallèle, plus du tiers des aliments produits sont gaspillés ou perdus, plus de deux milliards de personnes souffrent de carences en microéléments et deux milliards de personnes sont en surpoids ou obèses.

Les impacts négatifs de nos systèmes alimentaires sont plus que préoccupants. Ils sont responsables de plus du tiers des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont également responsables de 80% de la perte de biodiversité. L'agriculture industrielle, basée sur un usage intensif d'intrants chimiques, ainsi que l'élevage industriel, sont une source importante de pollution de l'eau, des sols et de l'air. Les impacts des systèmes alimentaires sur notre santé sont multiples. Les pesticides sont responsables de 200 000 morts chaque année par empoisonnement aigu. Ils causent des maladies telles que des cancers chez les agriculteurs. Les antibiotiques utilisés de façon préventive dans les élevages industriels sont responsables de multiples résistances aux antibiotiques nécessaires à la médecine humaine. Les eaux polluées par les nitrates et les pesticides ainsi que différentes pollutions de l'air sont responsables de nombreuses maladies.[1]

Ces systèmes alimentaires spécialisés sont également de plus en plus vulnérables aux différents aspects du changement climatique, non seulement aux hausses de température qui impactent négativement les rendements, mais également à la fréquence et à l'intensité accrues des évènements climatiques extrêmes.

La tentation des pseudo-solutions

Le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires de septembre 2021 représentait une opportunité importante de repenser nos systèmes alimentaires en profondeur. Mais il aurait fallu que les organisateurs du Sommet ne le détournent pas vers des pseudo-solutions technologiques proposées par l'industrie des intrants chimiques et un contrôle encore accru de notre agriculture et de notre alimentation par des intérêts privés de plus en plus influents.

En effet, dès son annonce le Sommet avait suscité de grandes inquiétudes de la part de la société civile. Ses origines étaient opaques avec une implication du Forum économique mondial dans sa conception même. De plus, les organisateurs du Sommet ont contourné le Comité des Nations unies pour la sécurité alimentaire mondiale (CSA), prin-

1 Ces multiples impacts et leur coût pour la société ont été décrits dans le rapport « Alimentation et santé : décryptage » publié par IPES-Food en 2017 http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/FoodHealthNexus_Report_French%281%29.pdf

› Sommaire

cipal espace démocratique pour discuter de l'avenir des systèmes alimentaires. Ensuite, sa gouvernance est mal définie et peu transparente. Les mécanismes permettant d'impliquer la société civile et le secteur privé tout en respectant leur autonomie ont été ignorés. Le groupe d'experts de haut niveau (HLPE) du CSA, qui fournit régulièrement des rapports de pointe dans le domaine, a également été ignoré. À sa place, un groupe scientifique du Sommet a été constitué qui présente des lacunes à plusieurs égards : sa composition est déséquilibrée ; ses sources sont biaisées ; il ne réfléchit pas aux relations entre les systèmes alimentaires et la société ; il poursuit un programme technologique orienté vers les entreprises.

L'approche qui consiste à découper les systèmes alimentaires en cinq 'pistes d'action' et l'invitation à proposer des centaines de « *game-changing solutions* » ou solutions qui changent la donne dans chacune de ces pistes d'action est en contradiction avec une approche systémique.

Il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur l'impact du Sommet. Cependant, malgré toutes les lacunes mentionnées, certains aspects positifs sont à noter. Sous la pression d'un certain nombre de pays, l'agroécologie a finalement reçu une attention accrue pendant le pré-sommet de fin juillet. Une session a été organisée dans l'agenda du pré-sommet et la formation d'une coalition sur l'agroécologie a été annoncée à la fin de celui-ci. Cela n'a pas été sans difficultés. Il a fallu que dix pays envoient une lettre conjointe à la Secrétaire générale adjointe des Nations unies, Amina Mohammed et à l'envoyée spéciale des Nations unies pour le Sommet, Agnès Kalibata, pour obtenir ces résultats à la dernière minute. Il est à espérer que cette coalition naissante constitue un réel coup d'accélérateur pour la diffusion de l'agroécologie.

L'agroécologie : une approche systémique de la transformation

Réaliser la transformation nécessaire de nos systèmes alimentaires ne peut se faire qu'en les repensant en profondeur. Une amélioration des performances des systèmes actuels ne permettra pas d'apporter une alimentation saine et nutritive à tous aujourd'hui et pour les générations futures tout en assurant une équité sociale et un environnement sain.

Ceci requiert un changement du paradigme extractif et productiviste encore dominant aujourd'hui, vers un paradigme basé sur des systèmes agroécologiques diversifiés qui sont génératifs, c'est-à-dire qui mettent en œuvre des pratiques qui nourrissent les sols, les plantes, les animaux et les humains, qui soutiennent la diversité et favorisent ainsi la résilience et l'adaptabilité.

Les impacts de nos systèmes alimentaires sont très préoccupants.

Les mérites et le potentiel de l'agroécologie ont été couverts dans les tribunes de *Défis Sud* par Marc Dufumier en 2018 et par Philippe Baret en 2019. Je ne reviendrai donc pas sur ceux-ci car ils ont été brillamment traités dans ces deux contributions. Je veux insister ici sur la dimension systémique que représente la transformation agroécologique.

Ce paradigme est le mieux décrit par les 13 principes de l'agroécologie présentés dans le rapport du HLPE[2] en 2019, intitulé *Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*. Ces 13 principes représentés peuvent être regroupés en trois domaines visant à :

- Améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources (principes 1 et 2)
- Renforcer la résilience (principes 3 à 7)
- Assurer l'équité et la responsabilité sociale (principes 8 à 13).

Il ne s'agit donc pas d'une solution technologique universelle ou passe-partout, mais plutôt d'appliquer les 13 principes dans les situations et conditions locales et d'adapter les pratiques à ces situations et conditions.

2 Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

8

Les 13 principes de l'agroécologie

1 RECYCLER

Utiliser préférentiellement les ressources renouvelables locales et fermer, dans la mesure du possible, les cycles de ressources des nutriments et de la biomasse

2 RÉDUCTION DES INTRANTS

Réduire ou éliminer la dépendance aux intrants externes

3 SANTÉ DES SOLS

Assurer et améliorer la santé et le fonctionnement du sol pour une meilleure croissance des plantes, en particulier en gérant la matière organique et en améliorant l'activité biologique du sol

4 SANTÉ ANIMALE

Assurer la santé et le bien-être des animaux

5 BIODIVERSITÉ

Maintenir et améliorer la diversité des espèces, la diversité fonctionnelle et les ressources génétiques et maintenir la biodiversité dans l'agroécosystème au fil du temps et de l'espace à l'échelle du champ, de la ferme et du paysage

6 SYNERGIE

Améliorer l'interaction écologique positive, la synergie, l'intégration et la complémentarité entre les éléments des agroécosystèmes (plantes, animaux, arbres, sol, eau).

7 DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Diversifier les revenus à la ferme en garantissant aux petits agriculteurs une plus grande indépendance financière et des opportunités de valeur ajoutée tout en leur permettant de répondre à la demande des consommateurs

8 CO-CRÉATION DE CONNAISSANCES

Améliorer la co-création et le partage horizontal des connaissances, y compris l'innovation locale et scientifique, en particulier par le biais d'échanges d'agriculteur à agriculteur

9 VALEURS SOCIALES ET RÉGIMES ALIMENTAIRES

Construire des systèmes alimentaires basés sur l'identité culturelle, la tradition, l'équité sociale et de genre des communautés locales qui fournissent des régimes alimentaires sains, diversifiés, adaptés aux saisons et aux cultures

10 JUSTICE

Soutenir des moyens de subsistance dignes et solides pour tous les acteurs engagés dans les systèmes alimentaires, en particulier les petits producteurs, basés sur le commerce équitable, l'emploi équitable et le traitement équitable des droits de propriété intellectuelle

11 CONNECTIVITÉ

Assurer la proximité et la confiance entre producteurs et consommateurs par la promotion de circuits de distribution équitables et courts et en réintégrant les systèmes alimentaires dans les économies locales

12 GOUVERNANCE DES SOLS ET DES RESSOURCES

Reconnaître et soutenir les besoins et les intérêts des agriculteurs familiaux, des petits exploitants et des producteurs d'aliments paysans en tant que gestionnaires et gardiens durables des ressources naturelles et génétiques

13 PARTICIPATION

Encourager l'organisation sociale et une plus grande participation à la prise de décision par les producteurs et les consommateurs d'aliments pour soutenir la gouvernance décentralisée et la gestion adaptative locale des systèmes agricoles et alimentaires

› Sommaire

Mettre en œuvre la transformation nécessaire ne peut pas se faire en appliquant simplement quelques pratiques agroécologiques. Elle nécessite l'application de l'ensemble des 13 principes. Pour cela, des changements substantiels dans plusieurs domaines sont requis :

- Les politiques agricoles actuelles, souvent en contradiction avec des politiques environnementales et de santé publique, doivent converger vers des politiques alimentaires intégrées.
- Adopter une gamme plus large d'indicateurs, couvrant l'ensemble des contributions et services rendus par les systèmes alimentaires, y compris des indicateurs pour des aspects importants (sociaux, culturels) qui ne peuvent être mesurés en termes économiques.
- Des investissements publics et privés réorientés vers la mise en place et le soutien de systèmes agroécologiques diversifiés.
- Des systèmes éducatifs orientés vers des approches systémiques et des formations en recherche participative transdisciplinaire.
- Une réorientation de la recherche vers la recherche participative transdisciplinaire, adaptée aux conditions locales et sociales.
- Recréer des liens entre producteurs et consommateurs, favoriser les circuits courts et assurer un revenu équitable aux producteurs.

Les obstacles à la transformation

Déjà en 2016, le rapport IPES-Food identifiait 8 verrous qui empêchent ou ralentissent la transformation agroécologique et maintiennent l'agriculture industrielle en place :

Verrou 1 Dépendance à l'itinéraire technique

L'agriculture industrielle nécessite des investissements initiaux importants, en termes d'équipement, de formation, de réseaux et de relations de vente au détail. Elle nécessite souvent que les agriculteurs agrandissent leurs exploitations. Une fois ces investissements et ces changements structurels réalisés, il est de plus en plus difficile pour les agriculteurs de changer de cap et regagner en autonomie.

Verrou 2 Orientation vers l'exportation

Au fur et à mesure que l'agriculture industrielle s'est globalisée, générant d'abondantes quantités de produits agricoles uniformes, le commerce de ces produits a pris une importance politique disproportionnée. Des chaînes d'approvisionnement spécifiques (par exemple pour l'alimentation animale ou pour les ingrédients alimentaires transformés) sont devenues de plus en plus orientées vers et dépendantes de l'exportation. Le soutien de ces filières d'exportation a souvent été privilégié par rapport à d'autres intérêts (par exemple, garantir des ressources pour la production alimentaire locale) et ce malgré les risques et les problèmes associés à l'orientation vers l'exportation et aux monocultures régionales (par exemple, la volatilité des prix, la dégradation de l'environnement, la concurrence pour les terres).

Verrou 3 L'attente d'une nourriture bon marché

L'agriculture industrielle et l'évolution des habitudes de consommation ont contribué à faciliter l'émergence d'une grande distribution alimentaire, caractérisée par l'abondance d'aliments hautement transformés et bon marché. Une grande variété d'aliments est disponible toute l'année. Dans de nombreux pays, les consommateurs se sont habitués à dépenser moins pour la nourriture. Dans ce contexte, les agriculteurs ont reçu des signaux clairs pour industrialiser leur production afin de répondre à la demande croissante de gros volumes de matières premières indifférenciées.

Verrou 4 Pensée compartimentée

Des structures très cloisonnées continuent de régir la définition des priorités en politique, en éducation, en recherche et en affaires, permettant aux solutions offertes par l'agriculture industrielle de rester au centre de la scène. Les ministères de l'agriculture, les comités et les lobbies agricoles conservent une position privilégiée par rapport aux autres groupes (tels que l'environnement et la santé) dans la définition des priorités et l'allocation des budgets pour les systèmes alimentaires. Les programmes de R&D agricole de plus en plus privatisés restent concentrés sur une poignée de pro-

duits de base pour lesquels il existe un marché suffisamment important pour garantir des retours sur investissement élevés. L'éducation reste organisée en silos spécialisés et les organisations sectorielles des filières partagent les connaissances verticalement (par produit) plutôt que d'encourager une approche 'système alimentaire' transversale.

Verrou 5
Pensée à court terme

Les systèmes agroécologiques diversifiés offrent des avantages majeurs pour les agriculteurs et pour la société, cependant, ces avantages ne seront pas immédiatement visibles, étant donné le temps nécessaire pour reconstruire la santé et la fertilité des sols, pour augmenter la biodiversité dans les systèmes de production et pour récolter les bénéfices d'une résilience accrue. Malheureusement, les acteurs clés des systèmes alimentaires doivent souvent fournir des résultats à court terme. Les politiciens sont enfermés dans des cycles électoraux qui encouragent et récompensent les politiques offrant des résultats immédiats. La financiarisation accrue du secteur alimentaire avec des entreprises agroalimentaires cotées en bourse qui sont tenues de fournir des retours sur investissement rapides aux actionnaires mène à une spéculation accrue qui rend très difficiles des investissements à long terme.

> Les programmes de recherche et de développement sont de plus en plus privatisés.

Verrou 6
Le récit « Nourrir le monde »

Malgré le fait que, globalement, nous produisons suffisamment de nourriture et que la sécurité alimentaire soit principalement reconnue comme une question de répartition liée à la pauvreté et à l'accès à la nourriture, la réalisation de la sécurité alimentaire continue d'être présentée par de nombreux acteurs comme une question de produire plus de calories au niveau mondial pour *« nourrir le monde »*. Ces récits et approches ont été particulièrement importants à la suite de la flambée des prix alimentaires de 2007-2008 et ne reconnaissent pas le fait que plus de 60% de l'alimentation mondiale est produite localement par des petits producteurs.

Verrou 7
Mesures du succès

Les critères selon lesquels l'agriculture est généralement mesurée – par ex. rendements de cultures spécifiques, productivité par travailleur – tendent à favoriser les monocultures industrielles à grande échelle. Les résultats d'études de longue durée suggèrent cependant que les systèmes agroécologiques diversifiés sont compétitifs sur le plan de la productivité totale. Pourtant, ils sont toujours désavantagés par de telles comparaisons. Les systèmes diversifiés sont par définition orientés vers la production de divers produits, tout en offrant une gamme d'avantages environnementaux et sociaux à la ferme et en dehors. Les indicateurs étroitement définis de la performance agricole ne parviennent pas à saisir bon nombre de ces avantages. Les systèmes actuels seront maintenus en place dans la mesure où ils continueront d'être mesurés en fonction de ce que l'agriculture industrielle est conçue pour fournir, au détriment des nombreux autres résultats qui comptent vraiment pour la société.

Verrou 8
Concentration du pouvoir

La façon dont les systèmes alimentaires sont actuellement structurés permet aux bénéfices de revenir principalement à un nombre limité d'acteurs, renforçant leur domination économique et politique, et donc leur capacité à influencer la gouvernance de ces systèmes. Les intérêts de ces acteurs puissants convergent autour du soutien à l'agriculture industrielle. C'est ce dernier verrou qui est le plus important et qu'il conviendra aussi de faire sauter pour permettre la transformation nécessaire.

Comment assurer un avenir meilleur

Le rapport intitulé *'Un mouvement visionnaire pour une alimentation durable : Comment transformer nos systèmes alimentaires*

› Sommaire

L'alerte de la communauté scientifique

En 2016, le rapport IPES-Food « De l'uniformité à la diversité » appelait à un changement de paradigme de l'agriculture industrielle vers des systèmes agroécologiques diversifiés. Le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C de 2018 et son rapport sur le changement climatique et les terres de 2019 appellent à une action urgente pour accélérer la transformation des systèmes alimentaires. La Commission EAT-Lancet sur les régimes alimentaires sains issus de systèmes alimentaires durables a appelé à une « grande transformation alimentaire » en 2019. D'autres rapports appelant une transformation incluent le rapport d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire de 2017 et son rapport mondial d'évaluation sur la biodiversité et les services écosystémiques de 2019 ; le rapport mondial sur le développement durable de 2019 , le rapport de la FAO de 2019 sur l'État de la biodiversité mondiale pour l'alimentation et l'agriculture ; ainsi que les rapports du Groupe d'experts de haut niveau du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale de 2019 et 2020.

d'ici 2045' publié en 2021par IPES-Food trace deux scenarios contrastés dont le texte qui suit est largement inspiré. Il décrit d'un côté ce qui pourrait se passer dans les 25 prochaines années si rien n'est fait pour corriger les orientations prises sous l'influence des grands groupes privés. De l'autre côté, il décrit un scénario optimiste de ce qui pourrait se passer si la société civile et les mouvements sociaux (organisations de base populaire, ONG internationales, coopératives, syndicats, groupes d'agriculteurs et de pêcheurs) se mobilisent et travaillent ensemble pour forcer les gouvernements à prendre leurs responsabilités et les entreprises à adopter des pratiques plus responsables pour un futur meilleur.

Il faut ancrer les systèmes alimentaires dans la diversité.

Scénario 1
Business as usual

Nous pouvons constater que le centre du pouvoir dans les systèmes alimentaires, et l'économie mondiale au sens large, se déplace extrêmement rapidement. Il y a quinze ans, les entreprises les plus puissantes du monde se trouvaient dans le secteur du pétrole. Aujourd'hui, les cinq plus grandes entreprises du numérique vendent des données et leur valeur en bourse dépasse le PIB de continents entiers.

Si l'on continue sur la trajectoire actuelle, au cours des dix prochaines années, les progrès de la numérisation, de l'automatisation, de la biologie synthétique et des technologies moléculaires mèneront à une mainmise sans précédent sur les systèmes alimentaires. Les clés du système alimentaire seront entre les mains des méga-entreprises du bio-numérique, des plateformes de données et des sociétés financières privées qui, grâce à la multiplication des opérations de fusion d'entreprises, deviendront les géants de l'agroalimentaire de demain.

Pour faire face aux systèmes alimentaires ravagés par les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les pandémies, on s'engagera dans une course en avant vers des technologies toujours plus sophistiquées contrôlées par ces quelques sociétés géantes. Ce scénario ne laisse pas de place pour une agriculture familiale durable basée sur l'agroécologie mais verra une concentration des terres dans un nombre toujours plus petit d'exploitations toujours plus grandes dans lesquelles les tracteurs et les drones robotisés effectuent le travail et la surveillance. L'industrie agroalimentaire investira de plus en plus de ressources dans de nouvelles versions de consumérisme et les citoyens, quant à eux, seront livrés à eux-mêmes au milieu de chaînes d'approvisionnement de plus en plus opaques, submergés par un flot incessant d'informations commerciales tout en ne disposant pas d'information sur l'impact des produits sur la santé et l'environnement.

Depuis plusieurs décennies, les États se sont de plus en plus déchargés de leur responsabilités sur les entreprises privées, notamment dans le domaine de la recherche, et ne jouent plus leur rôle de garant de l'intérêt public. Si nous voulons éviter ce scénario potentiellement catastrophique, on ne peut pas se reposer simplement sur les gouvernements et la société civile doit jouer un rôle plus important que par le passé pour forcer les gouvernements à prendre leurs responsabilités.

Scénario 2
Des sociétés civiles actives dans la transformation des systèmes alimentaires

La détérioration de la sécurité alimentaire, la dégradation de l'environnement et l'emprise grandissante de nouvelles technologies axées sur les données font partie de tout scénario réaliste pour les 25 prochaines années. Mais les trajectoires de l'agro-industrie décrites dans le scénario 'Business as usual' ne sont pas inéluctables.

Dans ce un scénario plus optimiste, les organisations de la société civile ayant des intérêts divers (environnement, sécurité alimentaire, justice sociale, santé humaine, etc.) se mobilisent pour développer des collaborations plus profondes, plus amples et plus efficaces entres ces différents secteurs. En fait, ce

› Sommaire

Illustrations © Isabelle Busschaert

mouvement visionnaire est déjà en cours de réalisation. Des combats autochtones contre la colonisation aux protestations anti-mondialisation, ces luttes ont depuis longtemps donné naissance au concept de souveraineté alimentaire, démontrant que la société civile, dans sa diversité de formes et d'échelles d'action, peut constituer un puissant facteur de changement. Mais cela doit s'intensifier.

Les mouvements alimentaires auront besoin de quatre ingrédients de base pour faire avancer la transformation au cours du prochain quart de siècle :

- collaborer à de multiples niveaux (local, national, international) ;
- élargir les alliances (rassembler des acteurs se focalisant sur différents domaines) et restructurer leurs relations ;
- relier engagement à long terme et «*analyse prospective* » à grande échelle ;
- être prêt au changement et aux perturbations.

Ces ingrédients existent déjà dans les mouvements alimentaires actuels, mais ils devront être déployés plus systématiquement que jamais auparavant. La société civile devra notamment être mieux préparée aux nombreuses crises du prochain quart de siècle, ces événements dont on ne peut pas prévoir la date ni les détails, mais auxquels les mouvements alimentaires peuvent se préparer.

Ce scénario est représenté par quatre voies interdépendantes, jalonnées de réformes et de transformations des systèmes alimentaires :

La première voie consiste à ancrer les systèmes alimentaires dans la diversité, l'agroécologie et les droits humains. Ceci impliquera de renforcer la résilience par la diversité et l'agroécologie ; défendre les droits humains, les droits de la nature, et renégocier le contrat entre l'État et la société ; et accélérer le passage à des chaînes d'approvisionnement territoriales et à un consumérisme éthique et social.

La deuxième voie requiert de transformer les structures de gouvernance. Pour cela il faudra revoir, réformer et reconfigurer les agences des Nations unies chargées des questions relatives à l'alimentation et de réunifier le travail fragmenté des organismes des Nations unies ayant leur siège à Rome (FAO, IFAD et PAM). Il faudra également

lutter contre l'impunité des entreprises, le 'solutionnisme technologique', et adopter un accord international sur les urgences alimentaires. Enfin, mettre en œuvre des politiques alimentaires et de nouvelles formes de participation citoyenne au niveau local et national.

La troisième voie consiste à réorienter les flux financiers. Il s'agit de réorienter les lignes budgétaires de R&D vers des systèmes alimentaires durables. Il faudra aussi revoir les bases des subventions à l'agriculture, taxer la malbouffe, mettre fin à l'évasion fiscale des entreprises et mieux rémunérer les producteurs.

Être prêt au changement et aux perturbations.

La quatrième voie consiste à repenser les modalités de collaboration de la société civile. Cela implique de faire de la collaboration intersectorielle la norme, de développer de nouveaux outils pour bloquer les chaînes de production nuisibles et empêcher les négociations à huis clos qui n'impliquent pas la société civile. Cela demande également de créer de nouveaux partenariats avec des bailleurs de fonds étatiques et philanthropiques progressistes pour financer la transformation du système alimentaire sur 25 ans.

Ne pas prendre de risques, c'est s'assurer de l'échec

Il est clair que si l'agro-industrie reste aux commandes, elle continuera à générer de profondes inégalités, à exercer une pression sur les moyens d'existence, à aggraver l'insécurité alimentaire et à nuire à l'environnement. À l'inverse, les quatre voies interdépendantes que la société civile pourrait emprunter pour transformer les systèmes alimentaires permettraient de réaffecter d'importants fonds à des initiatives visant à soutenir la souveraineté alimentaire et l'agroécologie, de réduire les émissions de GES provenant des systèmes alimentaires, et de garantir des avantages inestimables pour la vie et les moyens d'existence de milliards d'individus au cours des 25 prochaines années.

Néanmoins, un «*Mouvement visionnaire pour une alimentation durable*» comporte un certain nombre de risques, de défis et d'inconnues pour les groupes de la société civile. Tout d'abord, les possibilités énoncées sont incertaines et les coûts de transaction non quantifiables. Deuxièmement, la combinaison d'un lobbying acharné des grandes entreprises et des processus gouvernementaux et intergouvernementaux opaques signifie que les victoires obtenues risquent d'être seulement temporaires. Enfin, même si ces stratégies permettent de garantir de meilleurs résultats que l'agro-industrie, elles pourraient ne pas suffire à ramener l'humanité dans un espace de fonctionnement sécurisé. Malgré tout, les arguments en faveur de ce Mouvement restent convaincants. Ce mouvement pousse les groupes de la société civile à fixer de multiples objectifs et actions sur une feuille de route pour 25 ans, et à garder cette vue d'ensemble à l'esprit, que ce soit en plein cœur de campagnes de grande envergure, face à un effondrement environnemental et social potentiellement rapide, ou face à l'imposant programme du secteur privé.

En ces temps de menaces et de points de basculement sans précédent, ne pas prendre de risques, c'est s'assurer de l'échec. La société civile peut et doit se transformer. L'histoire montre que lorsque les individus sont contraints par la nécessité ou animés par l'occasion à saisir, ils peuvent s'adapter presque du jour au lendemain. Les guerres, les embargos, les coups d'État et les catastrophes naturelles peuvent transformer les modes de production et de consommation et donner naissance à de nouveaux réseaux de communication et de coopération. Les vastes changements que la société a connus en s'adaptant à la covid-19, changements qui auraient pu sembler exagérément optimistes il y a seulement un an, montrent que, demain, tout est possible.

Rédaction : Emile Frison

› Sommaire

AGROÉCOLOGIE

La transition agroécologique relève-t-elle de la volonté des premiers concernés ? La vision des bailleurs étrangers influence-t-elle la manière dont les acteurs locaux conceptualisent, théorisent et pratiquent l'agroécologie ? Pour aborder ces questions, *Défis Sud* s'est adressé à la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS – Action paysanne) et au CETRI (Centre tricontinental) à Louvain-La-Neuve.

Décolonisons **l'agroécologie**

Un article de Naïs El Yousfi

DANS CET ARTICLE

- **Bernard Duterme, sociologue, directeur du Cetri (Centre tricontinental) à Louvain-La-Neuve.**
- **Sow Yaye Mbayang Touré, ingénieure de planification économique, responsable du suivi-évaluation à la Fédération des ONG du Sénégal.**
- **Mar Ngom, agronome spécialisé en systèmes agraires à la Fédération des ONG du Sénégal.**

Apparue dans les années 1920, théorisée comme discipline à part entière dans les années 1980, l'agroécologie fait son apparition dans la linguistique du développement il y a environ 10 ans. Il n'existe pas de définition stricte de l'agroécologie. La FAO a défini en 2015 les éléments qui la caractérisent : la diversité, la co-création et le partage de connaissances, les synergies, l'efficience, le recyclage, la résilience, les valeurs humaines et sociales, la culture et les traditions alimentaires, la gouvernance responsable et l'économie circulaire et solidaire. Le caractère polysémique de l'agroécologie en fait un concept difficile à saisir, qui varie selon les territoires. Elle est devenue quasiment incontournable dans les projets de développement agricole promouvant la durabilité. Malgré cet avènement, la majorité des fonds publics continuent à être destinés à l'agriculture conventionnelle. Mais la transition agroécologique s'amorce péniblement partout sur la planète et notamment en Afrique de l'Ouest.

L'aspect socio-culturel de l'agroécologie

Sow Yaye Mbayang Touré est responsable du suivi-évaluation à la FONGS. Selon elle, *« au niveau du mouvement paysan en Afrique de l'Ouest, on pense à des composantes qui définissent l'agroécologie en termes de savoir-faire et de savoir-être. » Un processus qui « va du champ au terroir »*, sans se limiter uniquement aux *« pratiques au niveau du champ »* :

« Quand on parle d'agroécologie, explique Sow Yaye Mbayang Touré, *on se réfère à l'aspect environnemental (les pratiques de production durable au niveau de la parcelle,*

« Lorsqu'on plaide pour l'agroécologie, il faut toujours se poser cette question : est-ce que les producteurs vont trouver des produits pour leurs marchés agroécologiques ? »

comme le compost), à l'aspect socio-économique (la productivité, la commercialisation, les revenus équitables aux producteurs) et à l'aspect politique (les décisions prises par les institutions nationales ou locales pour supporter l'agroécologie) ».

Malgré la complexité du concept, il est aujourd'hui globalement admis par les experts, par les défenseurs des droits paysans, ou par les instances internationales telles que la FAO, que l'agroécologie constitue la seule trajectoire valable des systèmes alimentaires. Pour Mar Ngom, agronom spécialisé en systèmes agraires à la FONGS, *« l'agroécologie est le sauvetage des systèmes agricoles au niveau africain et mondial. […] L'agroécologie, de manière large, apparaît comme la solution pour sauver les agricultures du monde. »*

Force est de constater que l'agroécologie est loin de se limiter à une science dure. C'est un processus à la fois environnemental, social et économique qui ne saurait être réduit à un ensemble de pratiques agricoles. La référence explicite à l'agroécologie dans le discours de la coopération est de facture assez récente : *« Ça d'abord été un mouvement orienté vers l'environnement*, précise Mar Ngom, *qui s'est enrichi par l'observation de terrain et qui s'est donc élargi par rapport à la seule dimension environnementale en incluant la dimension économique. Je dirais qu'on rencontre l'agroécologie dans les programmes des bailleurs depuis environ dix ans, avec une accélération depuis cinq ans. Auparavant, on parlait d'agriculture durable. »*

Dans le mouvement paysan, *« on dit que même la manière de semer, de choisir les semences, entre dans l'agroécologie »*, ajoute Sow Yaye Mbayang Touré. *« La dimension culturelle est donc vraiment très importante. Ce sont des valeurs sacrées qui pour les producteurs vont avoir un impact sur la nature. Nous devons toujours prendre en compte nos valeurs socio-culturelles et les mettre en symbiose avec les propositions scientifiques pour avoir de bons résultats. »*

Certains bailleurs appréhendent le concept dans sa globalité, d'autres ne prennent en compte que les aspects techniques (de production, de compostage), *« mais cela dépend aussi de nous, en tant que pays du Sud : Que mettons-nous dans l'agroécologie ? C'est important que nous mettions en avant notre vision, puisque cela permettra aux bailleurs de mieux comprendre ce concept »*, rappelle Sow Yaye Mbayang Touré. Car cette dimension culturelle, *« c'est la valeur ajoutée du mouvement paysan. »*

Des pratiques millénaires

Si l'on prend quelques composantes majeures de l'agroécologie, il s'avère que les scientifiques l'ayant théorisée n'ont rien inventé. Compostage, alliances et synergies entre espèces animales et végétales, commerce équitable, partage des terres ou encore valorisation des sociétés locales sont autant de pratiques qui préexistaient en Afrique et ailleurs. Pour Mar Ngom, *« le concept même d'agroécologie est récent, mais en termes de contenu, il a toujours existé. C'est ainsi que je comprends la décolonisation de l'agroécologie. »*

Par exemple, l'idée d'externalité négative était connue des paysans sans qu'elle soit qualifiée : *« On en avait conscience, on respectait l'arbre, le sol »* affirme Mar Ngom. *« Dans le fonctionnement du système pastoral, il n'y avait pas d'appropriation du foncier, la terre était partagée, il y avait un échange. »* Selon l'agronome, si l'on théorise aujourd'hui, *« c'est pour que les générations actuelles qui n'ont pas connu ce passé puissent en réapprendre les pratiques ».*

Malgré tout, une partie des paysans *« continuent à croire que le rendement est lié aux engrais chimiques, une croyance qui va prendre du temps à se déconstruire. De plus, ceux qui sont censés accompagner le*

Sommaire

Illustrations © Frédéric Thiry

« On se rend compte que nos systèmes actuels vont droit dans le mur. L'agroécologie n'est pas une invention, c'est en partie ce qu'on faisait avant. Dans le passé, avant la colonisation, nos systèmes étaient plus équilibrés. »

MAR NGOM

paysan sont formés dans l'idée que le développement, c'est 1+1 = 2, ce qui est faux. Lors de leurs études, ils ont appris que le labour permettait d'augmenter le rendement de 20 à 30%. Aujourd'hui, les connaissances évoluent, on sait que ça dégrade le sol. Des avancées timides, mais qui constituent avant tout des déclics encourageants. »

Dans les instances comme le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles en Afrique de l'Ouest (ROPPA), il y a consensus sur le fait que l'agroécologie est le seul modèle valable. Mais tous les paysans ne sont pas forcément du même avis. Bernard Duterme, sociologue et directeur du Centre continental rappelle à ce propos que *« la préoccupation environnementale ou la sensibilité à l'urgence écologique est moins forte là où la pauvreté domine, là où les questions de survie quotidienne l'emportent sur toute autre considération. Le constat renvoie tant au vieux débat marxiste sur la conscience que les classes sociales opprimées peuvent avoir ou non de leurs intérêts objectifs, qu'au caractère secondaire des considérations (d'apparence) post-matérialistes lorsque le « matériel » n'est pas assuré[1] ».*

1 Voir le livre « l'urgence écologique vue du Sud » d'Alternatives Sud.

Les exploitations familiales conscientes des apports de l'agroécologie, mais inquiètes pour leur futur

Sow Yaye Mbayang Touré constate que dans l'ensemble, les exploitations familiales *« savent que l'agroécologie reste le modèle qui fait le plus sens »*. Mais c'est avant tout la question de survie quotidienne qui domine : *« lorsque l'on plaide pour l'agroécologie, il faut toujours se poser cette question : est-ce que les producteurs vont trouver des marchés pour leurs produits agroécologiques ? »* Ils sont obligés de les vendre au même prix que ceux issus de l'agriculture conventionnelle. Sur les marchés, *« le consommateur lambda pense d'abord à la quantité et non à la qualité. Cela bloque beaucoup de personnes en termes d'options à prendre »*. De plus, il ne faut pas négliger la pénibilité et la lourdeur du travail agricole. L'utilisation de pesticides et d'herbicides reste une solution de facilité : *« si l'on veut retirer les mauvaises herbes une par une, ça prend du temps et de la main-d'œuvre »*. Des facteurs qui entrent beaucoup en jeu lorsque l'agriculteur doit choisir.

Pour Mar Ngom, l'introduction de l'agroécologie demande un temps d'adaptation, car *« les projets agroécologiques globaux, qui proposent une démarche plus large, déstabilisent parfois les gens. Travailler sur le social, sur les dynamiques qui portent des manières durables de faire, ça n'est pas évident lorsqu'avant on pensait projet par projet. Chacun progresse à son rythme, l'expérience nous l'a montré. »* Il pense que les animateurs locaux ont un rôle à jouer dans l'accompagnement à long terme et le conseil en développement durable quand les projets gagnent en complexité. Une nécessité pour guider les producteurs, *« car un expert étranger ne peut pas comprendre cette complexité, rendant le changement plus difficile. »*

Le rapport des institutions locales avec l'agroécologie

Malgré une politique productiviste, qui soutient avant tout l'agrobusiness, les autorités locales sénégalaises commencent à promouvoir l'agroécologie via des mesures certes timides mais pionnières en Afrique de l'Ouest.

› Sommaire

Il s'agit de questionner les politiques agricoles mises en place après l'indépendance en 1958, inspirées des modèles occidentaux d'agro-industrie (pesticides, intrants, monoculture, mécanisation, semences modifiées). Vendus comme un moyen de résoudre la faim, ces modes de production servent encore à alimenter les marchés mondiaux plutôt qu'à nourrir la population locale comme c'est le cas partout en Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, encore environ 20% de la population sénégalaise souffre de la faim.

Les organisations de producteurs (OP) jouent un rôle fondamental dans la prise en compte de leur vision de l'agroécologie, notamment au niveau régional et départemental. Sow Yaye Mbayang Touré raconte que lorsque le département de Podor a rédigé son plan de développement départemental, il était question d'appuyer les initiatives de gestion de l'environnement sans que soit précisée la nature de l'appui. Par la suite, le conseil les a accompagnés sur le terrain lors de diagnostics des pratiques agroécologiques : *« On a remarqué que le département avait pris un certain nombre de décisions en accord avec notre approche. Je pense qu'on a pu leur montrer la diversité et l'étendue du concept. Il n'y a pas que l'agriculture avec un petit « a », il y a des initiatives qui la dépassent. »*

Les collectivités territoriales ont des compétences transférées en matière d'agriculture et d'environnement, elles peuvent donc œuvrer pour la transition agroécologique, mais l'échelon national reste le catalyseur d'un véritable changement. *« Au niveau du Sénégal, on a créé la Dynamique nationale pour la transition agroécologique. Ce mouvement,* rappelle Mbayang Touré, *a contribué à la stratégie nationale. Celle-ci comportait un volet sur l'agroécologie mais qui ne prenait pas en compte notre compréhension de l'agroécologie. (…). Les organisations de la société civile ont écrit un document de contribution pour montrer tout ce qu'elles font au niveau national sur l'ensemble des pratiques agroécologiques. »*

Aujourd'hui, les organisations paysannes ont déjà obtenu quelques résultats grâce à leurs actions de plaidoyer. À partir de 2021, le gouvernement a financé des engrais organiques, *« pas au même titre que les engrais chimiques, mais c'est déjà un pas »*, reconnaît Sow Yaye Mbayang Touré.

(Agro)écologie transformatrice contre (agro)écologie néocoloniale

Face aux organisations de producteurs, aux ONG et aux quelques représentants des pouvoirs publics qui défendent une approche transformatrice de l'agroécologie tant sur le plan environnemental que socio-politico-culturel se dresse une agroécologie de façade, portée par des acteurs de l'agrobusiness y voyant un nouveau moyen d'intensifier la production, le tout sous couvert de durabilité. *« Mais sans jamais remettre en cause les rapports de domination, les inégalités et les conséquences sociales du capitalisme, les questions de gouvernance, de propriété, etc. »* Selon Bernard Duterme, *« cette agroécologie bidon, moyennant quelques adaptations technologico-écologiques visant des hausses de productivité et l'atténuation des dégâts de l'agro-industrie, repeint en vert un modèle qui tend à se perpétuer ».*

Les autorités locales sénégalaises commencent à promouvoir l'agroécologie.

Pour Yaye Mbayang Touré, *« cet impérialisme vert se manifeste lorsque l'on fait l'amalgame entre agroécologie et agriculture biologique. Car l'impératif environnemental ne peut se soustraire aux considérations sociales. Le vert à tout prix ne doit en rien prendre le pas sur les réalités auxquelles les producteurs font face tous les jours et dont dépend leur survie : En agroécologie, on autorise une utilisation minimale de l'engrais quand on n'a pas le choix. Nos anciens utilisaient de l'engrais ! Mais de manière très raisonnée. L'agroécologie est traditionnelle, alors que l'agriculture biologique est vraiment occidentale : purement scientifique, avec des normes, des certifications techniques, mais sans aucune certification socio-culturelle. »*

› Sommaire

Pas d'agroécologie décoloniale sans prise en compte de ses dimensions profondément économiques, sociales et culturelles.

« En Amérique latine, le Guatemala fait face à une situation désastreuse », rapporte Bernard Duterme. *« Un enfant sur deux souffre de malnutrition, et près de 80% de la population dans les régions indigènes mayas vit sous le seuil de pauvreté. La faute à un modèle de développement inique – présenté à l'extérieur comme « écoresponsable » pour certaines de ses filières « vertes » – qui consacre les meilleures ressources du pays à l'approvisionnement du marché mondial en matières premières, agricoles et minières pour l'essentiel, au détriment des productions vivrières et de l'accès à la propriété foncière des petits paysans. Le rapport de force y est donc largement défavorable pour ces derniers, qui pour certains, tentent l'agroécologie localement et revendiquent nationalement les conditions – légales, foncières, économiques – minimales de son développement. »*

Plus largement, c'est le concept d'écologie tout entier, tel que théorisé par les pays riches, que nous devons nous atteler à co-construire avec les pays historiquement défavorisés. Bernard Duterme rappelle qu'une véritable écologie politique mondiale est avant tout *« une écologie transformatrice qui rompt avec toute forme de domination, coloniale ou néocoloniale, que les pays riches exercent sur les pays pauvres ».*

En 1992, l'ONU adoptait le principe des responsabilités communes mais différenciées, en vertu duquel il revient aux principaux sur-exploitants des ressources naturelles

La priorité est moins dans l'imposition du tri sélectif dans les bidonvilles que dans la redéfinition radicale du mode de production.

d'inverser les tendances : « *Pour le dire autrement*, résume Bernard Duterme, *la priorité est donc moins dans l'imposition du tri-sélectif dans les bidonvilles où l'on ne mange pas à sa faim, que dans la redéfinition radicale du mode de production, des canaux d'échange et du niveau de consommation des pays riches.* »

Comment alors réunir les conditions d'émergence d'une (agro)écologie mondiale qui soit équitable ? Concrètement, pour le sociologue, « *c'est rompre avec la plupart des politiques du capitalisme vert, comme ces politiques de conservation (« aires protégées » fermées aux populations locales), d'extraction (monocultures, déserts verts) ou encore ces politiques de financiarisation du vivant et des biens communs par les acteurs dominants au nom du sauvetage de la planète.* »

Et à promouvoir exactement l'inverse : « *Il faut redonner la priorité au marché interne, à la récupération en souveraineté foncière, la redistribution et la relocalisation de l'économie, ou encore au contrôle public du crédit et de l'investissement au bénéfice des reconversions énergétiques.* ».

Ne pas craindre le débat

En somme, pas d'agroécologie décoloniale sans prise en compte de ses dimensions profondément économique, sociale et culturelle. Le secteur de la solidarité internationale a son rôle à jouer, par l'appui financier et les relais politiques des luttes paysannes. Mais toujours dans le respect de la vision des premiers et premières concerné(e)s.

Il s'agit avant tout « *de ne pas craindre le débat, de ne pas le fuir et de se confronter à ceux qui défendent l'agriculture productiviste* » soutient Mar Ngom. Il admet que « *le combat n'est pas facile* » car il s'apparente à celui de David contre Goliath, mais « *il faut y croire, car chaque jour, l'agroécologie fait ses preuves, tant sur le plan environnemental que sur celui de la réappropriation par les populations locales de leurs ressources, savoirs et territoires* ».

Rédaction : Naïs El Yousfi

L'agroécologie est un terme aujourd'hui employé par un nombre croissant d'acteurs à la base, y compris par les organisations paysannes et leurs membres agriculteurs. Ceux-ci ont leur propre conception de l'agroécologie et se perdent parfois dans les différentes approches revendiquées par la multitude d'acteurs avec lesquels ils collaborent.

Sénégal : l'agroécologie **par et pour les paysans**

Un article de Dorian Dejace

› Sommaire

BIO **Dorian Dejace, agronome junior à Enabel, a accompagné la Fédération des associations paysannes de la région de Louga (Fapal) dans ses efforts de régénération des terres grâce à l'agroécologie. L'occasion de se pencher sur l'appropriation des principes de l'agroécologie par les acteurs paysans.**

Il n'est pas aisé pour les paysans de se frayer leur chemin entre les ONG aux points de vue parfois divergents, sans compter les multiples sons de cloche des pouvoirs publics et des entreprises privées. Ces dernières se limitent souvent à la dimension productive de l'agroécologie. Certains paysans y voient parfois des pratiques agricoles nouvelles et oublient la richesse de leur patrimoine. Leur soumission aux solutions technologiques exogènes favorise l'attentisme, ce qui tend à renforcer le sentiment du paysan ignorant.

Pourtant, d'autres s'approprient l'agroécologie en s'en faisant leur propre idée. Selon Mbaye Laye Ba, animateur paysan à la Fédération des associations paysannes de la région de Louga (Fapal), au nord du Sénégal, *« l'agroécologie désigne la fusion*

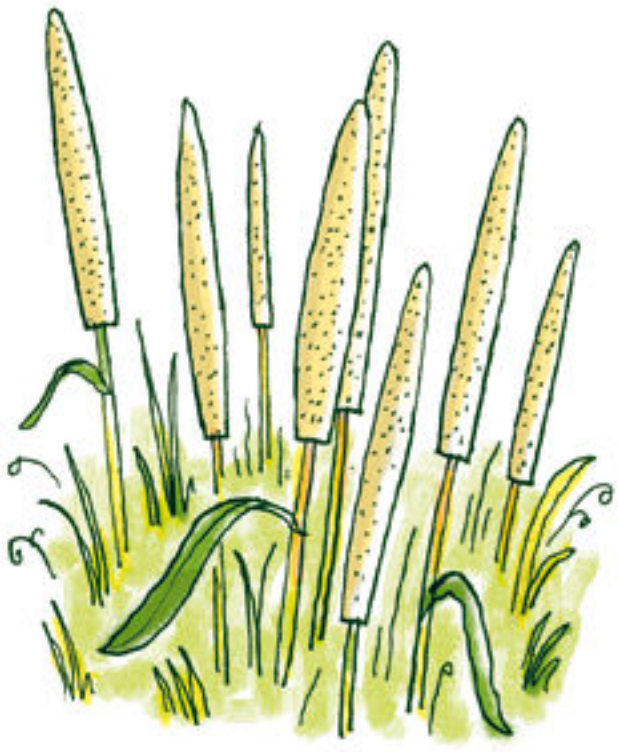

Le sol, point de départ

Il n'est pas étonnant que la régénération des sols fût choisie comme axe prioritaire de travail par la Fapal. Un terroir aux sols dégradés comme celui de la région de Louga voit son potentiel agroécologique et ses composantes environnementales, socio-économiques et organisationnelles verrouillées. Les paysan·ne·s posent un bon diagnostic sur les causes ayant conduit à la dégradation des sols. Il·elle·s se sentent fortement concerné·e·s par ce problème car il constitue selon eux·elles un des premiers obstacles à la production. Avoir comme point de départ une urgence vitale reconnue par tous paraît essentiel à l'appropriation de toute démarche agroécologique en milieu paysan. En effet, les considérations déconnectées des besoins vitaux, comme la préservation de la biodiversité *« car elle est bonne en soi »*, ne peuvent entraîner un investissement chez les populations défavorisées.

de toutes les activités agricoles. Il s'agit de faire de l'agriculture en mélangeant les cultures végétales, les arbres et l'élevage. L'agroécologie c'est quand on décide de combiner plusieurs pratiques, fertilisantes par exemple, sur une petite surface et sans produits chimiques, afin de produire plus que ce qu'on ne l'aurait fait sur une grande surface ».

Si l'agroécologie valorise des savoirs endogènes comme exogènes, les pratiques traditionnelles constituent probablement une priorité dans un premier temps. Les connaissances et l'intérêt qu'y attachent les agriculteur·trice·s sont des atouts pour leur appropriation. Des innovations peuvent alors guider ces pratiques endogènes pour faciliter leur diffusion.

Les agriculteur·trice·s connaissent mieux leurs réalités que quiconque et sont les plus à même à proposer des solutions adaptées. Au lieu de les perdre dans des notions conceptuelles complexes, peut-être faudrait-il les écouter davantage s'exprimer sur le problème et ses causes ainsi que sur les solutions et les contraintes limitant leur réalisation. C'est cette approche qui a été choisie pour initier le processus de régénération des sols de la Fapal.

Les paysans connaissent une panoplie de solutions pour améliorer la fertilité.

Malheureusement, trop de projets agroécologiques négligent ou méconnaissent la richesse des pratiques locales et promeuvent des pratiques nouvelles. Celles-ci sont pourtant rarement adoptées à grande échelle car elles sont confrontées à trop de contraintes et nécessitent un changement trop radical de la façon de travailler.

Un exemple intéressant peut être donné par un projet de fosses compostières dernièrement développé par une ONG partenaire de la Fapal. La plupart des fosses sont aujourd'hui à l'abandon. Cette pratique exogène constitue probablement un changement trop important par rapport au système de fertilisation traditionnel, où le fumier est simplement entassé à côté des animaux. L'investissement, l'eau et les connaissances nécessaires à la fabrication du

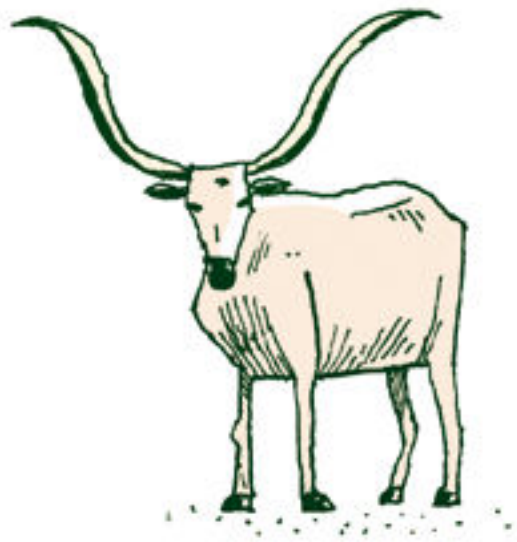

Impliquer les acteurs est un pas en faveur de l'autonomie paysanne.

compost, le coût de la fosse et sa localisation parfois loin de l'étable sont des facteurs décourageant son appropriation. Par conséquent, la Fapal a préféré promouvoir des améliorations simples de la fabrication de fumier, déjà connues par certain·e·s agriculteur·trice·s. Il s'agit de placer le tas à l'ombre, de ne pas y incorporer de plastique et d'y incorporer les déchets ménagers biodégradables ou encore de retourner le tas sans qu'il soit nécessairement placé dans une fosse. Ces innovations, plus accessibles, sont déjà en train d'être appropriées.

Les paysan·ne·s connaissent une panoplie de solutions pour améliorer la fertilité des sols et ont des idées adaptées à leur réalité. La stratégie de régénération des sols qui a été élaborée s'est donc uniquement concentrée sur des pratiques endogènes. Ces dernières favorisent une agriculture alternative à l'agriculture actuelle, encore imprégnée par le modèle monocultural colonial, mais encouragent aussi une agriculture différente des techniques agroécologiques uniquement exogènes.

Les pratiques retenues, reconnues par les paysan·ne·s pour leur potentiel régénérateur, sont soit répandues mais réalisées de façon sous-optimale, soit réalisées par une partie des paysan·ne·s seulement. Tout le travail consiste donc à accompagner les exploitations dans l'exploration de solutions permettant de contourner les contraintes empêchant l'appropriation ou l'amélioration de ces pratiques. Cette approche oblige à sortir de la dimension productive de l'agroécologie et d'investir les aspects économiques et sociologiques. Par exemple, beaucoup d'agriculteur·trice·s considèrent la culture du mil comme régénératrice pour le sol. Pourtant, cette culture est aujourd'hui peu pratiquée parce qu'elle est confrontée à un obstacle majeur, à savoir les dégâts occasionnés par les oiseaux. Contourner cette contrainte demande de passer à une échelle communautaire. Le mil, s'il est cultivé par un nombre important de familles villageoises sur de grandes surfaces, se retrouve peu mangé par les oiseaux.

Redonner le pouvoir aux acteurs à la base

Dans la perspective d'une appropriation des principes de l'agroécologie, il est indispensable de remettre les acteurs paysans au centre des processus. En effet, l'agroécologie souhaite par essence renforcer l'autonomie paysanne, son pouvoir créatif et décisionnel. Dans cette optique, les donateurs soutiendraient prioritairement les initiatives locales.

L'approche consistant à dérouler sur une période limitée un projet en grande partie conçu à l'extérieur est certainement à l'origine de nombreux échecs. Elle limite les possibilités d'autonomisation des communautés sur le long terme. La stratégie développée ici par la Fapal a consisté à développer son propre plan de gestion de la fertilité des sols. Il est actuellement vu comme une initiative de la Fapal et non d'une ONG extérieure.

Mbaye Laye Ba, animateur paysan à la Fapal et responsable de ce plan, témoigne : « *Depuis le début du processus, nous avons encouragé les paysan·ne·s à partager leur expertise sur la question de la fertilité des sols. Les producteur·trice·s ont décidé eux·elles-mêmes des pratiques dans lesquelles ils·elles souhaitaient s'engager. Le plan est donc une pensée paysanne, que nous avons organisée afin de proposer des solutions aux problèmes rencontrés par les producteur·trice·s* ».

› Sommaire

Illustrations © Philippe de Kemmeter

Ce plan a tout d'abord consisté à donner aux animateur·trice·s de la Fapal les outils et les compétences pour sensibiliser les villages membres de l'organisation. Le cycle de formation s'est terminé par la co-conception d'un support de sensibilisation. Les animateur·trice·s ont sélectionné les images sur lesquelles se baser et ont élaboré les messages clés à transmettre lors des sessions de sensibilisation. Actuellement, de nombreux projets de développement travaillent encore avec leurs propres supports élaborés dans d'autres contextes. Impliquer les acteurs dont c'est l'outil de travail dans sa conception, de la définition de l'objectif à la matérialisation, est un pas de plus en faveur de l'autonomie paysanne.

Les habitants ont fait part des pratiques qu'ils jugeaient les plus pertinentes.

Outre le plan d'action de la Fapal, il est essentiel, dans une logique d'appropriation, d'inciter les villageois·e·s eux·elles-mêmes à proposer leurs propres plans d'action. Les animateur·trice·s ont été formé·e·s à l'accompagnement des villages dans l'élaboration de tels plans. Une phase test a ciblé trois villages. Les habitants ont fait part des pratiques qu'ils jugeaient les plus pertinentes et de la stratégie à dérouler pour que les paysan·ne·s se les approprient davantage.

La mise en œuvre des plans villageois s'articule autour d'un noyau de champs-écoles paysans, afin de favoriser le partage et la transmission des savoirs. Chaque champ est la propriété d'une exploitation familiale au sein de laquelle un·e répondant·e est choisi·e pour s'impliquer davantage dans le processus de régénération des sols. Les répondant·e·s ont été ciblé·e·s parmi les femmes et les jeunes, des groupes aux statuts secondaires mais détenant des rôles clés dans l'agriculture locale.

Explorer pour diffuser

Il s'agit d'initier une stratégie de régénération des sols qui soit au plus près des valeurs de l'agroécologie. Non celles d'une agroécologie exogène mais bien d'une agroécologie décolonisée, s'enracinant dans le terreau local. Citons d'abord la limitation du recours aux facteurs de production externes. Les pratiques promues sont réalisables avec peu de moyens financiers et valorisent les ressources disponibles dans l'exploitation sans recours à des intrants externes, qu'ils soient bio ou non.

Ensuite, la diversité a été encouragée. Elle se retrouve dans les pratiques, allant de l'agroforesterie à la fertilisation animale mais aussi dans les approches de mise en œuvre de ces pratiques, tantôt communautaires tantôt familiales. La question de la gouvernance et de la relocalisation des pouvoirs a trouvé réponse dans l'élaboration de plans villageois de gestion de la fertilité. Finalement, cibler en priorité les femmes et les jeunes concourt à davantage d'appropriation, d'impact, d'équité et de durabilité.

La stratégie développée à la Fapal se situe dans une logique de recherche-action participative. Les leçons tirées de cette expérience permettront d'enrichir de futures stratégies paysannes, témoins d'une agroécologie aux couleurs locales.

Rédaction : Dorian Dejace

› Sommaire

AGROÉCOLOGIE

On entend de plus en plus souvent parler d'écoféminisme mais sans toujours très bien savoir ce que recouvre ce mouvement, ce qu'apporte la racine « éco » et en quoi il se différencie du féminisme. Dans un contexte marqué par la crise écologique et le mouvement #Metoo, comment l'écoféminisme appuie-t-il les paysannes qui se battent en faveur de l'agroécologie ?

L'écoféminisme pour la transformation agroécologique

Un article de Géraldine Higel (SOS Faim)

En 1974, dans son livre « Le féminisme ou la mort », l'écrivaine française Françoise d'Eaubonne décrit le capitalisme comme le dernier vestige du patriarcat en ce qu'il a permis la mise en place d'une double exploitation : celle du corps des femmes et celle du « corps » de la Terre[1].

La même année, en Inde, les femmes du mouvement Chipko « étreignent » des arbres pour empêcher leur destruction et, par là-même, leur moyen de subsistance. En 1980, aux États-Unis, les militantes anti-nucléaire manifestent devant le Pentagone pour défendre la vie – la leur, celle de leurs enfants mais aussi celle de la Terre – et aussi

1 « L'écoféminisme, ou comment conjuguer écologie et féminisme » de Margot Lauwers, in Revue *Silence* n°439, novembre 2015.

Illustrations © masha_fee

« l'environnement de la vie », contre la culture guerrière et destructrice symbolisée par la Guerre froide, parlant d'ailleurs déjà de « droit écologique »[2]. Autant d'expressions fondatrices de l'écoféminisme, à la fois philosophie, ensemble de pratiques et mouvement politique et social.

Le contexte est alors propice. L'impact des premiers changements climatiques, de l'agriculture intensive et la publication du rapport Meadows[3] font naître la conscience écologique pendant que la révolution culturelle et sexuelle favorise, quant à elle, la création des mouvements féministes. Mais si l'écoféminisme puise profondément dans ces deux pensées, il ne va pas se contenter d'en juxtaposer les combats mais bien leur trouver des racines communes.

Si le féminisme a longtemps été marqué par le « *white feminism* », c'est-à-dire théorisé par des femmes blanches occidentales, aisées et universalistes, l'écoféminisme, lui, en tissant des liens entre différentes formes d'oppression, dépasse ce travers et ajoute celle du Sud par le Nord à son analyse des rapports de domination. Et de fait, si les premières écoféministes étaient déjà indiennes ou kenyanes, elles sont aujourd'hui également indonésiennes ou encore sud-américaines.

L'une des plus connues, Vandana Shiva (Inde), s'élève par exemple contre Monsanto et les OGM parce qu'ils manipulent et asservissent le vivant et dévalorisent des savoirs ancestraux. Mais aussi parce qu'ils créent une dépendance et une soumission de millions de producteurs·trices indien·ne·s et plus globalement du Sud à une multinationale du Nord.

Ni les femmes ni la terre ne sont à conquérir !

L'analyse est systémique, la dénonciation globale : pour les écoféministes, le développement socio-économique de nos sociétés s'est fondé sur la séparation de l'homme et de la nature, le premier dévaluant la seconde pour mieux l'exploiter, en tirer profit et asseoir sa domination. Et si cette nature recouvre évidemment les ressources naturelles et l'environnement, elle inclut également, selon ce processus de séparation, les femmes.

2 « Unity statement of the women's pentagon action », 1980.
3 « Les Limites à la croissance (dans un monde fini) », Club de Rome, 1972.

Illustrations © masha_fee

Les hommes leur prêtent alors en effet des compétences et des valeurs dites « naturelles » comme la générosité, la bienveillance, la douceur, mais aussi le soin, le « care » et, donc, l'obligation de s'occuper des enfants. Elles sont enfermées dans ces rôles jugés de moindre valeur, invisibilisées, les hommes pouvant alors se consacrer pleinement aux activités reconnues comme « productives ».

L'écoféminisme établit donc que l'exploitation des ressources naturelles et l'oppression des femmes ne sont que deux facettes d'un même système de domination destructeur et violent. Capitalisme, écocide et patriarcat sont intrinsèquement liés. On pressent alors déjà la double oppression que subissent les paysannes à travers le monde.

La diversité est une alternative fertile au système dominant.

Sur cette base analytique assez large, un dénominateur commun a été construit, au fil des actions militantes et des débats idéologiques. Mais dès ses débuts et aujourd'hui encore, l'écoféminisme est un mouvement hétérogène aux contours flous, aux opinions divergentes et aux actions adaptées aux contextes.

Cette diversité de points de vue, loin d'être vécue comme problématique est, bien au contraire, parfaitement assumée et même revendiquée comme un mode de pensée et de fonctionnement alternatif au système actuel de la pensée unique et monolithique. C'est d'ailleurs l'un des points communs qu'il est possible d'établir avec l'agroécologie.

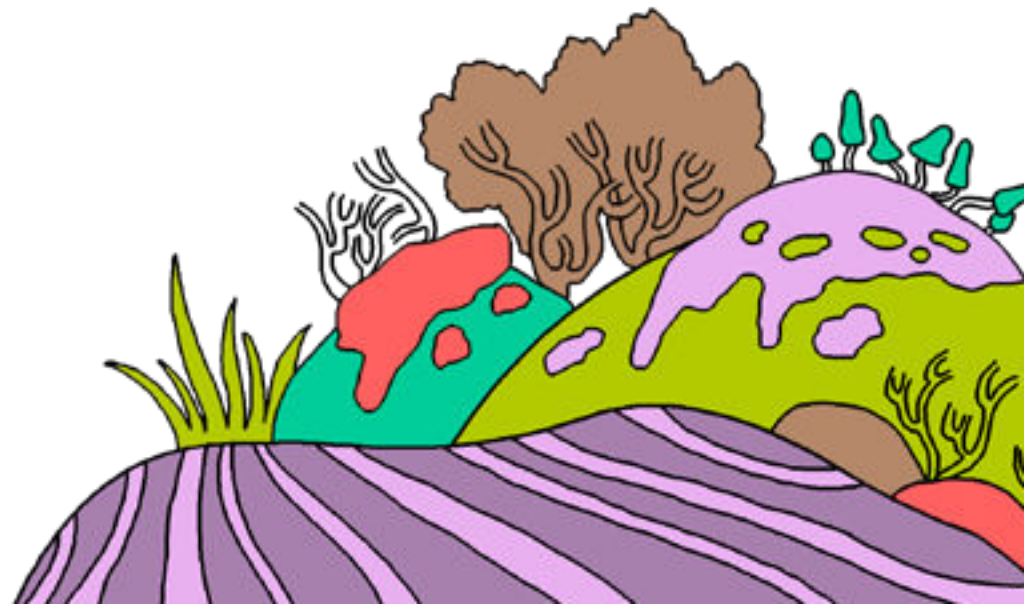

Écoféminisme et agroécologie, de nombreuses similitudes, deux différences majeures

Les parallèles entre agroécologie et écoféminisme sont nombreux. Rien d'étonnant, puisque l'agroécologie se développe également dans les années 1970, comme une application à l'agriculture des principes écologiques, lorsque les premiers effets délétères de la Révolution verte commencent à se faire sentir.

Les luttes écoféministes sont souvent portées par les agricultrices.

La diversité est un élément central des deux côtés. Source d'enrichissement de la pensée et des actions pour l'un, facteur de résilience et de consolidation des revenus pour l'autre, tous les deux la considèrent finalement comme une alternative fertile au système dominant. Et s'appuyant sur cette diversité émerge un autre point commun : un mouvement permanent de co-construction théorique et pratique, fondé sur les expériences et leur partage. Et, toujours, en opposition à une pensée unique figée, qui impose sans se remettre en question.

Autre point commun : reconstruire le lien entre l'homme et la nature. À travers le concept de Reclaim, l'écoféminisme revendique, la « reconnexion » avec le vivant, la « réparation » de choses dégradées en les réinventant, la « réhabilitation » des activités de soins, la « réappropriation » des savoir-faire et des connaissances anciennes. Autant d'idées qui se retrouvent dans l'agroécologie, fondée sur l'observation et l'expérience des phénomènes naturels, la « réparation » des sols abîmés et l'utilisation de techniques anciennes dénigrées par la dynamique industrielle. Ici et là, pas de sacralisation de la nature mais bien une revalorisation de ce lien et une grande importance donnée au collectif pour gérer et vivre en harmonie avec ce qui est considéré comme un bien commun.

De quoi valider, dans les faits, le lien posé par l'écoféminisme. Avec cependant des différences majeures, qui sont autant de sources potentielles d'inspiration mutuelle. La radicalité de l'écoféminisme défend non pas une égalité homme-femme dans la société actuelle mais bien un changement de système global où la verticalité du pouvoir laisse place à l'horizontalité du *«non-pouvoir»*. L'ensemble des activités sont revalorisées en fonction de leur apport au bien-être collectif puis réparties entre tou·te·s, quel que soit le genre. Une vision politique de la société dans son ensemble à laquelle ne se frotte pas vraiment l'agroécologie qui propose pourtant déjà de vrais changements de paradigmes.

Avec les paysannes du Sud

La diffusion de l'agroécologie, reconnue et structurée, est déjà financée dans certains programmes et mise en œuvre dans un nombre croissant d'endroits, tandis que l'écoféminisme ressemble à une utopie sans plan de transition. L'écoféminisme ne manque pourtant pas de se faire connaitre par des actions concrètes.

Prix Nobel de la Paix en 2004, l'écoféministe kenyane Wangari Maathai a créé The Green Belt Movement en 1977 pour lutter contre la déforestation qui pèse particulièrement sur les femmes, chargées de nourrir, chauffer et soigner la famille. Elles y sont ainsi notamment formées à la foresterie, ce qui a permis de replanter, en 45 ans, plus de 51 millions d'arbres[4] ralentissant ainsi l'érosion des sols, réduisant la distance à parcourir pour se fournir en bois de chauffage et générant également une source de revenus.

En 2006, dans la région de Kendeng, sur la côte nord de Java en Indonésie, un mouvement de femmes lutte contre la construction d'une usine de ciment, amenée à détruire l'écosystème local. De manière très théâtrale, certaines ont ainsi plongé leurs pieds dans le ciment pour illustrer l'analogie écoféministe entre l'atteinte à l'environnement et l'atteinte aux femmes[5].

4 http://www.greenbeltmovement.org/
5 https://www.cairn.info/journal-multitudes-2017-2-page-57.htm

› Sommaire

En Amérique du Sud, Moira Millan, militante mapuche, a lancé la « Marche des femmes indigènes pour le Buen Vivir », une philosophie qui, notamment en reconnaissant des droits à la Terre-Mère, permet « *de repenser un rapport harmonieux à la nature, au monde, à l'autre, et à soi, dans la compréhension et le respect de la diversité et la récupération de spiritualités multiples.* »[6]

Selon Emilie Hache, spécialiste en philosophie pragmatique et en écologie, c'est en Amérique du Sud que les luttes écoféministes sont les plus dynamiques :

« *Ce sont souvent des femmes de milieux ruraux et qui crèvent de faim à cause des mouvements de grands propriétaires qui accaparent les terres.* » Les luttes écoféministes, qu'elles se revendiquent ou non comme telles, sont souvent portées par des agricultrices ou en lien avec l'agriculture. Car les paysannes sont non seulement celles qui doivent s'occuper de leur famille et détiennent le savoir mais elles sont également les premières victimes des changements climatiques, des accaparements de terres, de la faim ou des politiques agro-industrielles.

L'écoféminisme permet ainsi de mettre en lumière ce double poids qu'elles portent et de mieux comprendre l'idéal auquel elles aspirent : la défense et la protection de la vie. Il permet également de replacer les femmes au cœur de la transition vers un autre modèle agricole voire même sociétal.

Pour Samantha Hargreaves du réseau Womin[7], « *c'est en travaillant avec les femmes affectées par des projets d'énergie polluante comme les puits de pétrole et les mines de charbon que nous nous sommes aperçus que l'écoféminisme, même si le terme vient du Nord, résonne avec les réalités africaines. Cette prise de conscience nous a permis de politiser le féminisme, d'en faire une force de changement radical.* »[8]

Selon Myriam Bahaffou, doctorante en philosophie féministe, « *Françoise d'Eaubonne est l'une des seules […] à proposer concrètement un projet de société écoféministe* ». Rien d'étonnant à ce que ce mouvement retrouve une actualité, en lien avec l'urgence climatique et le mouvement #metoo. La crainte de l'avenir ainsi que la perte de repères expliquent en partie la tentation utopique et spirituelle. Mais la force de l'analyse écoféministe est de rendre visible ce qui ne l'est pas : non seulement la domination comme système de développement économique mais aussi l'importance de revaloriser le soin.

Rédaction : Géraldine Higel

L'écoféminisme est un mouvement permanent de co-construction théorique et pratique.

6 https://www.cairn.info/revue-multitudes-2017-2-page-82.htm
7 African women activists
8 In « Quand féminisme et écologie se rencontrent », mars 2019

Le fléau des pesticides ne touche pas que les consommateurs et les agriculteurs des pays riches. Les populations des pays pauvres sont encore plus fortement exposées aux risques d'intoxication alimentaire, de contamination, de dégradation des sols et de l'environnement causés par ces produits toxiques.

Le Congo en proie **aux pesticides interdits**

› Sommaire

En Afrique, la promotion des pratiques agroécologiques permettrait d'améliorer la production alimentaire et de préserver l'environnement. La réalité est tout autre. Une enquête publiée en septembre 2020 par l'ONG Suisse Public Eye a montré que l'Afrique est devenue une des principales zones d'exportations de pesticides interdits en Europe. « *Une vingtaine de pays africains figurent parmi les principales destinations des exportations de pesticides interdits Made in Europe. Le Maroc et l'Afrique du Sud reçoivent les plus gros volumes sur le continent, suivi de loin par l'Egypte, le Soudan et le Sénégal. Au total, près de 7 500 tonnes de pesticides contenant 25 substances dangereuses interdites dans l'UE ont été exportées depuis le sol européen vers l'Afrique pour une utilisation agricole* »[1]. Les mesures protectrices y sont très faibles, les aliments y sont contaminés et les évaluations des dommages causés aux écosystèmes y sont presque inexistantes.

1 https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/pesticides/pesticides-interdits-ue

En RDC, au cœur de l'Afrique

En République démocratique du Congo (RDC), une étude menée par SOS Faim s'est focalisée sur l'utilisation des pesticides par les maraîchers de la région de Kinshasa. L'enquête qualitative et quantitative a été réalisée auprès de 126 exploitants maraîchers de Kimwenza-Mont-Ngafula, de Kimbanseke et de Masina[2]. Une équipe de SOS Faim a également réalisé un reportage dans les environs de Kinshasa et dans la province du Kongo-Central (voir nos témoignages en encadrés).

Les pesticides vendus en RDC proviennent essentiellement de la Chine, de la France, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni, de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Espagne et des États-Unis. L'absence d'encadrement et de suivi sur le terrain expose les producteurs et les consommateurs à différentes pollutions.

Sur l'ensemble des 126 exploitants interrogés durant l'étude et utilisant des pesticides, plus de la moitié sont des femmes actives dans la vente des produits agricoles. 43,2% des témoins ont affirmé avoir observé les inconvénients de ces engrais chimiques tels que des brûlures sur les plantes, la chute des fleurs et des feuilles, la mauvaise croissance des plantes en cas de surdosage et 23,9%

2 Étude sur l'utilisation et l'impact des intrants chimiques (pesticides et fertilisants) dans le maraîchage à Kinshasa. Etude menée du 19 mars au 16 avril 2021 par le professeur Jean de Dieu Minengu et la docteure Georgette Ngweme, avec l'appui de SOS Faim Belgique.

Près de 7 500 tonnes de pesticides contenant 25 substances dangereuses interdites dans l'UE ont été exportées depuis le sol européen vers l'Afrique pour une utilisation agricole

Quantité de pesticides interdits exportés d'Europe en 2018

26 000 tonnes

2 000 tonnes

50 tonnes

Illustration © Marmelade
source : www.publiceye.ch

Maman N'kembi Bondo Angel

« Nous ne connaissions pas les produits biologiques »

Je m'appelle Maman N'kembi Bondo Angel. Je suis animatrice. Je vis à N'djili près de Kinshasa. Je sensibilise les paysans à l'utilisation des bio pesticides. Nous avons constaté que cela fonctionnait mieux, parce que les engrais chimiques que nous utilisions auparavant nous faisaient souffrir, nous donnaient des maladies, de la fièvre et des maux de tête. C'est pourquoi nous préférons utiliser des produits biologiques. En les utilisant, ces produits protégeront le sol, les animaux et les consommateurs.

Avant, nous utilisions des pesticides chimiques. On ne connaissait même pas les doses à utiliser, on en abusait. Parfois, il est recommandé de récolter les cultures après 2 semaines ou 1 mois d'application de pesticides, mais souvent avant cette période, les plantes commencent à pourrir et pour éviter cela, nous récoltions et vendions.

Nous ne connaissions pas les produits biologiques, c'est pourquoi nous utilisions des produits chimiques. Nous constations souvent qu'après avoir consommé nos cultures traitées avec les produits chimiques, nous souffrions aussi de maux d'estomac, de tension et des maux de tête. De plus, ces produits chimiques s'infiltrent dans le sol et pénètrent dans les eaux souterraines et les sources. Par conséquent, ils polluent les eaux que nous utilisons pour boire et nous laver. C'est donc un danger pour l'eau, pour le consommateur et pour l'agriculteur.

reconnaissent un risque d'intoxication pour les agriculteurs qui manipulent ces produits, la pollution du sol et de l'air, ainsi que l'appauvrissement du sol. Malgré cette prise de conscience à propos des dangers des pesticides, les dosages observés par les enquêteurs mandatés par SOS Faim sont le plus souvent démesurés. L'utilisation inadéquate est influencée par la situation socio-économique d'extrême pauvreté dans laquelle vivent les témoins. Environ un quart d'entre eux ne savent pas nommer les produits qu'ils utilisent exactement.

Les agriculteurs ne peuvent pas déchiffrer les dosages prescrits.

L'usage courant du Thiodan

Actuellement, en plus de produits homologués, les enquêteurs ont constaté la présence de produits interdits, les plus courants étant le Dichlorvos et le Thiodan. Le produit le plus utilisé par les maraîchers congolais dans la région de Kinshasa est le Thiodan. Son succès peut s'expliquer par un prix abordable (en février 2021 deux flacons de Thiodan revenaient à 2 000 francs congolais, soit 0,83 euro), une offre élevée et une législation faible sur les importations de produits toxiques en RDC. La présence d'une telle substance interdite en Europe permet d'affirmer que les Congolais et l'écosystème du Congo sont en danger. On trouve également des traces de produits cancérigènes comme le Paraquat, le Naphtalène, le Dicofol, le Malathion, le Coumachlore, le Brodifacoum et le Carbendazim.

Les agriculteurs interrogés ne peuvent en général pas déchiffrer les dosages prescrits sur les bouteilles de pesticides. De plus, ils n'ont reçu aucune formation sur les mesures de protection et de prévention à prendre pour se protéger contre les risques d'intoxication.

› Sommaire

› Sommaire

La crainte de perdre la récolte passe avant les considérations sanitaires…

Quand on les confronte aux risques, certains maraîchers justifient néanmoins l'usage de pesticides par la volonté de vouloir protéger les cultures contre les ravageurs et les parasites. Ils dénoncent l'absence de soutien gouvernemental à l'agriculture familiale. Dans un contexte d'extrême pauvreté, l'utilisation de ces pesticides est à leurs yeux la seule manière de sauver leurs récoltes afin de garantir la survie de leurs familles.

La pulvérisation de produits nécessite l'application de mesures de protection strictes. Mais les maraîchers de la région de Kinshasa utilisent des techniques de protection rudimentaires. Les matériaux le plus utilisés pour déverser ces produits sont l'arrosoir ou même de simples bouteilles trouées. 41% des maraîchers ont déclaré ne pas appliquer de mesures de protection pendant et après la pulvérisation des pesticides (ni masques, ni lunettes, ni gants, ni housses) ce qui semble expliquer le nombre élevé de récits relatant des intoxications graves. Les personnes interrogées au cours de cette étude se plaignent des problèmes de troubles digestifs, d'irritation des yeux, de vomissements, de toux, de troubles respiratoires, d'irritation de la peau et de vertiges.

L'unique mesure de protection après l'utilisation d'intrants chimiques semble être le lavage des mains, ainsi que le frottement des mains avec de la cendre. Quant aux traitements des déchets toxiques, 36,6 % des maraîchers déclarent les jeter au champ, 30,4 % à l'incinération, 15,2% dans les cours d'eau, 11,0% à l'enfouissement.

Kafera Sibikolia Horpas

« Il n'y a pas de matériel de protection »

Je m'appelle Kafera Sibikolia Horpas. Je fais les jardins, je cultive des légumes, des bananes et des patates douces. J'utilise souvent le Thiodan pour lutter contre les insectes pour qu'ils ne détruisent pas mes légumes. J'achète le Thiodan à Pont Ngabi, près de Kinshasa.

Quant à l'utilisation, je mets le produit dans l'eau. J'ajoute 5cc du produit dans 5 litres d'eau, je mélange la solution puis je l'applique sur les légumes. Afin de ne pas contaminer les gens, car je sais que ces produits sont toxiques, après la pulvérisation, je laisse passer le temps avant de vendre ces légumes.

Normalement, nous devons utiliser un équipement de protection lors de la manipulation de ces produits mais il n'y en a pas, je ne l'ai pas encore acheté. J'utilise les brindilles de palmier à huile pour appliquer les produits sur les légumes. Après avoir terminé, je me lave les mains avec du savon.

Normalement tous les pesticides sont toxiques. Mais après les avoir pulvérisés, j'attends un peu avant de récolter les légumes. Lorsque nous arrosons avec de l'eau, les pesticides sont éliminés, puis nous pouvons récolter et vendre les légumes. Mais ce n'est pas du tout bon de vendre les légumes dans les 3 ou 4 jours suivant l'application des pesticides, cela peut contaminer les consommateurs et leur provoquer des diarrhées et d'autres maladies que je ne connais pas.

La dernière chose à dire est que nous allons arrêter d'utiliser ces produits car ils sont mauvais. Nous ferons un effort pour trouver d'autres solutions pour contrôler les ravageurs dans nos cultures. Un autre problème que nous rencontrons ici est le manque d'eau pour arroser nos cultures. L'eau est très difficile à trouver. Certains agriculteurs arrosent avec de l'eau de piscine. Parfois, les légumes peuvent être cultivés dans un bon endroit, mais les arroser avec de l'eau polluée peut causer des maladies aux consommateurs.

Illustrations © Philippe de Kemmeter

Les réglementations et législations ne sont pas respectées

Sur le plan international, des mesures ont été prises il y a déjà plusieurs années, telles que la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), sans oublier la Convention phytosanitaire pour l'Afrique au Sud du Sahara du 13/09/1967 qui avait été signée à Kinshasa et ratifiée par le Congo.

Des lois pour réglementer l'usage des intrants chimiques existent donc, mais certaines mesures d'application font défaut. Une liste des pesticides interdits et homologués (autorisés d'importation) circule en RDC. Mais au lieu des substances homologuées, ce sont les produits interdits tels le Dichlorvos, l'Endosulfan et le Thiodan qui sont le plus en circulation.

L'absence de contrôle sérieux aux frontières favorise les réseaux informels. Les faits et gestes des acteurs de ces réseaux informels sont par définition difficiles à cerner. C'est donc en dehors de tout cadre légal que les pesticides interdits en Europe se retrouvent entre les mains des exploitants maraîchers.

Parmi les États-membres de l'Union européenne, seule la France a pris le leadership en votant une loi contraignante pour l'industrie agrochimie française revenant à interdire les exportations de pesticides non homologués à partir de 2022.

L'absence de la réglementation sur l'achat, le transport, le stockage et l'application des pesticides constitue aussi une contrainte majeure à l'utilisation rationnelle des pesticides. Au niveau européen, à la suite de l'enquête publiée par Public Eye en 2020, des signaux positifs se sont manifestés du côté du Parlement européen et de la Commission européenne. Mais pour amener les décideurs politiques à la prise de mesures concrètes et contraignantes, la pression de la société civile doit être maintenue et intensifiée.

Rédaction : Nancy Elonga et Pierre Coopman

Bruno Nzambani

« Nous sommes obligés d'en mettre plus »

Mon nom est Bruno Nzambani, Je vis à Kimpese (province du Kongo-Central) où je pratique l'agriculture. Je plante des aubergines et des tomates. J'ai deux enfants. C'est avec ce travail que je nourris ma famille, ça me donne l'argent.

J'ai connu les pesticides chez mon frère qui est aussi un jardinier. J'avais connu un cas d'attaque de maladies sur mes cultures, alors il m'avait recommandé les pesticides mais sans me montrer comment faire.

Parfois les dosages prévus par mètre carré ne fonctionnent pas contre les insectes ou d'autres maladies, alors je suis obligé de mettre plus.

J'achète un demi-litre de pesticide que j'arrose sur un terrain de 300 mètres carrés. Je ne porte pas les gants et mais je cache mon nez pendant la manipulation des pesticides. Nous savons que ces produits sont des poisons, surtout quand on les manipule. Ensuite si tu manges sans te laver les mains, c'est vraiment mortel.

Je lis les modes d'utilisation des pesticides, mais certaines recommandations, je ne les applique pas. Je garde tous ces produits là-bas aux champs, parce qu'ici à la maison, j'ai des enfants.

Les trois témoignages apparaisant dans les encadrés ont été recueillis par Sabrina Serra

› Sommaire

ENJEUX

L'humanité restera exposée aux variants et aux nouvelles souches de la covid-19 tant que celle-ci continuera à se propager dans certaines régions. Un accès équitable à la vaccination au niveau mondial, y compris dans les zones rurales des pays pauvres, est essentiel pour endiguer la pandémie.

COVID-19

Quel accès équitable **à la vaccination** ?

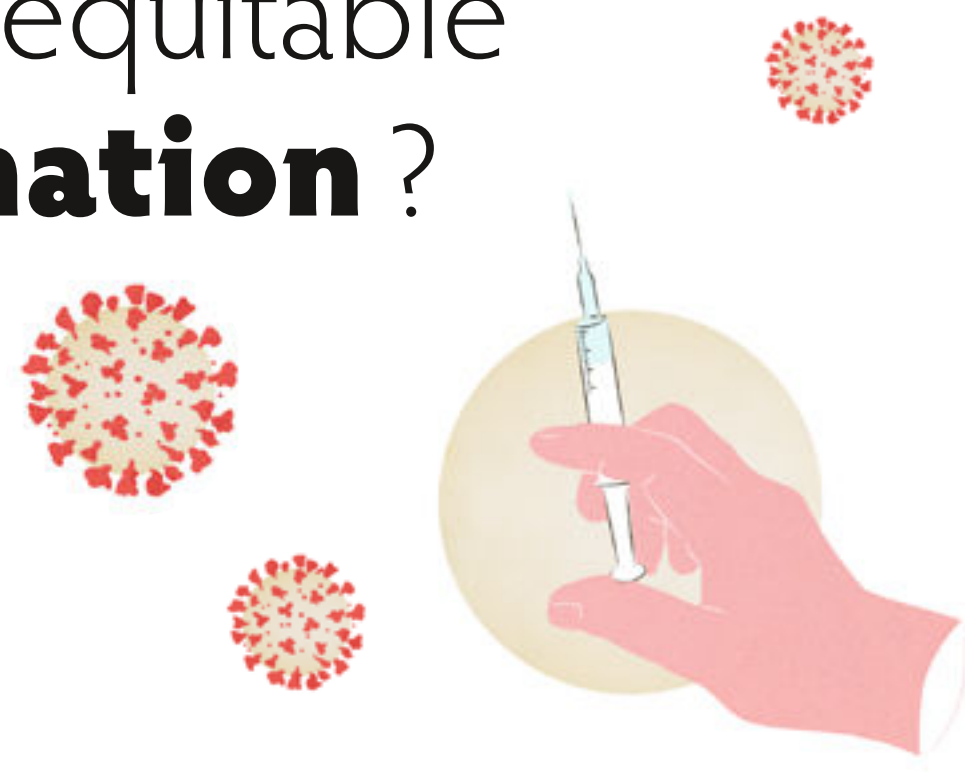

Fruit d'un partenariat entre l'OMS (Organisation mondiale de la Santé), le Cepi *(Coalition for Epidemic Preparedness Innovations)*, la Gavi *(Global Alliance for Vaccine and Immunization)* et l'Unicef, le dispositif Covax est une initiative multilatérale destinée à stimuler le développement et la production mondiale de vaccins contre la covid-19. Ce dispositif vise à rendre les vaccins accessibles au plus grand nombre de pays en fournissant des doses mais aussi en les acheminant et en en facilitant l'administration, en particulier dans les pays les plus pauvres et démunis sur le plan médical. Deux cents pays et territoires y participent. Un mécanisme de financement, l'accord Covax AMC (une garantie de marché nommée *Advance Market Commitment)*, devrait permettre à 92 économies à faibles et moyens revenus d'avoir accès aux doses.

Les États-Unis sous l'administration de Donald Trump n'adhéraient pas à l'initiative. Depuis le début de la présidence de Joe Biden, les USA ont rallié les rangs du programme Covax. Cuba refuse d'adhérer pour utiliser ses propres vaccins. La Chine et la Russie ne font pas partie de Covax.

Les financements proviennent des gouvernements des pays riches, de donateurs privés et d'associations philanthropiques. Ainsi, la Fondation Greta Thunberg a décidé de donner 100 000 euros, ce qui est une contribution modeste si on la compare aux 200 millions d'euros donnés par la Fondation Bill et Melinda Gates. Certains pays bénéficiaires participent également financièrement. Au total, quelque 10 milliards de dollars US ont été collectés pour permettre au programme de contribuer à la réalisation de l'objectif de l'OMS : la vaccination d'au moins 40 % de la population de chaque pays bénéficiaire fin 2021, et de 70 % mi-2022, ce dernier objectif nécessitant quelque 11 milliards de doses.

Le programme reçoit aussi des vaccins excédentaires des pays développés qui ont déjà vacciné une grande partie de leur population. Des promesses de dons de vaccins sont annoncées régulièrement. Ainsi, fin septembre 2021, les États-Unis et l'UE se sont engagés à fournir respectivement 1,1 milliard et 500 millions de doses de vaccins à Covax d'ici mi-2022. En tout, c'est 1,425 milliard de doses que Covax devait fournir fin 2021, dont 1,2 milliard à destination des 92 pays à revenus faibles et intermédiaires. La Chine a annoncé fin novembre la livraison de 1 milliard de doses au continent africain,

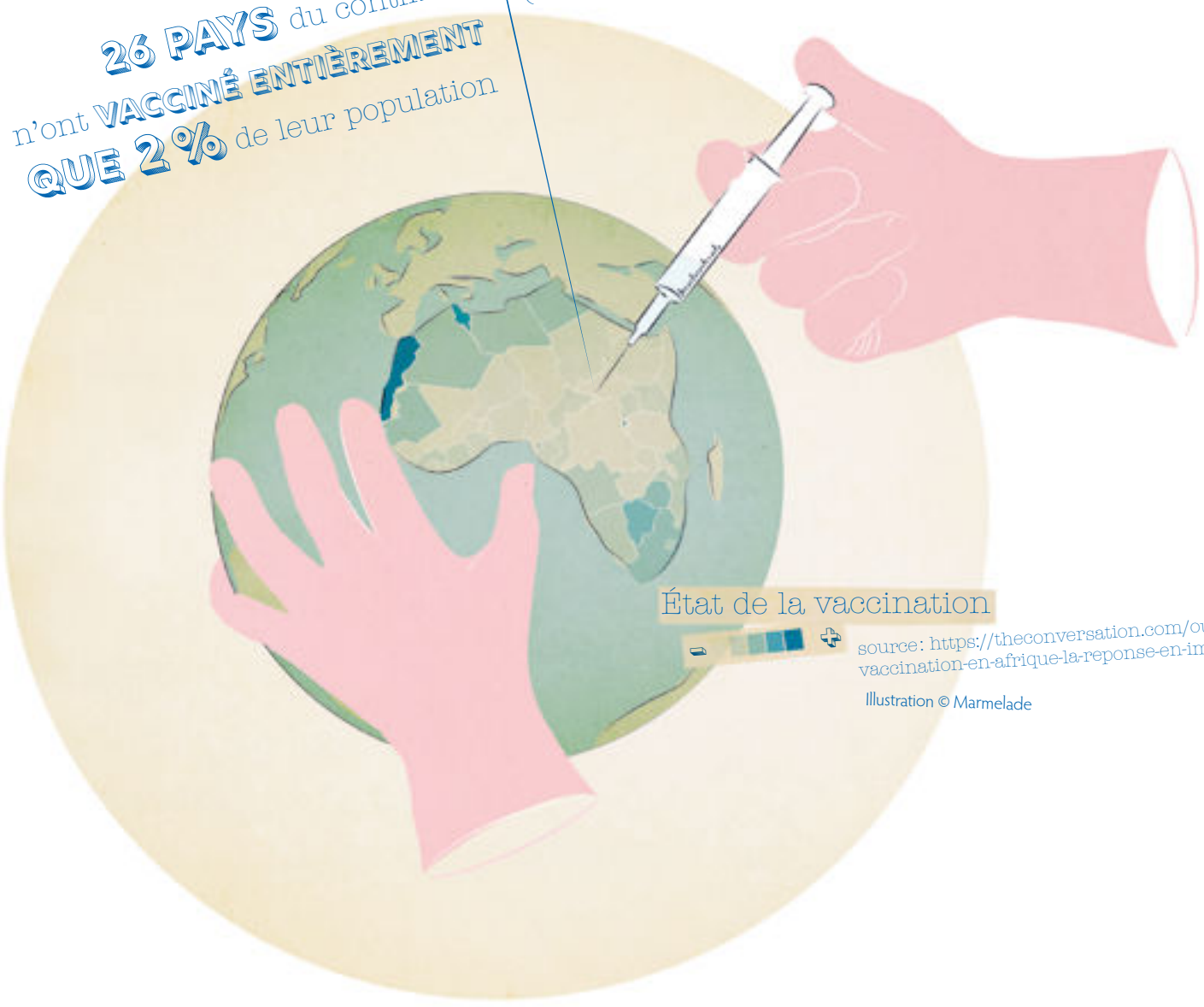

État de la vaccination

source : https://theconversation.com/ou-en-est-la-vaccination-en-afrique-la-reponse-en-image-169282

Illustration © Marmelade

600 millions sous forme de dons directs et 400 millions à produire sur place, en collaboration avec des entreprises locales.

Pourquoi l'Afrique est-elle à la traîne ?

En théorie, la plupart des pays atteindraient l'objectif de 40 % de vaccination de leur population d'ici la fin 2021, malgré le gros retard pris par Covax tout au long de l'année.

Une partie importante de l'Afrique n'atteindra pourtant pas cet objectif. Mi décembre 2021, à peine 8,3 % des habitants du continent ont été complètement vaccinés et seuls 5 pays (Maroc, Seychelles, Maurice, Tunisie et Cap Vert) sur 54 ont vacciné plus de 40 % de leur population.

La situation est toutefois très disparate, entre le Maroc qui a vacciné plus de 60 % de sa population et la RDC où la couver-

› Sommaire

ture vaccinale est inférieure à 0,1 %. Mi-décembre, on naviguait entre des pays comme le Cameroun et Madagascar (2,3 et 1,9 % de vaccinés) et le Zimbabwe ou l'Afrique du Sud (19,6 et 25,5 % de vaccinés), en passant par l'Égypte (16,1 %), la Côte d'Ivoire (5,2 %) ou le Sénégal (5,5 %). Au total, début mi décembre, 18 pays du continent ont vacciné entièrement moins de 3 % de leur population.

Pourquoi ce faible taux ? Principalement parce que la vaccination sur le continent dépend surtout du déroulement du programme Covax (couplé à Avat : African Vaccine Acquisition Trust), même si certains pays africains concluent aussi des accords bilatéraux avec la Chine et la Russie. Les vaccins chinois et russes ont la cote au Maghreb. La Guinée a lancé une campagne de vaccination avec le vaccin russe Sputnik. La Chine a livré ses vaccins dans 17 pays africains, majoritairement son vaccin Sinopharm. Le premier pays servi a été les Seychelles début janvier. Le Niger en a reçu la plus grande quantité (400 000 doses). Et, fin novembre, la chine a encore annoncé la livraison d'1 milliard de doses au contient.

Covax a subi de nombreux problèmes d'approvisionnement en doses de vaccins aux 2e et 3e trimestres 2021, à cause de diverses suspensions de livraison des fabricants, au premier rang desquels le Serum Institute of India (le premier fabricant au monde), qui a interrompu ses exportations de vaccins au 2e trimestre 2021 pour pouvoir répondre à la vague très importante de covid-19 qui sévissait alors en Inde.

D'autres fabricants n'ont pas assuré non plus, dans les délais, leurs livraisons de vaccins à Covax, en raison de la priorité dont bénéficiaient les pays riches qui avaient conclu bien plus tôt – avant même la mise au point desdits vaccins – de gros contrats de livraison avec ces laboratoires. Enfin, certains lots de vaccins sont arrivés trop peu de temps avant leur date d'expiration et n'ont tout simplement pas pu être utilisés.

Une capacité logistique inégale

Les problèmes de logistique dans le déroulement de la campagne vaccinale s'accumulent en Afrique. Les délais d'octroi d'autorisations de certains vaccins sont souvent trop longs. Le respect de la chaîne du froid, lorsqu'il s'agit de mener des campagnes de vaccination dans des zones rurales isolées, peuvent paraître insurmontables. Mamady Traoré, référent vaccination et réponses aux épidémies chez MSF - France, explique que *« les pays africains ont l'habitude d'utiliser des vaccins qui se conservent à basses températures, mais pas à des températures très froides. Nombreux sont les pays qui n'ont pas les infrastructures pour transporter et entreposer efficacement des vaccins qui se conservent à moins 70 degrés. C'est la raison pour laquelle le vaccin AstraZeneca, qui se transporte et se stocke entre 2 et 8 degrés, a suscité beaucoup d'engouement sur le continent africain. »*[1]

> Les pays africains ont eu du mal à recevoir ne serait-ce que les premières doses.

Mais la pénurie de seringues en Afrique, qui devrait se poursuivre jusqu'au 1er trimestre de 2022, pourrait ralentir considérablement l'administration des doses disponibles. *Last but not least*, on observe une certaine défiance des populations africaines à l'égard de la vaccination en général.

Mamady Traoré regrette également le nationalisme vaccinal : *« Certains pays développés ont réservé trois fois plus de doses de vaccins que nécessaires pour vacciner leur population, tandis que les pays africains ont eu du mal à recevoir ne serait-ce que les premières doses pour protéger leurs personnels en première ligne. C'est le signe que les nationalismes ont pris le pas sur la solidarité internationale dans la lutte contre la pandémie. Compte tenu de la fragilité des systèmes de santé africains, il est urgent d'obtenir les doses permettant de protéger les personnels soignants afin d'assurer la*

1 https://ideas4development.org/vaccins-anti-covid-afrique-solidarite/

continuité des soins et éviter que les structures de santé se transforment en lieux de propagation de l'épidémie. Dans un monde globalisé, les virus ne respectent pas les frontières. C'est pourquoi les pays riches doivent impérativement penser à la solidarité internationale et à la synergie d'actions entre les pays. Il faut se diriger vers une distribution équitable des vaccins entre les pays développés et les pays en développement. »

Quelle stratégie pour remédier à l'insuffisance vaccinale ?

Avec, désormais, une production mondiale de 1,5 milliard de doses de vaccins par mois, la question n'est plus celle de la disponibilité mais de la distribution, répartition et administration justes et efficaces des doses. Pour cela, l'OMS a mis sur pied une stratégie globale pour une couverture vaccinale de 70 % dans tous les pays du programme Covax d'ici mi-2022.

> Certains lots de vaccins sont arrivés trop peu de temps avant leur date d'expiration.

La stratégie repose sur des principes de qualité. Les vaccins doivent répondre à des normes internationales d'intégration d'équité et d'inclusion validées par l'OMS. La vaccination doit se dérouler en parallèle avec des campagnes de tests, traitements et autres mesures sanitaires. Cette stratégie suppose, pour être efficace, une approche globale coordonnée et séquencée (vaccination des plus âgés, du personnel médical et des personnes à risque d'abord, dans tous les pays), ainsi que des ressources suffisantes. Des 55 milliards de dollars US que représente le budget total de cette campagne vaccinale (la plus grande jamais déployée dans l'histoire du monde), il reste 8 milliards de dollars US à trouver.

La stratégie de vaccination de l'OMS requiert des mesures urgentes à tous les niveaux : local, national et multilatéral Elle comporte aussi de nombreux défis : que l'approvisionnement global de doses de vaccin soit suffisant, qu'il y ait un accès aux vaccins équitable entre pays (ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent). Il faut que chaque pays dispose d'assez de ressources financières, humaines et logistiques pour mettre en œuvre les programmes de vaccination et gérer les risques liés aux nouveaux variants de la covid sans compromettre les autres services de soins de santé.

Concrètement il s'agit, pour chaque pays du programme Covax, d'établir des objectifs chiffrés et plans détaillés de vaccination, avec un suivi et un ajustement permanent de leur déroulement, en fonction de l'évolution de la situation réelle. Les pays ayant atteint un taux élevé de vaccination devraient honorer les engagements et promesses de partage et de dons de doses. Les fabricants de vaccins devraient prioriser les contrats passés avec Covax/Avat, accorder des licences d'exploitation et permettre le transfert de technologie pour accélérer la production là où elle est le plus nécessaire.

Il est attendu ou espéré que les banques et les institutions de développement mondiales, multilatérales ou régionales soutiennent Covax, les mécanismes internationaux d'approvisionnement et les plans de distribution des vaccins. À cet effet Covax doit évaluer et communiquer les progrès réalisés tous les mois. La stratégie n'aboutira que si les grandes organisations internationales évaluent les progrès, identifient les problèmes à résoudre et les actions à prioriser.

Pour aboutir, cette stratégie doit également recourir aux sociétés civiles, aux organisations communautaires et au secteur privé encouragés à faire campagne en faveur de l'accès à la vaccination et à démentir les fausses informations à ce sujet.

Pari lancé donc, pour l'OMS ! Rendez-vous en 2022 pour un premier bilan.

Article finalisé en décembre 2021.
Rédaction : Emmanuel Juste et Pierre Coopman

› Sommaire

DOSSIER

Pour un commerce qui **protège l'agriculture et le climat**

Défis Sud n° 139 | Édition annuelle 2021-2022

› Sommaire

INTRODUCTION

Dans l'économie de marché, les règles du commerce international conditionnent profondément le fonctionnement de l'agriculture. La manière dont ces règles sont conçues influence directement les conditions de vie des populations rurales. Les accords de libre-échange ont donc une importance majeure.

Alors que les conséquences commerciales et économiques de la covid-19 ont remis à l'ordre du jour les questions d'autonomie et de souveraineté, les échanges internationaux de produits agricoles et alimentaires sont au beau fixe. Le contenu de nos assiettes dépend toujours plus de l'étranger, entraînant des effets désastreux pour l'agriculture familiale et pour la planète. L'agriculture familiale n'est-elle pas un secteur stratégique ? Au vu des politiques et des accords annoncés ou déjà en vigueur, il semblerait que les décideurs en doutent. Les traités négociés entre l'Union européenne et différents pays d'Amérique latine, les perspectives de libre échange en Afrique et la nouvelle Politique agricole commune (PAC) sont des exemples parmi d'autres de la fuite en avant actuelle.
Tel qu'il continue à être pratiqué aujourd'hui, le commerce international a également des répercussions graves sur le réchauffement climatique.

Pour que ce commerce protège l'agriculture et le climat au lieu de les détruire, des politiques locales et nationales sont nécessaires. Après un ensemble d'articles sur les questions internationales, ce dossier met aussi la focale sur des initiatives prises au Sénégal pour protéger les filières du lait et de l'oignon. Car c'est à ce niveau que l'on commencera à inverser la tendance globale.

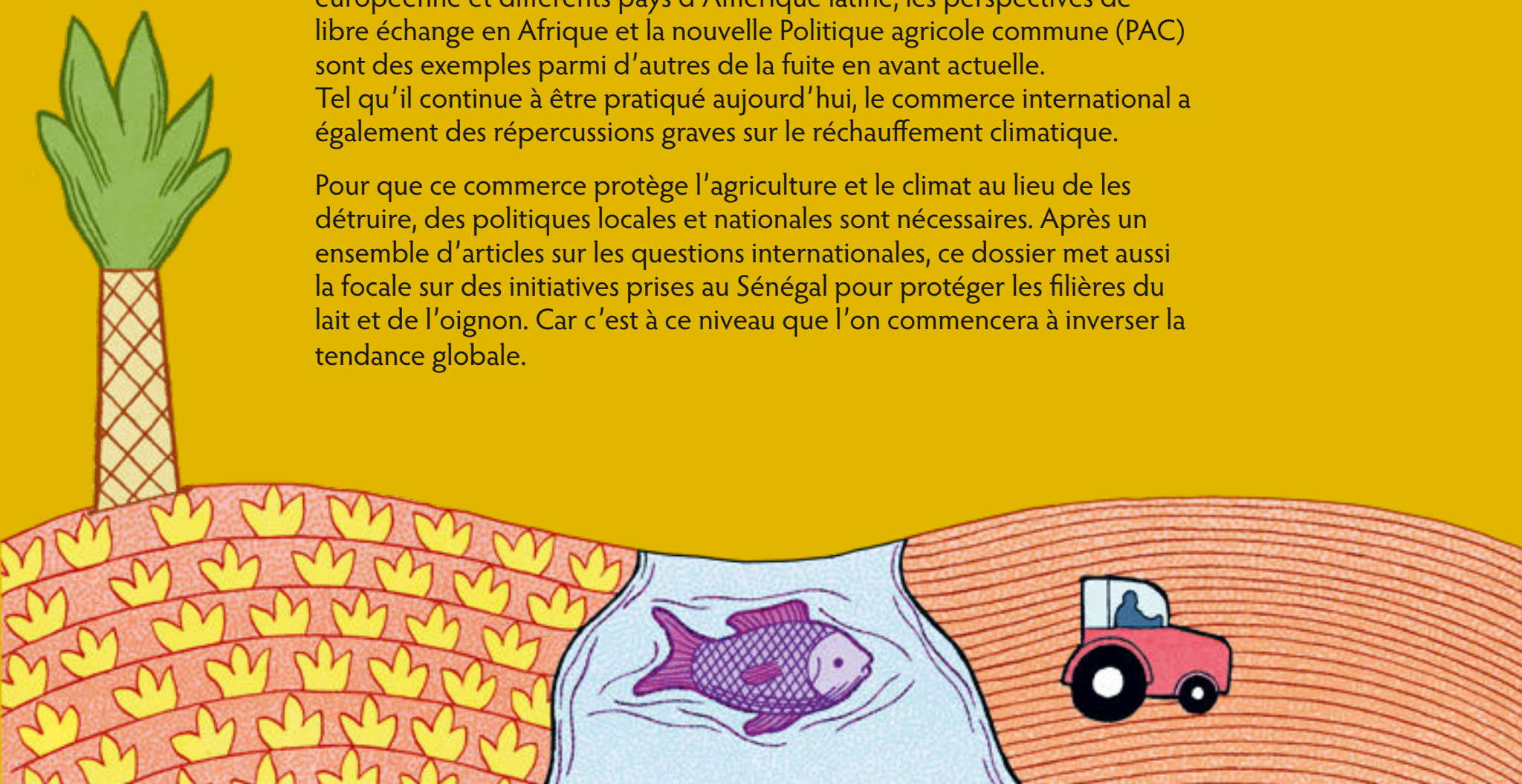

Plus de 20 ans de négociations, 780 millions de consommateurs concernés, 18 milliards d'euros engagés (1/4 du PIB mondial), 91% de droits de douane supprimés... Les chiffres que met en jeu l'accord de libre-échange Union européenne-Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) ont de quoi donner le tournis.

UE-Mercosur : chronique d'une mort agricole annoncée

Un article de Hélène Capocci (Entraide et Fraternité)

Derrière les chiffres de ce méga-projet de libéralisation commerciale, les enjeux de souveraineté alimentaire et environnementaux (biodiversité et climat) sont énormes, tant le volet agricole de l'accord et les impacts écologiques des biens concernés (viande bovine, sucre, volaille) sont importants.

L'UE exporte avant tout des produits industriels et des services, tandis que les exportations du Mercosur concernent les produits agricoles, alimentaires, l'énergie et les minerais.

Ce qui est moins impressionnant, par contre, c'est le gain économique que le traité est censé engendrer. L'étude d'impact commanditée par l'UE estime une augmentation de +0,1% du PIB européen du côté de l'Europe dans le scenario optimiste, et entre +0,1 et 0,7% pour les pays latino-américains.

Par ailleurs, ces bénéfices risquent de ne pas être répartis de manière équitable.

Asymétrie. C'est le terme qui vient à l'esprit quand on découvre les échanges entre les deux régions. Alors que l'Union européenne exporte avant tout des produits issus de l'industrie manufacturière (56%) et des services (35%), les exportations du Mercosur concernent avant tout les produits agricoles et alimentaires, l'énergie et les minerais. Autrement dit, des matières premières dont la valeur ajoutée est nettement moindre que sur les produits manufacturés. Cette asymétrie sera accrue par l'accord puisqu'il prévoit que l'Europe tire profit de son industrie automobile, plastique, textile, chimique, et que les pays latinos exportent sans droit de douane ou à taux réduit de la viande bovine (99 000 tonnes annuellement), de la volaille (180 000 tonnes), du sucre (180 000 tonnes), de l'éthanol (650 000 tonnes), mais aussi du porc, du miel, du riz...

Le choix d'un modèle : usine agricole vs agriculture familiale

Asymétrie aussi entre les acteurs d'un même secteur. Le modèle agricole qui bénéficiera de l'accord est loin de correspondre à l'idéal de petites structures respectueuses

› Sommaire

Illustrations © Juan Mendez

du vivant. La libéralisation prévue est taillée pour profiter à l'agrobusiness d'Amérique latine, au détriment de l'agriculture familiale européenne et latino-américaine. En effet, ce sont les exploitations capables de répondre aux critères d'exportation européens et de produire en masse afin de réaliser des économies d'échelle qui auront accès aux avantages commerciaux.

Pour une production massive, la recette est bien connue :

- Intensification de la production à coups d'intrants chimiques (le Brésil constitue le 1er marché de pesticides des cinq plus grosses sociétés agrochimiques au monde - BASF, Bayer, Corteva Agriscience, FMC et Syngenta - et 49% de ces produits sont classés « extrêmement dangereux » pour la santé ou l'environnement[1] ;
- Utilisation d'OGM, notamment pour la culture de soja (95% du soja argentin et brésilien est génétiquement modifié selon Greenpeace) et l'alimentation du bétail ;
- Déforestation pour étendre les surfaces d'élevage ou de culture. L'agriculture est responsable de plus de 54% de la déforestation mondiale et le Brésil enregistre une déforestation annuelle de 1,6 million d'hectares selon l'Institut brésilien INPE pour la période 2015-2019[2] ;
- Conditions d'élevage peu regardantes quant au bien-être animal, que ce soit au niveau des antibiotiques utilisés comme hormones de croissance, du recours aux farines animales dans l'alimentation, des conditions de transports, etc.

Alors que les secteurs bovins et sucriers européens sont déjà en crise (comme le rapportent des études européenne et belges[3]) l'augmentation des importations de ces produits aura nécessairement un impact sur les prix et sur la volatilité du marché. Et ce, alors même que le revenu moyen des éleveurs français s'élève aujourd'hui à 700€/mois.

1 Fondation Nicolas Hulot, Institut Veblen, Interbev, ibid.

2 Commission Ambec, *Dispositions et effets potentiels de la partie commerciale de l'Accord d'Association entre l'Union européenne et le Mercosur en matière de développement durable*, septembre 2020.

3 Etude de la Commission européenne : E. Ferrari et al., *Cumulative economic impact of trade agreements on EU agriculture*, 2021. Au niveau belge : SPF Economie, *Accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur Impact pour les secteurs économiques belges*, 2021 ; IWEPS, *Rapport de rechercher : quel impact sur l'économie wallonne peut-on attendre de la signature du Traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur ? Les enseignements de la littérature économique internationale*, 2021.

De l'autre côté de l'Atlantique, les agriculteurs familiaux n'ont pas de quoi se réjouir non plus. L'enseignement tiré d'autres accords de libre-échange laisse imaginer la suite. Une étude commanditée par SOS Faim sur les impacts sur l'agriculture familiale péruvienne de l'accord signé entre l'UE et la Colombie, le Pérou et l'Équateur est éclairante à ce sujet. Il apparaît que le traité de libre-échange est défavorable pour les producteurs tournés vers le marché intérieur. En seulement cinq ans, on observe une baisse des prix de 51% pour le quinoa, 34% pour le café et 24% pour le cacao, alors que la demande pour l'exportation est en forte hausse. De plus, les agriculteurs péruviens se sont retrouvés en position de vulnérabilité face aux exportations de l'industrie alimentaire européenne. L'exportation de pommes de terre transformées a connu une augmentation de 40%, s'accompagnant d'une chute des prix de 20% sur le marché local[4]. Cette situation risque de se produire également dans les pays du Mercosur pour le secteur laitier par exemple. Il est en effet prévu que l'UE exporte des fromages et laits en poudre, risquant de battre en brèche le marché régional approvisionné par l'Argentine et l'Uruguay.

De l'autre côté de l'Atlantique les agriculteurs familiaux n'ont pas de quoi se réjouir.

Outre la structure des échanges favorisant l'agriculture industrielle, la diminution drastique des droits de douane prévue s'apparente ni plus ni moins à un cadeau de la part de nos autorités aux géants de l'agrobusiness du Mercosur. Rien que pour la filière de la viande bovine, la perte fiscale de l'UE s'élève à 362 millions d'euros. Cette coquette somme sera transférée directement dans les

4 Pour en savoir plus sur l'industrie peu reluisante de la pomme de terre transformée belge, lire : FIAN Belgium, Agroecology in Action, «*Patates en colère !*» *Comment la culture de la pomme de terre a été dévoyée par l'agrobusiness*, 2021.

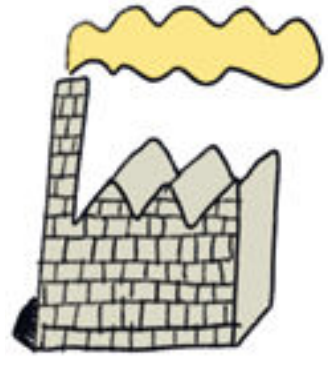

› Sommaire

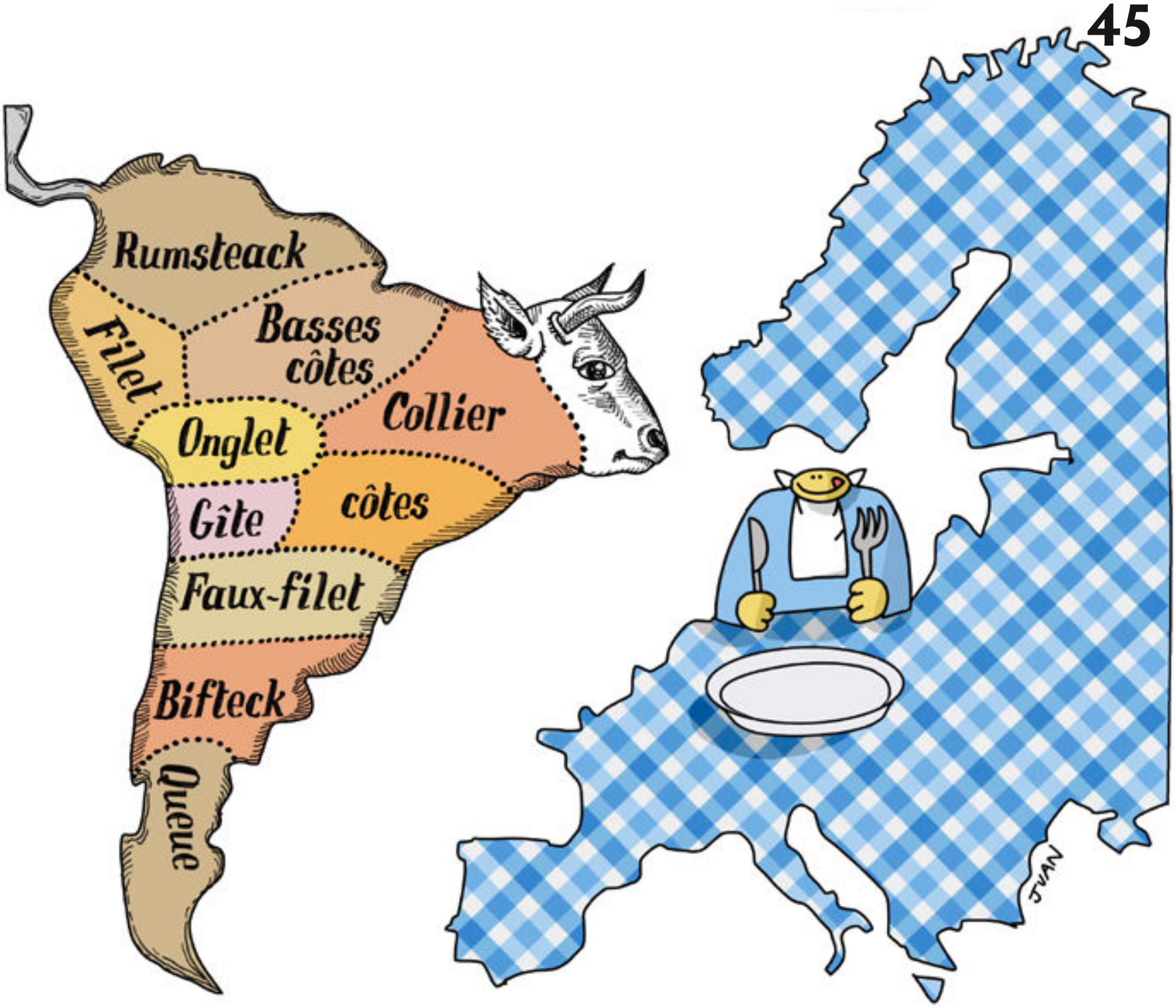

poches de l'oligarchie, composée de trois entreprises (JBS, Marfrig, Minerva), qui se partage la grande majorité du marché.

Il est incompréhensible que l'UE abandonne ses éleveurs quand on sait que ces dernières années ont été ponctuées de scandales sanitaires liés à des réseaux de corruption dans les pays du Mercosur (« Carne fraca » en 2017 où JBS et BRF ont mélangé de la viande avariée à de la viande saine, « Trapaça » en 2018 qui a mis à jour des analyses falsifiées par la société BRF pour masquer la présence de salmonelle dans ses volailles). La traçabilité de la viande ne peut être assurée par les systèmes en place dans le Mercosur. Les lacunes y sont importantes, de sorte qu'il est impossible de garantir que les conditions d'élevage répondent aux exigences européennes, ou qu'ils ne participent pas à la déforestation.

Tous ces arguments, la Commission européenne dit les avoir bien entendus. Ses réponses ne sont pourtant pas convaincantes. Pour protéger son agriculture, l'UE prévoit de mettre en place une « clause de sauvegarde ». Toutefois, les conditions d'application sont loin d'être accessibles : il est demandé de démontrer le lien de cause à effet entre importations et baisse des prix et de prouver qu'au moins 50% des producteurs européens sont impactés négativement. Si ces conditions sont remplies, les mesures ne seront malgré tout d'application que pour une période limitée. Bref, on l'aura compris, pas de quoi se sentir rassuré. Au vu des pronostics désastreux, un fond d'urgence de 1 milliard d'euros a également été créé à destination des agriculteurs en difficulté. Mais là aussi, la véritable accessibilité est mise en doute car la « perturbation du marché » n'est pas définie clairement.

Accord de Paris, Green Deal : aux oubliettes ?

Comme le décrivent de nombreux rapports, l'accord UE-Mercosur constituerait une incitation à la déforestation via l'expansion des cultures et de l'élevage industriels. La commission mandatée par le gouvernement français pour évaluer les impacts de l'accord en matière de développement durable prévoit une augmentation de 30% de déforestation annuelle suite à sa mise en œuvre. Mais cela impliquerait aussi des déplacements de populations autochtones, des violations de droits humains, ainsi qu'une attaque envers la biodiversité et la santé. À titre d'exemple, les limites maximales de résidus de pesticides sont nettement plus élevées dans le Mercosur : le seuil autorisé est de 20 fois supérieur pour l'acéphate sur les cultures de citrons, et de 400 fois supérieur pour le malathion sur les haricots !

> Le modèle agricole qui bénéficiera de l'accord est loin de correspondre à l'idéal des petites structures respectueuses du vivant.

L'impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) sera lui aussi considérable. Rien d'étonnant quand on connaît la part de responsabilité du commerce international dans les émissions mondiales (plus de 30%). Pour prendre l'exemple du bœuf, la FAO a calculé que pour produire 1 kg de viande, les émissions sont de 3 à 4 fois plus importantes en Amérique latine qu'en Europe.

Comment tout ceci est-il possible alors l'Europe se vante à qui veut l'entendre qu'elle a les plus hauts standards sanitaires et environnementaux au monde ?

Si les émissions de GES de l'Europe semblent en baisse, il est utile de noter que celles-ci ne prennent pas en compte les « émissions importées » ou celles liées au transport international. Ainsi, il lui est tout à fait possible d'importer des marchandises produites dans des « havres de pollution » (et des conditions sociales proches de l'esclavage) tout en se proclamant championne climatique (et des droits humains).

Par ailleurs, l'UE pratique un système de « tolérance à l'importation » qui permet à des marchandises traitées avec des substances non approuvées dans l'UE (bien que parfois produites par des entreprises européennes) d'entrer sur le territoire européen. Ce contresens représente une distorsion de concurrence pour les producteurs européens, en plus de constituer un risque pour les consommateurs et une atteinte à l'environnement dans le pays exportateur[5].

Les entourloupes envisagées par la Commission européenne

Est-il possible de rendre cet accord plus « durable » ? C'est ce que prétend la Commission européenne qui envisage différentes pistes pour verdir l'accord afin de maintenir son cap libre-échangiste tout en faisant taire les détracteurs.

Une première option sur la table, qui n'est pas l'option écologique mais la voie la plus drastique pour éviter le débat démocratique, est de scinder les textes. L'accord UE-Mercosur est en fait un accord-cadre qui comprend un volet coopération, un autre volet politique et un volet commercial. Si la partie commerciale était séparée des deux autres parties, l'accord de commerce ne serait pas débattu dans les parlements nationaux puisque le commerce est la compétence exclusive de l'UE. Il serait dès lors plus facile d'étouffer les critiques sur les aspects controversés.

La deuxième option serait de rédiger une « déclaration interprétative » pour clarifier certains aspects de l'accord sans pour autant en modifier le texte, répondre à ses lacunes ou intégrer des mécanismes contraignants pour s'assurer de son application.

5 Fondation Nicolas Hulot, Institut Veblen, Interbev, ibid.

› Sommaire

Une troisième option est le protocole additionnel qui pourrait modifier le contenu et les mécanismes d'application de l'accord. Toutefois, cela revient à s'exposer à des incohérences et des contradictions entre le texte d'accord et le protocole. Penser que cette annexe pourrait apporter des changements importants suppose également qu'elle ait une prévalence sur le texte de l'accord. Or, il y a tout lieu d'être dubitatif sur cette hypothèse, surtout si des grands intérêts sont en jeu en cas de litige.

La quatrième option, est la renégociation de l'accord. Celle-ci serait la seule capable de permettre une approche globale de développement durable, avec ses implications sur l'environnement et les droits humains dans tous les chapitres de l'accord, et pas seulement dans le seul qui n'est pas contraignant[6].

La cinquième option est bien sûr le rejet pur et simple de ce projet de libéralisation, tant il semble incompatible avec la souveraineté alimentaire dans une perspective de justice sociale et environnementale. C'est l'option défendue par Entraide et Fraternité car si des aménagements sont prévus, ils ne modifieront en rien la forme asymétrique fondamentale des échanges et des répercussions économiques. Ils n'empêcheront pas les usines agricoles de s'enrichir davantage sur le dos de la paysannerie qui lutte pour un modèle familial et agroécologique, tout en pratiquant une agriculture qui ne prend pas soin des ressources naturelles et du vivant en général.

En attendant, ce que prévoient les négociateurs n'est pas clair. Alors que le Parlement européen a estimé, dans une résolution en octobre 2020, que « l'accord ne peut être ratifié en l'état », l'agenda reste opaque. Il existe des clivages entre les positionnements des pays membres.

Qu'en disent les politiciens belges ?

En Belgique aussi, les clivages existent. Au niveau wallon, une claire opposition à l'accord s'est confirmée au début 2020. À Bruxelles, une résolution a été adoptée au imposant une série de conditions à la ratification. La Communauté germanophone a elle aussi récemment adopté une résolution demandant le rejet de l'accord actuel et des renégociations. Quant au niveau fédéral, une proposition de résolution fait du sur-place depuis plusieurs mois, face à la frilosité des libéraux à se positionner clairement contre un accord de libre-échange.

> Ce projet de libéralisation est icompatible avec la souveraineté alimentaire.

Le rapport de progrès 2021-2021 présenté par Sophie Wilmès au Parlement fédéral au début de l'été mentionne néanmoins une position belge. La Belgique est en faveur d'un protocole incluant des « *dispositions exécutoires portant sur le climat, la déforestation et les droits sociaux* ». Les dispositions en question seront-elles en mesure de répondre aux enjeux ? Rien n'est moins sûr. Alors que le GIEC vient d'alerter à nouveau sur la catastrophe environnementale en cours, appelant à un « changement de paradigme » urgent, un simple « *verdissement* » de l'accord ressemble à une farce qui ferait grincer des dents.

Rappelons que la politique commerciale ne peut être dissociée de la lutte contre le réchauffement climatique, et des objectifs louables de relocalisation de l'agriculture compris dans la stratégie *From Farm to Fork* du *Green Deal* européen. Dès lors, il semble évident que le projet UE-Mercosur doit être abandonné.

Rédaction : Hélène Capocci (Entraide et Fraternité)

6 R. T. Hoffmann, M. Krajewski, *Legal opinion and proposals regarding a possible improvement or renegotiation of the draft EU-Mercosur Association Agreement*, publié par Misereor, Greenpeace, CIDSE, 2021.

Illustrations © Alain Corbel

› Sommaire

DOSSIER

En 2020, l'attention de SOS Faim a été attirée par ses partenaires sud-américains sur les impacts sociaux d'un accord de libre-échange peu connu du grand public : l'accord conclu entre l'Union européenne et trois pays andins – le Pérou, la Colombie et l'Équateur.

UE-Pérou : une révision s'impose

Un article de Nicolas Barla (SOS Faim)

La signature de l'accord andin avec le Pérou et la Colombie remonte à 2012 – l'Équateur ne l'ayant rejoint qu'en 2016. L'accord est entré en vigueur de manière provisoire en 2013, mais il n'est pas encore définitivement ratifié. Il ne le sera qu'une fois approuvé par l'intégralité des entités fédérées des états membres de l'Union européenne. En Belgique, deux parlements doivent encore se prononcer : le parlement de la Région Bruxelles-Capitale et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'Europe se vante d'avoir les plus hauts standards sanitaires et environnementaux.

Dans les grandes lignes, l'accord libéralise des échanges commerciaux entre les deux blocs en réduisant progressivement les droits de douane et les barrières non tarifaires. L'accord englobe notamment toute une série de produits agricoles, tant en provenance d'Europe (pommes de terre préparées, produits laitiers, dérivés du blé, etc.) que des trois pays andins (cacao, quinoa, bananes, etc.). D'emblée, un objectif avait été clairement annoncé : faciliter les échanges de biens et services pour booster la croissance économique des deux blocs.

Pourtant, huit ans après son entrée en vigueur provisoire, force est de constater que cet objectif est loin d'être atteint. Au cours de cette dernière décennie, le taux de croissance économique du Pérou, de la Colombie et de l'Équateur a dramatiquement chuté – et ce bien avant l'arrivée de la crise de la covid-19. Parallèlement, la croissance des flux commerciaux entre l'Europe et les trois pays andins a continué de ralentir sous l'effet de la chute des cours des matières premières. Au Pérou, par exemple, alors que la valeur des exportations connaissait un taux de croissance annuel de 16,5% par an en 2007-2012 (avant la signature de l'accord), ce taux ne s'élevait plus qu'à 8,2% en 2013-2018. En matière d'importations, le constat est encore plus marquant : pour un taux de croissance annuel de 20% en 2007-2012, le chiffre s'élevait à seulement 1,7% en 2013-2018[1].

1 Eduardo Zegarra, *El tratado de libre comercio Perú-Unión Europea y su impacto socio-económico en la agricultura familiar*, CONVEAGRO, Lima, 2020.

L'agriculture familiale sous pression

Ces chiffres témoignent d'une faible incidence de l'accord sur le commerce d'un point de vue général. Néanmoins, lorsque le regard se porte plus spécifiquement sur le monde paysan des trois pays andins, les impacts se révèlent inquiétants, comme une étude du chercheur péruvien Eduardo Zegarra le révélait en 2020[2].

Un accord qui creuse les inégalités au sein de l'agriculture péruvienne.

La petite agriculture familiale emploie une partie importante de la population de ces trois pays. Au Pérou, par exemple, ce sont 1,8 million d'agriculteurs et d'agricultrices qui produisent sur de petites surfaces. Mais leurs conditions sont difficiles. Seuls 4,2 % d'entre eux ont accès à une forme d'assistance technique ; 9,2 % ont accès à la formation et au crédit ; et 3,6 % seulement peuvent s'appuyer sur une forme d'association agricole pour commercialiser leurs produits. Cette précarité résulte largement des choix politiques pris par le gouvernement en matière de politiques publiques. Pendant trois décennies, les politiques auront donné la priorité aux grandes exploitations agricoles côtières dont la production massive est notamment destinée à l'exportation, sans offrir aucun service agricole de base à plus de 80% des agriculteurs familiaux.

Or, en libéralisant les échanges agricoles dans ce contexte, l'accord nourrit une dynamique néfaste pour ces petits agriculteurs péruviens, car il les expose plus que jamais à la concurrence agressive des importations européennes. Rappelons-le : contrairement à l'agriculture familiale andine, l'agriculture européenne est solidement équipée, hautement productive et lourdement subsidiée par la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Les denrées agricoles importées d'Europe sont donc inévitablement revendues moins cher que celles qui sont produites localement par les petits agriculteurs andins. Cette concurrence, si elle s'exacerbe, peut donc menacer la capacité des agriculteurs familiaux à vendre leurs produits à un prix suffisamment rémunérateur.

L'agro-industrie d'exportation est la grande gagnante

L'accord tend par ailleurs à creuser les inégalités au sein de l'agriculture péruvienne. Certes, les grandes exploitations agro-industrielles, essentiellement situées sur la côte, risquent également de subir la concurrence des importations européennes. Mais ces exploitations sont aussi nettement mieux armées que les petits agriculteurs pour y faire face. De surcroît, ce sont avant tout ces grandes exploitations qui bénéficient des exportations vers l'Europe, que l'accord encourage. Les 320 000 agriculteurs familiaux, qui produisent par exemple du café, du cacao ou des bananes, ne bénéficient quant à eux presque pas de ces nouveaux débouchés commerciaux, auxquels ils n'ont pas accès.

Ce renforcement de l'agro-industrie andine est problématique, car sa croissance ne bénéficie pas à la très grande majorité de la population rurale[3]. Les impacts de ce modèle de production sur l'environnement sont en outre dévastateurs : dans plusieurs régions côtières comme celle d'Ica, la surexploitation de la couche phréatique met en danger la durabilité des ressources en eau de la région. Enfin, les exploitations agro-industrielles sont très fréquemment le théâtre d'abus des droits de l'homme – et ce tout particulièrement dans des pays comme la Colombie, où la répression violente des velléités syndicales est monnaie courante.

La même dynamique s'observe aussi de l'autre côté de l'Atlantique. Pour reprendre l'exemple de la patate, ce sont essentiellement les grandes industries belges et néerlandaises (comme Lutosa ou Clarebout) qui tirent pro-

2 Voir note précédente.

3 Enrique Fernandez Maldonado Mujica, *Comercio justo. Estudio de impactos de tratado de libre comercio entre la UE y Perú en la agricultura*, Bonn, Friedrich Ebert Stiftung, 2020.

› Sommaire

Entre 2014 et 2019,
les importations des pommes de terre
frites surgelées au Pérou
ont **augmenté** de

40%

mais les prix à l'importation
ont **chuté** de

20%

26 000
tonnes
ont transité chaque année
vers le Pérou, en provenance
principalement des Pays-Bas
et de la Belgique.

cet accord pourrait avoir
un **impact très négatif**
sur plus de

700 000 familles
de petits producteurs de patates.

L'exemple des pommes de terre frites surgelées

Si l'on prend l'exemple des pommes de terre frites surgelées, on constate qu'entre 2014 et 2019, les importations de produits européens vers le Pérou ont augmenté de 40%, tandis que les prix à l'importation ont chuté de 20%. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, ce sont au total plus de 26 000 tonnes qui ont transité chaque année vers le Pérou, en provenance principalement des Pays-Bas et de la Belgique. À ce stade, certes, les quantités importées restent proportionnellement modérées par rapport à la production péruvienne totale (5 millions de tonnes de patates par an): 95% de la demande interne reste approvisionnée par la production locale. Mais c'est la tendance à la hausse des importations européennes qui a de quoi inquiéter. La Convention nationale pour l'agriculture au Pérou (Conveagro) met ainsi en garde contre « l'impact très négatif que pourrait produire l'accord sur plus de 700 000 familles de petits producteurs de patates ». Et malheureusement, le problème ne se pose pas seulement dans le secteur de la pomme de terre: d'autres produits locaux se trouvent également concurrencés par les productions européennes, comme les produits laitiers qui sont exportés massivement depuis les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne ou l'Espagne.

fit des exportations boostées par l'accord. Or, les griefs contre ces industries sont nombreux : elles entretiennent des rapports de domination avec les producteurs, leurs activités provoquent des nuisances pour les habitants et pour l'environnement, et leur expansion com-

Les industries belges et néerlandaises tirent profit des exportations.

promet le développement de l'agriculture paysanne[4]. L'accord encourage donc un modèle qui n'est ni juste ni durable, et qui n'est donc pas souhaitable pour l'avenir.

L'accord est une impasse écologique et économique

Plusieurs autres reproches peuvent encore être faits à cet accord. Tout d'abord, la libéralisation des échanges encourage un système qui fait voyager les aliments d'un bout à l'autre du monde, ce qui n'est pas tenable sur le plan écologique. L'aberration apparaît encore plus flagrante lorsqu'on constate qu'une majorité des aliments qui sont ainsi transportés pourraient être – ou sont déjà – produits sur place. Le cas de la patate est emblématique. L'accord encourage l'exportation de milliers de tonnes de pommes de terre préparées vers le Pérou, alors que ce pays est l'un des plus gros producteurs de patates au monde. Le Pérou est le pays d'origine de la pomme de terre, des milliers de variétés paysannes y sont cultivées depuis des millénaires[5].

Ensuite, ce qui peut inquiéter, c'est que l'accord libéralise entre autres les exportations d'huile de palme vers l'Europe. Par conséquent, ces exportations ont doublé entre 2012 et 2015, leur valeur annuelle étant passée de 80 à 156 millions de dollars. L'accord encourage de cette manière une intensification de la production d'huile de palme, dont le lien avec la déforestation n'est plus à rappeler.

Enfin, l'impact économique de l'accord sur le long terme peut également être questionné. En libéralisant les exportations de denrées agricoles, l'accord risque de renforcer la spécialisation des trois pays andins dans la production de matières premières à faible valeur ajoutée – ce qui entraverait à terme leurs perspectives de développement économique.

En Belgique : refuser l'accord dans sa forme actuelle

Mais l'accord n'est pas encore définitivement ratifié. Les parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale doivent encore donner leur approbation. C'est pourquoi il est indispensable de mobiliser les citoyens et citoyennes belges pour réclamer que ces institutions refusent de valider l'accord dans son état actuel. C'est à cet effet qu'une pétition forte de plus de 5000 signatures avait été remise en main propre au ministre-président de la région de Bruxelles-Capitale, Rudi Vervoort, le 17 mars dernier.

A minima, c'est une révision de l'accord qui s'impose. Pour limiter ses impacts négatifs sur le plan social et écologique, le minimum est de rendre contraignante la clause pour le développement durable qui y est insérée. Dans le même sens, alors que le premier article de l'accord souligne que le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme est un *« élément essentiel du traité »*, aucun dispositif de sanction n'y est pour le moment prévu en cas de violation de ces derniers. Enfin, les règles commerciales de l'accord doivent être revues pour limiter les flux des denrées qui risquent d'entrer le plus directement en concurrence avec les productions locales de l'agriculture familiale andine.

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est aujourd'hui dans l'attente d'une étude commanditée par la Commission européenne, dont l'objectif est de mesurer l'impact de l'accord après plusieurs années de mise en œuvre provisoire. Pour le moment, donc, aucune date n'est encore fixée pour le vote de l'accord. Mais SOS Faim garde un œil vigilant sur l'agenda politique !

4 Voir l'article *« Du local au global : six voix s'élèvent contre l'agro-industrie d'exportation »* de ce même numéro.

5 André Devaux et al., "Native Potatoes : From Forgotten Crop to Culinary Boom and Market Innovation", dans *Choices*, v.3, q.3, pp. 1-7.

› Sommaire

Dans les pays andins, soutenir l'agriculture familiale

De son côté, comme le recommande Eduardo Zegarra, l'État péruvien (tout comme ceux de la Colombie et de l'Équateur) doit impérativement appliquer les différentes mesures de protection commerciale qui sont autorisées dans la loi péruvienne – au minimum pour les pommes de terre transformées, le lait en poudre et les fromages. Le chercheur rappelle également qu'au-delà de l'accord, c'est un revirement plus global des politiques agricoles qui s'impose aujourd'hui. L'État péruvien doit offrir un soutien concret à l'agriculture familiale, dont le développement est un levier majeur pour réduire la pauvreté dans les campagnes. Dans ce sens, les avancées politiques obtenues sous les pressions de la Convention nationale pour l'agriculture au Pérou (Conveagro) au cours de ces dernières années laissent encore espérer qu'un changement est possible. Pensons à la loi sur pour la promotion de l'Agriculture familiale adoptée en 2015 ; à la création récente du vice-ministère de l'Agriculture familiale en 2019 ; ou plus récemment à la loi sur les achats publics, qui prévoit que 30% des aliments pour les programmes sociaux et les distributions dans les écoles devront provenir de l'agriculture familiale. Mais un long travail de mobilisation reste à faire, car au Pérou comme ailleurs, les avancées législatives de ce type se heurtent à de nombreux freins lorsqu'il s'agit de les voir prendre effet au niveau exécutif.

Rédaction : Nicolas Barla

Le secteur agricole est le plus grand secteur d'activité en Afrique. Pourtant, de nombreux pays africains dépendent d'importations extracontinentales pour assurer leur sécurité alimentaire. Les partisans de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca) estiment que celle-ci devrait rendre les économies africaines plus compétitives et par conséquence augmenter l'indépendance alimentaire du continent. Mais en réalité, la Zleca n'a pas dépassé le stade des belles intentions.

Libre-échange en Afrique : **Quel prix à payer pour les agricultures familiales ?**

› Sommaire

L'un des objectifs de la Zleca serait de baisser les droits de douane de 90% pour les produits fabriqués et échangés sur le continent. Jusqu'à présent, l'Afrique a davantage commercé avec des partenaires extérieurs, notamment l'Europe, la Chine, l'Inde et les États-Unis. Le commerce intra-africain est très faible. En 2018, il se situait entre 15 et 17% du montant total des échanges du continent, alors qu'en Asie et en Europe ce type d'échanges internes représentait 60% du total. La facilitation des échanges commerciaux entre pays africains permettrait de rendre le continent plus compétitif sur le marché mondial. L'élargissement des marchés régionaux ouvrirait des perspectives très encourageantes : industrialisation massive, développement d'infrastructures, baisse des prix, etc.

D'après les données de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec la mise en place d'un marché unique africain, les échanges intracontinentaux pourraient s'accroître de près de 50% entre 2020 et 2040[1]. Un rapport de la Banque mondiale estime que la Zleca pourrait entraîner une hausse des revenus réels de 450 milliards de dollars, ce qui permettrait de sortir plus de 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté d'ici à 2035[2].

Dans l'ensemble, l'initiative a été accueillie positivement. Pour les plus enthousiastes, la Zleca n'est pas seulement un pilier dans le processus d'intégration économique africaine, mais sa mise en place pourrait également contribuer à renforcer la paix et la sécurité sur le continent, tout en stimulant la transition écologique. Divine Ntiokam, directeur du Réseau mondial des jeunes pour une agriculture intelligente face au climat (Climate Smart Agriculture Youth Network, CSAYN), y voit une mine d'opportunités, entre autres pour les jeunes agriculteurs. *« La Zleca permettra de transformer un processus de production jusqu'alors complexe en un schéma d'échanges beaucoup plus attractif et plus cohérent. Imaginez, les petits agriculteurs vont pouvoir se déplacer et expédier leurs productions sans aucune restriction. Cela leur permettra de communiquer de manière plus directe, de renforcer*

1 https://repository.uneca.org/handle/10855/43754

2 https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/216831595998182418/the-african-continental-free-trade-area-economic-and-distributional-effects

Illustrations © Yuzu Eto

la collaboration transfrontalière, de stimuler l'échange de connaissances et de meilleures pratiques. C'est un projet unique ! ».

Mais jusqu'à présent, toutes ces prédictions restent largement théoriques. Le succès de la Zleca ne dépend pas uniquement de la ratification des accords, mais surtout du bon vouloir des gouvernements africains à se conformer à leurs engagements, ce qui signifie que des moyens doivent être libérés au niveau national pour assurer les résultats espérés. Ce n'est pas gagné.

Une ambition déjà ancienne mais toujours embryonnaire

L'idée d'une unité africaine, tant sur le plan économique que politique, n'est pas neuve. Aujourd'hui, l'Union africaine (UA) existe formellement, ses pouvoirs sont restreints et elle reste financièrement dépendante des aides des pays occidentaux. Dans les premières décennies suivant les indépendances, les États africains ont pensé à la place qu'ils allaient occuper sur le marché mondial. Le traité d'Abuja (signé en 1991) prévoyait de créer des blocs économiques régionaux qui seraient progressivement harmonisés pour former une union douanière continentale. Mais l'agencement planifié en 1991 n'a jamais abouti. Les différentes communautés économiques régionales sont trop disparates. Si la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), par exemple, a pu faire fonctionner une union douanière, en Afrique du Nord, l'Union du Maghreb arabe (UMA) ne s'est jamais institutionnalisée.

La Zleca a été signée et ratifiée avant que le contenu détaillé de l'accord ne soit négocié. À ce stade, il s'agit surtout d'un show politique !

Sous l'impulsion de l'Union africaine, la création d'une zone de libre-échange continentale a néanmoins abouti en 2012. Le traité de la Zleca a finalement été signé en mars 2018. Il est théoriquement entré en vigueur le 1er janvier 2021. Comment expliquer ce soudain élan d'enthousiasme pour un projet vieux de plusieurs décennies ?

Contrairement aux accords précédents, la Zleca a été signée et ratifiée avant que le contenu détaillé de l'accord ne soit négocié. Le processus est donc loin d'être finalisé. À ce stade, il s'agit surtout d'un show politique : la majorité des gouvernements africains sont très enthousiastes et sont soutenus par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui ont toujours été fervents de projets de libéralisation économique à grande échelle. L'Union européenne est également adepte de ce projet économique « *visant à dynamiser l'avenir de l'Afrique* ». Dans le contexte de la crise sanitaire, la Zleca est maintenant brandie comme le symbole du plan de relance économique post-covid. Mais comme c'est souvent le cas pour des initiatives à la mode néolibérale, la Zleca risque de créer bien plus de perdants que de gagnants, en Afrique et ailleurs.

Le néolibéralisme « Made in Africa »

Pour l'instant, chaque Communauté économique régionale (CER) conserve ses propres règles, ses propres tarifs et droits de douanes. C'est la métaphore du « bol de spaghetti », souvent utilisée pour décrire les relations commerciales en Afrique : un amas de « nœuds » commerciaux, de blocs économiques qui se chevauchent, de règles qui se contredisent et qui ont souvent entraîné un retard important dans la mise en œuvre des accords. Pour assurer que la Zleca facilite le commerce africain, il faudrait donc que les CER harmonisent leurs règles de libre circulation des produits.

Selon Sean Woolfrey, directeur de recherche à l'ECDPM (Centre européen de gestion des politiques de développement), l'intégration économique évolue au bon vouloir des États membres : « *Il manque une structure multilatérale forte qui représente l'intérêt de ses membres et qui s'exprime*

› Sommaire

d'une même voix pour appuyer une cause commune. Le système politique dans beaucoup de pays africains est sujet à des jeux de pouvoir et les gouvernements ne sont pas prêts à déléguer une partie de leur souveraineté à une entité supranationale. En réalité, les politiciens ne pensent pas aux théories économiques, ils prennent simplement en compte les opportunités commerciales les plus lucratives à court terme et les intérêts des entreprises qui possèdent les plus grosses parts du marché ».

Ceux qui pourront bénéficier le plus de la libéralisation des échanges seront donc ceux qui ont le plus de capacités en termes de production : les acteurs capables de réaliser des économies d'échelle, d'augmenter la rentabilité de leur production à l'export, de se conformer à des réglementations (comme les règles d'origine[3]) et de respecter des exigences qualitatives. Les grosses exploitations, les grands producteurs de vin Sud-Africain, par exemple, ou les filières mangue en Côte d'Ivoire, tireront le plus de profit de la baisse des droits de douane. Les multinationales étrangères, par le biais d'investissements directs à l'étranger, se tailleront une place de choix sur les marchés africains. « *Les petits agriculteurs n'exportent pas, ils ne peuvent pas directement bénéficier de ce genre d'accords* », conclut Sean Woolfrey.

« *Mais les accords de libéralisation peuvent avoir un impact positif sur le développement socio-économique d'un pays* », indique Sean Woolfrey. « *En permettant la mise en place de meilleures infrastructures, elles peuvent avoir des retombées positives sur les plus petits acteurs des chaînes de production. C'est un défi auquel doivent faire face de nombreux gouvernements : comment protéger leurs petits agriculteurs, comment leur permettre de devenir plus compétitifs ou du moins, plus rentables, plus viables. Les accords de libre-échange sont un outil parmi d'autres, mais qui doivent*

3 Les règles d'origine permettent de déterminer le pays de provenance d'un produit destiné à l'exportation.

s'inscrire dans un programme de développement socio-économique plus large», insiste Sean Woolfrey… «*Pour que le commerce influence positivement le développement, il ne suffit pas de baisser les tarifs douaniers.*»

L'Afrique et ses partenaires

Qu'adviendra-t-il des accords commerciaux entre l'Afrique et ses partenaires internationaux ? En 2018, l'Union européenne était encore le principal partenaire commercial de l'Afrique, devançant la Chine et les USA. Les Accords de Yaoundé, de Lomé et de Cotonou ont successivement régi les relations commerciales entre l'UE et 79 pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). L'UE accordait des concessions unilatérales aux pays ACP. Mais en 1995, l'OMC déclarait ces préférences commerciales incompatibles avec les nouvelles règles régissant le commerce international, basées sur le principe de «*non-discrimination*»[4]. L'OMC octroyait cependant une dérogation jusqu'en 2008 pour se conformer aux nouvelles réglementations. C'est dans ce contexte que furent imaginés les Accords de partenariat économiques (APE). Ces accords ont entre autres pour ambition de soutenir l'intégration régionale africaine tout en boostant les capacités de production des différentes zones et en attirant du capital étranger.

> L'UE a mené des pourparlers nébuleux avec des pays forcés de signer des accords qu'ils ne souhaitent pas.

Plus avantageux que le Système de préférences généralisées (SPG) et que l'initiative «Tout sauf les armes» (qui octroie des faveurs commerciales aux pays classés «moins avancés» ou «en développement»), les APE offrent aux pays ACP un accès préférentiel au marché européen, cette fois sans contradiction avec les règles internationales[5]. Concrètement, cela signifie que les produits (souvent non-transformés) en provenance des pays ACP entrent sur le marché européen sans que s'appliquent des droits de douanes ou des quotas. Réciproquement, les pays du Sud sont amenés à progressivement ouvrir leurs marchés à certains produits en provenance de l'Europe.

Mais les négociations des APE ont été houleuses. La plupart des accords planifiés n'ont jamais été ratifiés. Les conditions sont difficiles à remplir, les visions sont peu alignées entre l'UE et l'Afrique… Sans compter les cas de dumping de produits européens sur les marchés africains, facilités par l'ambition première des APE de libéraliser les échanges, sans s'assurer que les infrastructures et les institutions nécessaires soient en place du côté africain. Si les APE avaient pour ambition de soutenir l'intégration régionale africaine, cette volonté européenne s'est estompée aux profits de pourparlers nébuleux avec des pays spécifiques. «*L'UE s'est retrouvé emmêlée dans des négociations avec des pays faisant parfois partie de plusieurs blocs économiques, souvent peu institués, avec des règles différentes. Certains pays africains ont été forcés de signer des accords commerciaux sous des conditions qu'ils ne souhaitent pas*», explique Sean Woolfrey.

Prenons l'exemple de l'accord signé entre le Kenya et l'UE en 2016. Le Kenya est la sixième plus grande économie africaine. Il fait partie de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) avec cinq autres pays, le Burundi, la Tanzanie, le Rwanda, l'Uganda et le Soudan du Sud. Contrairement à ses voisins, classés

4 Règle dite de la «Nation la plus favorisée» (NFP) selon laquelle, si un état accorde des préférences commerciales à un ou plusieurs autres États, il doit faire bénéficier tous les autres membres de l'OMC d'avantages similaires.

5 L'article XXIV du Gatt autorise sous certaines conditions des exceptions à la clause de non-discrimination et à la règle de la NFP. Cela explique comment la création d'une zone de libre-échange entre l'UE et les pays ACP dans le contexte des APE leur permet de conserver des relations commerciales préférentielles sans déroger aux règles de l'OMC.

› Sommaire

« moins avancés », le Kenya ne bénéficie pas de l'initiative « Tout sauf les Armes », qui donne libre accès au marché européen sans réciprocité. Mais en signant un accord bilatéral provisoire avec l'UE en 2016, le Kenya a pour ainsi dire imposé aux autres pays de la CAE d'abandonner leurs avantages non réciproques et d'ouvrir leurs marchés aux importations européennes sans restrictions tarifaires, puisque ces importations peuvent désormais entrer dans la zone CAE en transitant par le Kenya.

Ce type de complications liées à des arrangements bilatéraux provisoires explique l'enthousiasme européen pour la Zleca. L'UE voit dans sa mise en place une opportunité de remplacer les actuels accords et de commercer directement de continent à continent en clarifiant l'ensemble confus des partenariats existants. L'ambition de transformer substantiellement les relations entre les deux continents et de réaliser un « partenariat d'égal à égal » fait partie intégrante de la rhétorique de l'UE. « *Les nouvelles stratégies sont beaucoup plus complètes, plus inclusives. Aujourd'hui, l'Afrique, tout comme l'Europe propose de nouvelles idées. Si la Zleca se réalisait effectivement, on ne pourrait théoriquement plus dire que l'Europe domine l'Afrique ou que les politiques ne sont pas alignées* », s'enthousiasme Divine Ntiokam, directeur du CSAYN. En attendant, en avril 2021, la commissaire européenne aux Partenariats internationaux, Jutta Urpilainen, et le ministre togolais des Affaires étrangères, Robert Dussey, négociateurs en chef au nom des pays ACP, ont paraphé le lancement d'une nouvelle génération d'APE de facture pour ainsi dire classique…

Disparition programmée des agricultures familiales ?

D'après la logique des sciences économiques dominantes, la libéralisation des marchés est la voie la plus sûre vers la prospérité des pays ACP. Sans intervention des gouvernements, les marchés s'autorégulent, ajustent les prix, les salaires, l'emploi et assurent « *le plus grand bonheur pour le grand nombre* »[6]. Les prédictions néolibérales ne se vérifient pourtant pas dans les mauvais résultats de l'Afrique enregistrés par l'Indice de perception de la corruption (IPC), l'Indice de démocratie et l'indice Gini (qui mesure le taux d'inégalités des revenus dans un pays donné). De hauts risques de corruption entravent l'accès aux services de base, les inégalités sont extrêmes, les dégradations environnementales sont accablantes… On peut en déduire que les politiques de libéralisation n'ont jusqu'à présent pas obtenu les résultats espérés sur le continent africain. Et le monde agricole, déjà fort marginalisé dans les sociétés du Sud, n'a pas été épargné.

Les secteurs agricoles n'ont cessé de se libéraliser, au détriment des petites exploitations. Le modèle de production agro-industriel gagne chaque jour du terrain.

Il y a 20 ans, l'Union africaine déclarait que « *l'agriculture serait le vecteur de la croissance en Afrique* ». Soumis à la logique capitaliste, les secteurs agricoles n'ont cessé de se libéraliser, au détriment des petites exploitations. Le modèle de production agro-industriel gagne chaque jour du terrain : les monopoles et le remembrement des terres agricoles impactent sévèrement les petits producteurs qui ont difficilement accès au foncier. En mettant l'accent sur l'industrialisation comme unique voie vers un développement socio-économique, c'est l'agrobusiness d'exploitation qui s'est imposé et qui fait progressivement disparaître les agricultures familiales. Si la libéralisation des échanges commerciaux crée des opportunités, celles-ci semblent se situer en dehors du secteur agricole. Les discours économiques sont politiquement biaisés. Les gouvernements (africains) sont plus enclins à signer des accords lorsque ceux-ci s'alignent avec les intérêts de leurs élites politiques et commerciales. Et les discussions autour de la Zleca ne donnent pas l'impression de se départir de ces biais.

Rédaction : Lola Pochet et Pierre Coopman

6 Citation attribuée au théoricien utilitariste du XVIII[e] siècle, Jeremy Bentham.

Entrée en vigueur en 1962, la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne (UE) fait partie des premiers accords interétatiques influençant l'évolution des modèles agricoles tant au Nord qu'au Sud. Récemment, le lancement par l'UE du Pacte vert et de la stratégie de la Ferme à la Fourchette avait fait naître quelques espoirs d'une réforme de la PAC, plus équitable pour tous ceux qu'elle impacte. Mais les ambitions affichées sont déjà trahies.

Politique agricole commune : **des ambitions trahies**

Un article de Benoit De Waegeneer (SOS Faim)

En mars 2021, une lettre ouverte des organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest rassemblées dans la campagne « Mon lait est local » a été adressée à l'Union européenne (UE). Cette lettre a mis l'accent sur les effets de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de l'UE dans les pays tiers. Fin juin, l'UE s'est accordée sur une nouvelle PAC pour la période 2023-2027. Qu'est-ce qui se dessine et quelles seront les conséquences sur les paysannes et paysans d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie ?

Continuité ou réorientation ?

Le lancement du Pacte vert et de la stratégie de la Ferme à la Fourchette avait fait naître l'espoir que les 270 milliards d'euros de la PAC soient mis au service d'un politique alimentaire européenne ambitieuse contribuant à la transition écologique et aux droits humains en Europe et ailleurs dans le monde. Au premier bilan, les défenseurs de la continuité (le Conseil européen, le lobby de l'agro-industrie, les syndicats agricoles dominants) semblent l'avoir emporté sur les promoteurs d'une réorientation ambitieuse (Parlement, ONG environnementales et de solidarité Nord/Sud, paysans et paysannes).

La Commission a joué un rôle d'arbitre pour pousser à la conclusion de l'accord et vivre avec ses contradictions internes entre Pacte vert ambitieux et allergie à la régulation. Les propositions du parlement et de la société civile[1] pour réduire les déséquilibres actuels dans les zones rurales de l'UE (20% des fermes reçoivent 80% des subsides, les petites exploitations disparaissent au profit de fermes toujours plus grandes) ont été au mieux édulcorées voire rendues facultatives. Au niveau environnemental, les plans stratégiques nationaux ne seront pas soumis au Pacte vert et de nombreuses exceptions vont ralentir le fléchage des moyens financiers vers des pratiques favorables à l'environnement[2].

Très peu de réformes favorables aux pays du Sud

Concernant les effets de la PAC dans les pays tiers et plus particulièrement sur les paysannes et paysans du Sud, les espoirs de réformes portaient essentiellement sur la dimension exportatrice de la PAC. La recherche de marchés extérieurs comme débouchés (et de revenus pour l'agro-industrie) s'est en effet progressivement imposée comme l'axe dominant au détriment de l'objectif premier centré sur la sécurité alimentaire européenne. Trois grands types d'impact de la PAC sur les agricultures paysannes du Sud ont été identifiés par les ONG et acteurs du Sud [3]:

1 https://pouruneautrepac.eu/la-prochaine-pac-sera-t-elle-juste/
2 https://pouruneautrepac.eu/la-prochaine-pac-sera-t-elle-verte/
3 https://www.sol-asso.fr/

› Sommaire

Illustrations © Juan Mendez

- Les paiements directs sur les produits exportés dans les pays du Sud induisent un effet de dumping nuisant aux filières locales. Par exemple, les exportations européennes de volaille ou de lait alimentées par une dérégulation des marchés favorables à la surproduction et des aides qui permettent de vendre sous les coûts de production sur les marchés internationaux.
- Les effets des importations massives de protéines végétales (soja, etc.) pour alimenter le modèle agro-industriel européen qui a délaissé les systèmes de polyculture (ou herbagers) et recherche le

Les progrès semblent maigres en regard des enjeux climatiques et environnementaux systémiques dont les agriculteurs et agricultrices familiaux du Sud sont les premières victimes.

moindre coût à défaut d'intégrer les externalités négatives dans les pays producteurs (Brésil, etc.) : accaparement de terres, déforestation, modèle agricole intensif en intrants, perte de biodiversité, violence, etc.

- L'impact sur le climat d'un modèle centré sur l'usage d'engrais azotés, le transport des denrées alimentaires, l'élevage intensif, etc.

Pour rendre la PAC plus cohérente avec le développement de l'agriculture familiale et paysanne dans les pays tiers, plusieurs propositions ont été mises sur la table mais ont eu un écho limité dans un contexte de tensions politiques majeures autour du verdissement de la PAC, de la liberté des États à définir leur priorité sans diktat de Bruxelles et de la répartition des aides.

> La proposition africaine de mettre en place un dispositif de compensation pour lutter contre l'effet de dumping et contre les exportations européennes à bas coûts n'a pas été retenue.

Pour lutter contre l'effet de dumping et les exportations européennes à bas coûts, la nouvelle architecture des aides ne sera pas de grand secours et la proposition portée par les organisations ouest-africaines de mettre en place un dispositif de compensation atténuant les effets des aides sur les prix à l'exportation n'a pas été retenue. Il s'agissait pourtant d'une suggestion combinant les droits légitimes de l'UE à soutenir ses acteurs agricoles et des pays tiers à développer leur agriculture.

Autre demande importante qui n'a pas abouti : la mise en place d'un mécanisme d'alerte effectif permettant à des paysans et paysannes du Sud d'interpeller l'UE lorsque les volumes ou les prix de produits agricoles européens en provenance de l'UE menacent le développement de leurs filières. Ce mécanisme aurait pu être ciblé sur des filières sensibles comme le lait et le poulet mais il faudra se contenter de l'élargissement des observatoires européens des produits agricoles qui suivront le niveau des importations et des exportations… Est-ce que ce sera suffisant pour que les productrices et producteurs du Sud puissent se faire entendre ?

La mise en place des « *éco-régimes* » (le nouveau dispositif environnemental de la PAC) pour encourager la transition vers des pratiques plus durables initie une dynamique. Mais ces progrès semblent bien maigres en regard des enjeux climatiques et environnementaux systémiques dont les agriculteurs et agricultrices familiaux du Sud sont souvent les premières victimes directes et indirectes.

Un point positif

Un sujet de satisfaction concerne la réforme de l'organisation commune des marchés. Celle-ci fait un pas vers la logique de régulation qu'elle avait à l'origine[4]. Historiquement, en effet, ce pan de la PAC rassemblait les différents leviers d'interventions pour réguler les marchés agricoles avant de voir différentes révisions l'orienter vers les mécanismes de libre marché.

Il s'agit d'un dossier important pour les producteurs européens (entre autres de lait) car il comprend des mécanismes d'interventions publics réglementant la façon dont l'argent public est utilisé pour soutenir les prix et faire face aux crises agricoles.

Il l'est aussi pour les producteurs de lait d'Afrique de l'Ouest, puisqu'une des demandes de leur lettre ouverte est satisfaite : à partir de 2023, l'activation de la réduction des volumes sera en effet facilitée même si la formulation est moins ambitieuse que ce que réclamait la lettre ouverte. Idem pour l'article 16 où la demande des petits producteurs de lait européen a été partiellement entendue avec (un peu) plus de transparence sur la destination des stocks issus de l'intervention publique. Il s'agissait également d'un point d'attention pour les organisations d'Afrique de l'Ouest soucieuses que les interventions publiques ne permettent pas de subventions cachées à l'exportation.

4 https://www.eric-andrieu.eu/pac-accord-europeen-sur-lorganisation-commune-des-marches/

› Sommaire

Le combat n'est pas terminé

Avec le cadre politique dessiné jusqu'à 2027 par la nouvelle PAC, tout semble indiquer que le combat des producteurs, des éleveurs et des transformateurs du Sud et du Nord pour faire entendre leur voix auprès des institutions européennes n'est pas terminé et qu'une opportunité majeure de se doter d'un outil en faveur de politiques cohérentes pour la transition des modèles alimentaires européens et le développement des agricultures paysannes dans le monde a été globalement manquée.

Il faut un renversement des logiques de consultations politiques dans le domaine des systèmes alimentaires. Si les grands syndicats agricoles doivent être entendus, il faut sortir de la logique selon laquelle ils sont les seuls légitimes à définir les politiques agricoles. Les syndicats agricoles progressistes représentant les petits et moyens producteur·trice·s et les agricultrices et agriculteurs déjà en transition expérimentant des modèles agroécologiques. Des associations environnementales commencent à être consultées, mais sont très peu entendues. Pire, les citoyens et citoyennes ou les acteurs du Sud ne sont pas consultés du tout. Or, la PAC finance un secteur pas comme les autres qui aura un impact important au-delà du monde agricole et des frontières européennes.

Rédaction : Benoit De Waegeneer

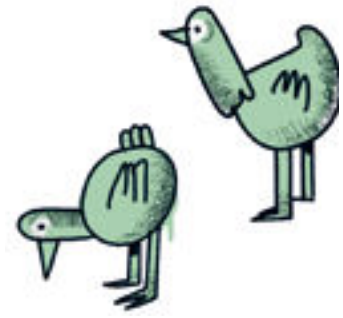

Illustrations © Carl Roosens

DOSSIER

Le libre-échange et le commerce au sens large n'ont plus la cote depuis de nombreuses années auprès d'une part croissante de citoyens européens. Malgré cela, il est un domaine où cette remise en cause du libre-échange reste peu apparente : celui de l'environnement en général et du climat en particulier. Quels sont les impacts du commerce sur le climat ? Comment le rendre plus compatible avec les questions de justice climatique ? Tentative de réponse en compagnie de deux expertes, Rebecca Thissen et Sophie Wintgens, chargées de recherche et de plaidoyer, respectivement sur le climat et le commerce au CNCD-11-11-11.

Pour un commerce au service de la **justice climatique**

Un article de Patrick Veillard

« Climate is everything. » Une couverture récente du magazine *Time* rappelle cette évidence : la lutte contre le réchauffement climatique est au centre de tout. L'augmentation des températures, la multiplication des catastrophes climatiques, la disparition des espèces, les famines liées à la baisse des rendements agricoles, etc. : tous ses impacts mettent en jeu l'existence même de l'humanité. Malgré cela, un autre article du *Monde* soulignait en avril 2021 combien cette évidence n'a pas atteint certaines sphères : il y était relevé que sur 77 000 articles économiques publiés dans des revues scientifiques, seuls 0,07 % concernaient le changement climatique. Un constat similaire peut être fait pour le commerce, autre grand absent des politiques climatiques. Quelles en sont les raisons ?

L'Accord de Paris ne remet pas en cause le libre-échange. De même à l'ONU, la libéralisation du commerce a tendance à l'emporter sur toute considération environnementale. Comme si dans ces cercles, le climat était, selon l'expression américaine, « l'éléphant dans la pièce » : un sujet tabou, aussi gênant qu'incontournable mais que personne ne veut aborder frontalement. Comme le résumait un récent rapport de la Fondation pour l'Homme et la Nature et de l'Institut Veblen, « *nos modes d'échanges et la politique commerciale qui les régit restent un impensé de la transition écologique et sociale* »[1].

Le commerce, l'angle mort des politiques climatiques

Pourquoi un tel angle mort ? Au-delà des raisons économiques, idéologiques, culturelles ou (géo)politiques, une explication technique tient dans le mode de calcul « territorial » des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les émissions d'un produit importé (par ex. un jouet en plastique), sont ainsi rapportées au pays producteur (ex. la Chine) et non à l'importateur (ex. la Belgique). Résultat, les impacts des échanges commerciaux sur le climat sont plus diffus et les responsabilités faussées.

1 Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. *Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale.* 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.

Si l'on tient compte de l'empreinte carbone,

le bilan des émissions de gaz à effet de serre

de la Belgique entre 1990 et 2017

n'est pas de -17%

mais de +20%

› Sommaire

Les résultats peuvent être très différents si l'on attribue ces émissions « *importées* » aux pays où les biens sont consommés. Avec cette approche, dite de l'empreinte carbone, le bilan par exemple des émissions de la Belgique entre 1990 et 2017 n'est pas de -17% mais de +20%. Cela explique également pourquoi la Chine, véritable usine du monde, est devenue en quelques décennies le plus gros émetteur mondial.

Selon R. Thissen, « *cette question des émissions importées est un peu le 'passager fantôme' des négociations climatiques. On sent très peu d'appétit politique pour l'intégrer, notamment via l'approche alternative qu'est celle de l'empreinte carbone. Mais cette dernière reste intéressante, car elle peut servir d'outil de plaidoyer, pour relativiser les annonces de tel ou tel gouvernement* ».

Le commerce en particulier dans sa forme néolibérale, entraine une augmentation des émissions et aggrave la crise climatique et les inégalités environnementales.

Cette « invisibilité climatique » du commerce s'explique aussi par l'absence de comptabilité claire des émissions liées au transport international de marchandises (par bateau ou en avion). Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), il représentait pourtant 6% de l'ensemble des émissions mondiales en 2010[2], en augmentation de 75% entre 1990 et 2013 (avec une prédiction de croissance de 290% d'ici 2050 !). Idéalement, il faudrait donc que l'ensemble des parties à la COP incluent ce type d'émissions dans leur rapportage climatique, comme proposé récemment par le Royaume-Uni[3].

2 CEPII. Le commerce peut être un levier dans les négociations climatiques.

3 GOV.UK. 20/04/2021. UK enshrines new target in law to slash emissions by 78% by 2035.

Le commerce néolibéral aggrave la crise climatique

On le voit, le commerce, en particulier dans sa forme néolibérale, entraîne une augmentation des émissions et donc aggrave la crise climatique et les inégalités environnementales. Cela est notamment lié à l'augmentation du trafic international (ce que l'on appelle la contribution directe du commerce), elle-même due à l'allongement et à la fragmentation des chaînes d'approvisionnement.

Mais il existe également toute une série d'impacts indirects du commerce sur le climat. Ceux-ci sont liés entre autres à l'accroissement des échanges et au développement (différencié) des économies. Même si les effets sont très complexes et difficiles à évaluer, différentes études semblent montrer qu'une ouverture commerciale accrue augmente globalement les émissions, plus particulièrement en diffusant les pratiques de consommation et le modèle de croissance intensifs, coûteux en carbone du Nord vers le Sud (le fameux 'mode de vie occidental' et ses marques mondialisées)[4].

En dépit de ces effets, l'agenda politique mondial semble centré sur toujours plus de libéralisation commerciale. On assiste ainsi au niveau européen à la multiplication des accords bilatéraux, tels l'accord UE-Mercosur ou le traité sur la charte de l'énergie, « *en grande incohérence* », dixit S. Wintgens, « *avec la volonté de l'Union européenne de se positionner comme un leader climatique au travers du Green Deal ou de la stratégie 'De la fourche à la fourchette'* ».

Traité UE-Mercosur : des impacts sociaux et environnementaux catastrophiques

Le traité UE-Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay), en cours de finalisation, constitue sans doute le cas le plus emblématique de ces incohérences. Conclu après plus de vingt ans de négociation, cet accord crée l'un des plus vastes espaces

4 Voir par exemple :
•Cole M., Elliott R. 2003. « Determining the trade-environment composition effect : the role of capital, labor and environmental regulations. » Journal of Environmental Economics and Management, n°46, p.363-383.
•Managi S. 2004. « Trade liberalization and the environment : carbon dioxide for 1960-1999. » *Economics Bulletin* n°17, p.1-5.

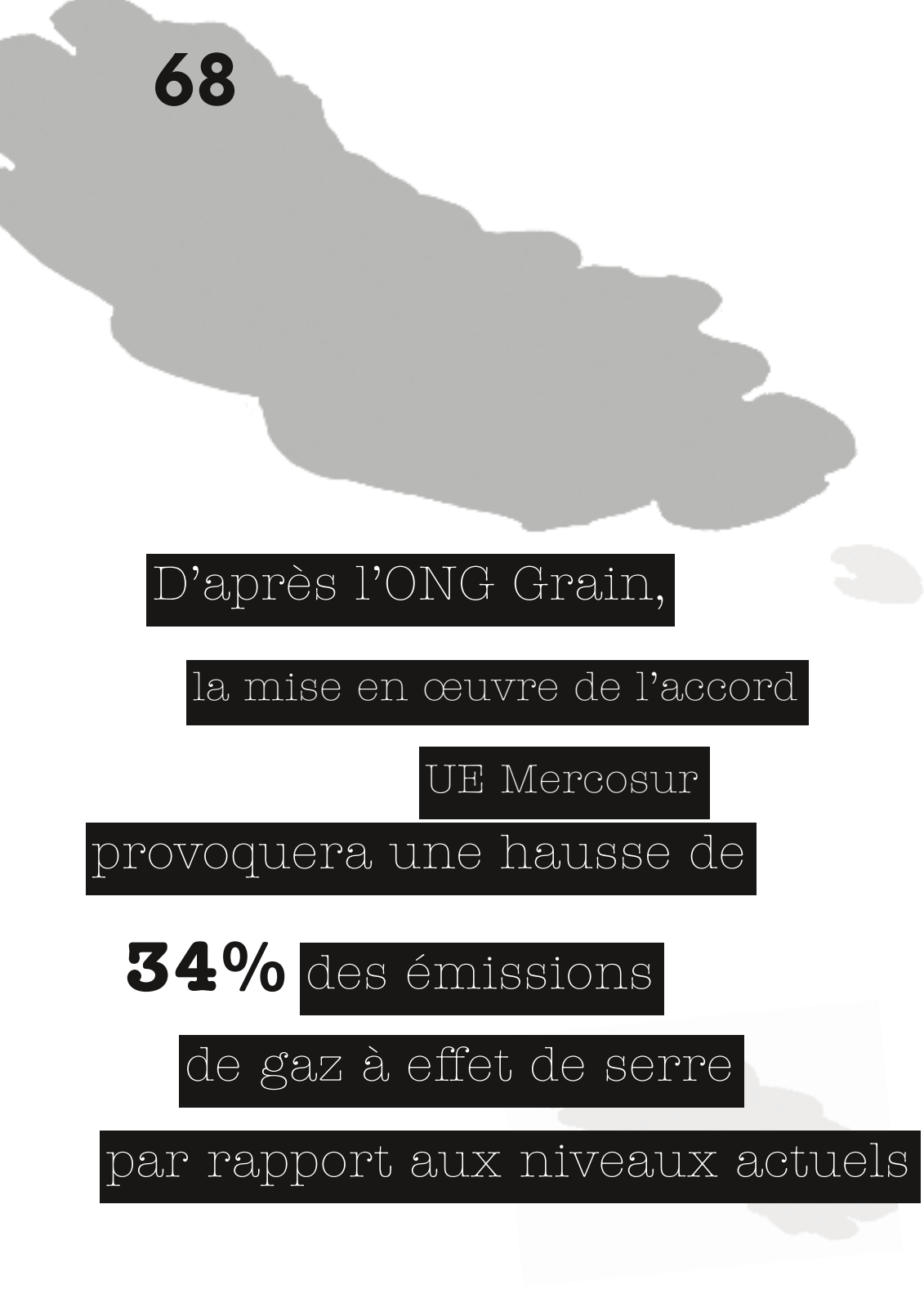

D'après l'ONG Grain, la mise en œuvre de l'accord UE Mercosur provoquera une hausse de 34% des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux actuels

commerciaux au monde, couvrant pas moins de 780 millions d'habitants et 25% du PIB mondial. Surnommé 'cars for cows', il vise surtout la baisse des tarifs douaniers (ex. franchise de droits sur 90% des exportations du Brésil vers l'UE, contre 24% actuellement) sur une large gamme de produits, principalement agricoles du côté du Mercosur (ex. bœuf, volaille, éthanol) et industriels pour l'UE (ex. produits automobiles, chimiques, pharmaceutiques).

« *En diminuant les tarifs douaniers ou en augmentant les quotas, on va favoriser les exportations, avec comme conséquence une production agricole accrue dans les pays du Mercosur* » explique S. Wintgens. « *L'agrobusiness va produire davantage de bœuf par exemple, ce qui va nécessiter davantage d'espace de pâturage, gagné sur la forêt par du brûlis. Cela augmente bien évidemment les émissions de gaz à effet de serre, sans compter les émissions directes liées au transport de biens entre les deux blocs. Il est donc contreproductif de favoriser de tels échanges au regard des efforts demandés dans le cadre de l'accord de Paris* ». D'après l'ONG Grain, la mise en œuvre de l'accord pourrait provoquer une hausse de 34% des émissions par rapport aux niveaux actuels[5].

Face à une telle incohérence, de nombreuses voix s'élèvent, telle la plate-forme belge UE-Mercosur, pour une renégociation de l'accord. D'après S. Wintgens, « *le dossier n'est pour le moment plus à l'agenda, le volet environnemental freinant la finalisation. Mais il pourrait revenir au moment de la présidence espagnole de l'UE en 2023, au vu de ses liens historiques avec les pays du Mercosur. Des instruments sont discutés en parallèle, comme sur le devoir de vigilance ou la déforestation. Ces dossiers ne sont pas directement liés à l'accord mais la Commission aimerait pouvoir les présenter comme des mesures pouvant le rééquilibrer* ».

La Commission explore par ailleurs la possibilité d'un instrument additionnel renforçant les volets social et environnemental. « *Mais il n'existe pas de consensus européen* » indique S. Wintgens, « *ni sur le contenu ni sur la portée juridique d'un tel instrument. S'il était contraignant comme l'accord, il y aurait un risque de confusion voire d'incohérence juridique entre les deux. Et dans le cas d'une déclaration interprétative, on retombe sur des engagements non soumis à des sanctions directes* ».

5 Grain. 25/11/2019. *L'accord commercial UE-Mercosur va intensifier la crise climatique due à l'agriculture.*

› Sommaire

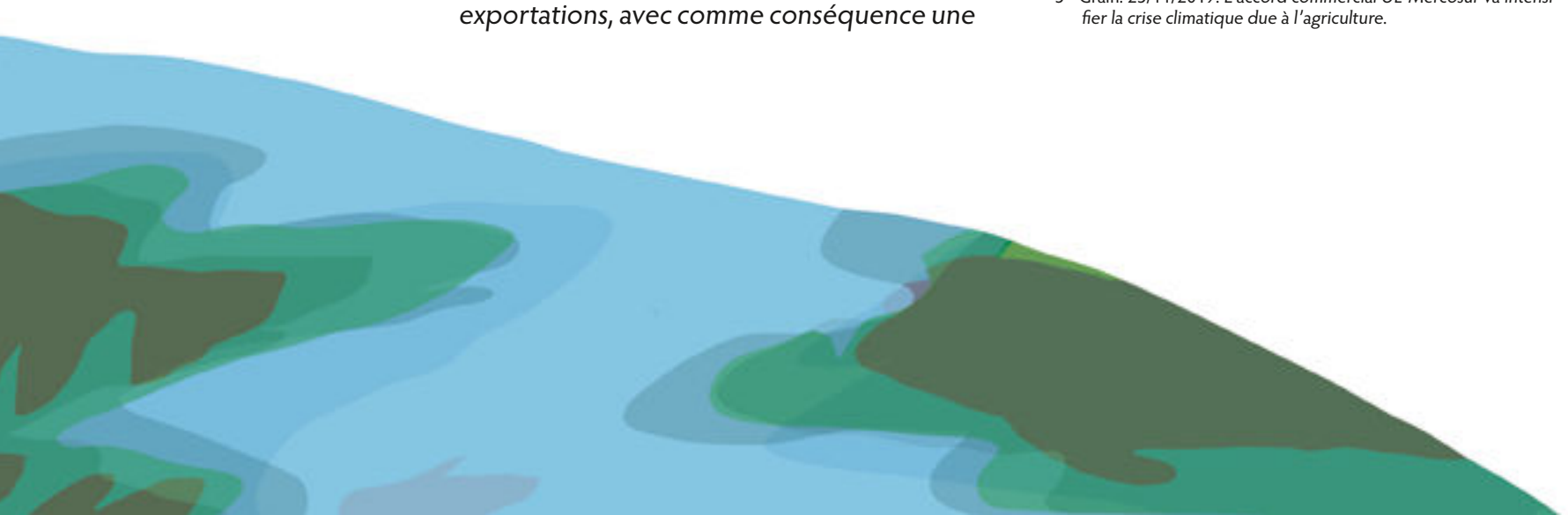

Traité sur la Charte de l'Énergie: un frein à la transition

Un autre instrument extrêmement nuisible à la justice climatique est le Traité sur la Charte de l'Énergie (TCE). Largement inconnu du grand public, il est pourtant le traité de commerce et d'investissement le plus important au monde dans le domaine de l'énergie (il rassemble depuis le début des années 90 plus de 50 membres, dont la Belgique et l'Union européenne).

Il est en revanche bien connu des entreprises transnationales, qui l'utilisent de manière croissante pour protéger leurs investissements dans les énergies (majoritairement fossiles). Leur « arme fatale » est un mécanisme d'arbitrage privé (dénommé en anglais ISDS, pour *Investor State Dispute Settlement*), qui leur permet de poursuivre en justice des États qui voudraient par exemple fermer une centrale à charbon ou baisser le prix de l'électricité.

Selon S. Wingtens, « *le fait que n'importe quel investisseur privé puisse attaquer un État devant des tribunaux d'arbitrage privé est totalement anachronique à l'heure du Green Deal et de l'accord de Paris* ». Elle cite ainsi l'exemple, parmi les 142 cas actuellement connus, du procès intenté par plusieurs entreprises énergétiques allemandes (dont RWE et Uniper) contre l'État Hollandais, qui a décidé de mettre fin aux centrales électriques au charbon à l'horizon 2030. « *Les énormes sommes réclamées* (NDLR : respectivement 1 et 1,4 milliard d'euros) *ont un effet à la fois à la fois punitif et dissuasif. Cela peut amener certains États à renoncer à une politique, ou bien à abaisser leur niveau d'ambition, comme l'a fait la France avec sa loi sur les hydrocarbures, face aux menaces d'une entreprise canadienne. C'est d'autant plus problématique que le traité comporte une clause dite 'sunset'* (crépuscule), *qui prévoit que si un État se retire du TCE, il peut encore être attaqué sur une période de 20 ans. C'est donc une arme de dissuasion massive* ».

Une réforme en profondeur de ce traité est donc indispensable, aussi de par les risques d'extension aux pays d'Afrique et d'Asie. Mais pour S. Wintgens, « *cela reste très complexe. Dans l'idéal, il faudrait réviser le mécanisme d'arbitrage mais c'est impossible car le Japon a mis son veto. Une option serait que tous les pays européens se retirent ensemble du traité, en prévoyant un accord pour neutraliser la 'sunset clause'* ». Une autre question juridique se pose selon la chargée de recherches, celle de savoir « *si le mécanisme d'arbitrage est encore compatible avec le droit européen. La Belgique l'a posée à la Cour de justice de l'UE, avec une réponse attendue dans les prochains mois* ».

De nombreuses alternatives

Il existe pourtant de nombreuses politiques et pratiques alternatives pour atténuer ces effets du commerce sur le climat. Certaines sont relativement évidentes, telles la taxation accrue du transport international ou la relocalisation d'une série de productions agricoles (en particulier les plantes protéagineuses, alternatives au soja).

> Il existe des politiques et des pratiques alternatives pour atténuer les effets du commerce sur le climat: la taxation du transport international et la relocalisation d'une série de productions.

Au niveau plus strictement commercial, le « logiciel » des accords commerciaux pourrait être révisé, en incluant davantage de normes sociales et environnementales. « *L'UE a intégré depuis quelques années dans ses accords de commerce des chapitres sur le commerce et le développement durable* » indique ainsi S. Wintgens. « *Ce sont diverses conventions que les parties s'engagent à respecter, qui incluent par exemple les normes de l'OIT ou l'accord de Paris. Le problème est qu'elles ne sont pas contraignantes. Il faudrait les rendre contraignants et exécutoires en les faisant basculer dans le mécanisme de règlement des différends* ».

Une autre solution est de taxer les produits importés en fonction de leur contenu en carbone. La Commission européenne vient de proposer un tel mécanisme d'ajustement

carbone aux frontières dans son nouveau paquet climat 'Fit for 55', pour différents secteurs polluants tels que le ciment, l'aluminium et l'acier. Selon R. Thissen, « *c'est une composante 'brûlante' du paquet, étant donné ses implications commerciales et diplomatiques, notamment vis-à-vis des pays exportateurs n'ayant pas des standards climatiques aussi élevés que l'UE* ». L'experte estime que « *l'outil devrait davantage tenir compte de la justice climatique, en n'impactant pas de manière disproportionnée les pays les plus vulnérables. Il faudrait pour cela que les revenus de la taxe ne soient pas destinés qu'au budget européen mais qu'une partie des fonds collectés leur soit versée, afin qu'ils rehaussent leurs normes environnementales* ».

Il est essentiel que les pistes développées en matière de commerce et de climat ne négligent pas les aspects de justice climatique.

Un nécessaire contrôle des entreprises

Ce qui est certain, c'est que les entreprises multinationales – les principales actrices de la mondialisation commerciale et une source majeure d'émissions – doivent être davantage contrôlées. C'est l'objet d'un nombre croissant d'initiatives législatives dites de « *diligence raisonnable* », qui obligent les multinationales à identifier et à prévenir les risques de violations des droits humains, et en cas de dommages effectifs, à les atténuer et à les réparer. Un certain nombre d'entre elles incluent les risques environnementaux étant donné les nombreux impacts des dérèglements climatiques sur les droits humains.

Pionnière dans le domaine, la loi française dite de « devoir de vigilance » oblige ainsi les sociétés donneuses d'ordre à faire baisser leurs émissions directes et indirectes tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, sous peine de recours en justice. Cette loi a ainsi permis à un collectif d'ONG d'attaquer la multinationale du pétrole Total pour ses manquements en matière climatique.

Pour que ce type de législation soit efficace, « *il faut qu'une série de critères soient remplis* » estime S. Wintgens. « *Tous les types de droits doivent être inclus, a minima une référence à l'accord de Paris dans le cas du climat. Il faut aussi que toute la chaîne de valeur soit couverte, en amont comme en aval. Enfin, il faut également un mécanisme de plainte et de sanction, afin que les victimes puissent demander réparation. Même si l'objectif est d'éviter d'en arriver aux phases de procès, ce type de loi pourrait nous amener vers une judiciarisation encore plus importante de la cause climatique* ».

Quelles que soient la ou les pistes développées en matière de commerce et climat, il est essentiel qu'elles ne négligent pas les aspects de justice climatique. Autrement dit, elles doivent tenir suffisamment compte des pays (dits) du Sud, les plus impactés par les dérèglements climatiques, alors qu'ils en sont historiquement les moins responsables.

Rédaction : Patrick Veillard

Pour en savoir plus :

> Ecoutez notre podcast sur le commerce et la justice climatique : www.sosfaim.be/podcasts/

> *Impacts du commerce sur le climat et alternatives en matière de politiques commerciales.* Étude Oxfam-Magasins du monde – Mars 2021.
https://oxfammagasinsdumonde.be/ressources/analyses-et-etudes

> Coalition Climat. Mars 2021. Mémorandum pour un Green New Deal Belge.
https://www.klimaatcoalitie.be/sites/default/files/documents/M%C3%A9morandum%20pour%20un%20Green%20New%20Deal%20belge.pdf

> Coalition Climat. Recommandations COP26.

› Sommaire

Quels sont les outils dont disposent les agricultures familiales d'Afrique pour se protéger des concurrences inéquitables provoquées par les règles du commerce international ? Au Sénégal, en Afrique de l'Ouest, beaucoup d'acteurs de la filière lait militent pour l'application de mesures protectionnistes à l'instar de ce qui se fait au Kenya, en Afrique de l'Est. Les producteurs demandent des tarifs douaniers plus importants à l'entrée de de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao). Ces revendications peuvent-elles aboutir ?

Une réforme fiscale pour protéger **le lait sénégalais ?**

Un entretien avec Christian Corniaux

BIO **Christian Corniaux, chercheur au Cirad, organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable.**

Bien que cela fasse partie des outils possibles pour aider la filière, Christian Corniaux, chercheur au Cirad, rappelle que l'on fait face ici à des réalités bien différentes car « *la filière locale kenyane n'a rien à voir avec celle de l'Afrique de l'Ouest.* » D'où la nécessité de combiner les outils afin d'assurer le développement de la filière, comme le recommande un rapport du Gret[1] qui a analysé cinq scénarios possibles en Afrique de l'Ouest selon différents types de mesure :

- L'augmentation du tarif extérieur commun (TEC) de 5% pour la poudre de lait entier et 30% pour le mélange MGV.

1 « Politique commerciale, politiques fiscales et filières lait en Afrique de l'Ouest » - GRET – mars 2019

› Sommaire

- La suppression de la TVA sur tous les produits laitiers quelle que soit la matière première.
- La suppression de la TVA sur les produits issus de lait local.
- La combinaison entre hausse du TEC et suppression de la TVA sur l'ensemble des produits laitiers.
- La combinaison entre hausse du TEC et suppression de la TVA sur les produits à base de lait local.

Le travail d'information et de plaidoyer sur la responsabilité des politiques européennes commence à porter ses fruits.

Il apparaît que seule la combinaison entre hausse du TEC et suppression de la TVA sur les produits à base de lait local aurait un effet potentiel important pour promouvoir le lait local. Déjà au Sénégal, le gouvernement a mis en place l'exonération de la TVA sur le lait pasteurisé à base de lait local en 2018.

Suite à cela, la Laiterie du Berger (LDB, la plus importante laiterie industrielle au Sénégal) a augmenté le prix d'achat du lait aux éleveurs de près de 40%. Une hausse du TEC viendrait compléter cette mesure et améliorer la compétitivité du lait local par rapport à la poudre importée, encourageant à collecter et transformer plus. Bien que ce seraient d'abord les entreprises déjà industrialisées qui en profiteraient, l'étude prévoit une incitation à développer des gammes 100% lait local.

Le rôle des entreprises tient une place essentielle, un élément parfois peu pris en compte notamment au niveau de la Cedeao : « *Il faut que les entreprises fassent partie des recommandations pour la collecte afin de changer d'échelle* » soutient Christian Corniaux. Et les arguments ne manquent pas pour les convaincre : le lait local diversifie l'approvisionnement, possède une qualité nutritionnelle supérieure, et porte une image positive auprès des consommateurs et des pouvoirs publics, permettant aux industriels d'asseoir leur légitimité.

Le TEC, la TVA, mais pas que…

Malgré les défis auxquels la filière doit faire face, il faut reconnaître les grandes améliorations qu'elle a connues depuis une vingtaine d'années. De « *bonnes fondations* » selon le chercheur, « *des infrastructures certes insuffisantes mais en progrès constant* » … En effet, « *le système de laiterie est en place, la distribution également y compris avec des camions qui redistribuent les produits laitiers dans le pays ainsi que dans les pays frontaliers, […] mais les routes sont à améliorer, ainsi que les systèmes d'électrification et d'eau car on ne peut pas faire de lait sans eau.* » Des évolutions qui seront corrélées à la densification et à l'augmentation de la population dans les années à venir, affirme-t-il.

Récemment, le travail d'information et de plaidoyer sur la responsabilité des politiques européennes – en premier lieu les subventions publiques dont bénéficie le secteur laitier européen – a commencé à porter ses fruits. Mais il reste un aspect fondamental qui freine considérablement l'essor de la filière : « *le manque de portage de ces questions par les politiques africains* » déplore Christian Corniaux. Quelques bons politiciens sont passés dans les ministères clefs, mais sans continuité. « *Les organisations de producteurs ont fait un travail monumental au cours des dernières années, mais les politiques africains dans leur globalité n'ont pas su faire fructifier ce travail et le faire déboucher sur une véritable mise à l'agenda des problèmes, sur de véritables mesures, même s'il faut admettre que ça bouge timidement.* »

Parler du TEC et de la TVA ne suffit donc pas. « *Il faut des mesures fiscales qui accompagnent le développement du lait local, […] il faut protéger le marché local quand cela est nécessaire. Nous devons trouver un équilibre entre les différents facteurs, surtout si l'on veut que cet essor profite au-*

› Sommaire

Illustrations © Alain Corbel

Le futur de la filière dépend d'une volonté politique, commerciale et fiscale d'envergure internationale, nationale et régionale.

tant aux unités de transformation artisanales qu'aux entreprises industrielles et semi-industrielles. Sans développement socio-économique des zones agro-pastorales, sans génération d'emplois, sans restauration de la fertilité des sols agricoles, les différentes mesures commerciales et fiscales laisseraient de côté les petits éleveurs et les exploitations familiales ». Selon les experts, ces missions doivent être remplies par l'État.

Embarquer les industriels

Le futur de la filière laitière locale sénégalaise dépend d'une volonté politique, commerciale et fiscale à l'ensemble des échelons territoriaux – international, national et régional. Une complexité et un enchevêtrement de niveaux d'action qui rendent la tâche ardue mais loin d'être impossible. Trois points constituent une priorité pour Christian Corniaux :

- *« Se battre contre les exportations de poudre de lait réengraissés à l'huile de palme. Ce combat doit constituer la priorité des politiques commerciales et fiscales afin de réduire drastiquement la compétitivité de cette poudre ».*
- *« Embarquer les industriels dans l'offensive lait, pour qu'une alliance équitable avec les producteurs naisse et pousse à la collecte de lait local ».*
- *« Se concentrer sur l'échelle de la CEDEAO pour harmoniser les inégalités entre les différents pays de la région, afin qu'émerge une industrie régionale véritablement compétitive ».*

Rédaction : Naïs El Yousfi

En 2003, le Sénégal avait pris l'initiative de geler périodiquement des importations d'oignons, le but étant de permettre aux agriculteurs d'écouler leurs récoltes sans craindre la concurrence de l'oignon importé et, par la même occasion, de toucher des revenus plus élevés. Très rapidement, cette initiative a évolué vers un objectif d'autosuffisance nationale, gage d'un approvisionnement sûr en oignons, d'une moins grande dépendance aux importations tout en préservant le but initial, celui d'assurer un revenu décent aux agriculteurs.

Protectionnisme : quand le Sénégal se mêle **de ses oignons**

Cette politique a permis l'augmentation drastique de la production nationale d'oignons, faisant passer celle-ci d'environ 48 500 tonnes en 2003 à 395 000 tonnes en 2016. Cependant, il apparaît aussi que les importations n'ont cessé d'augmenter depuis lors, passant de 50 000 tonnes à 175 000 tonnes sur la même période. Ainsi, l'on constate qu'atteindre une production nationale permettant l'autosuffisance – ce seuil étant fixé à 350 000 tonnes en 2016 – ne met pas un terme à la croissance des importations. La hausse de la production locale d'oignons n'empêche donc pas l'augmentation annuelle des importations.

Les gels périodiques n'ont pas réussi à permettre une autosuffisance durant toute l'année. Le développement de la filière oignon a favorisé la quantité plus que la qualité. L'oignon sénégalais ne se conserve pas assez longtemps pour être vendable tout au long de l'année. En outre, beaucoup de Sénégalais continuent de préférer l'oignon importé, il contient moins d'eau, a plus belle apparence et se conserve plus longtemps.

Le Sénégal a cependant pu se rapprocher de l'autosuffisance en oignons. Par ailleurs, cette politique protectionniste a renforcé le rôle des organisations de producteurs (OP). Ces organisations locales et régionales, qui forment le tissu agricole, garderont une place importante dans la filière oignon en tant qu'organismes de concertation et de coordination. Toutefois, cette politique s'avère insuffisante si le gouvernement sénégalais souhaite atteindre une pleine autosuffisance et améliorer les conditions de vie des agriculteurs. D'une part, elle doit être accompagnée de mesures améliorant les techniques de production et de stockage des oignons. D'autre part, il est nécessaire de continuer les efforts de manière à ce que les agriculteurs bénéficient de davantage de sécurité en termes de revenus et d'accès au crédit.

› Sommaire

Évolution au Sénégal, du taux de couverture des besoins alimentaires pour l'oignon

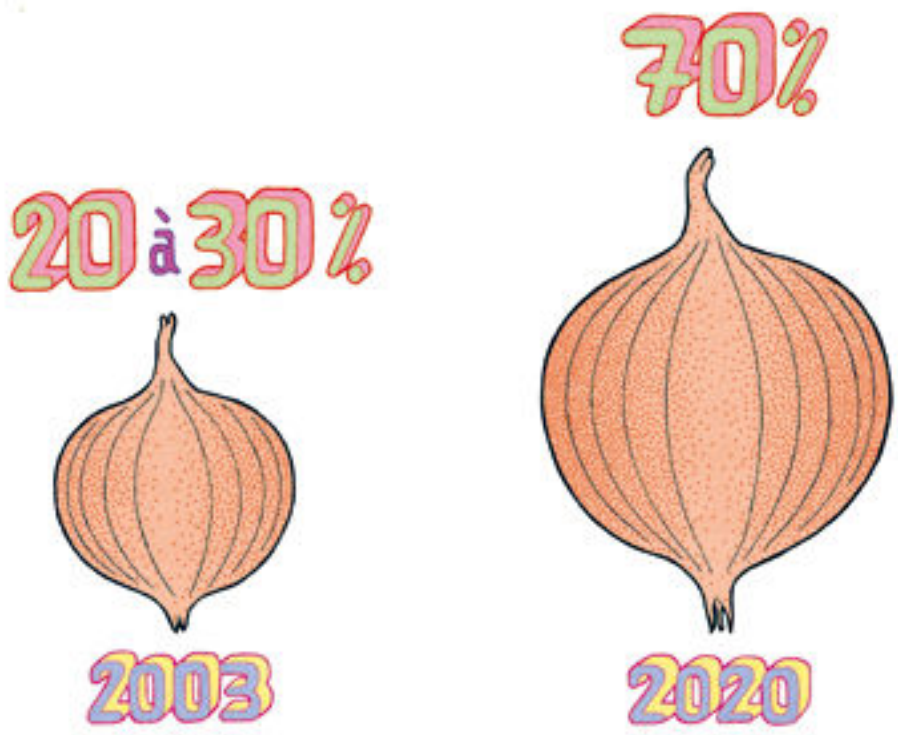

Quand l'oignon sert d'exemple à la carotte et à la pomme de terre

Les importations d'oignons n'ont pas disparu. Leur présence correspond à des réductions passagères de la disponibilité de l'oignon localement produit. On observe néanmoins une progression du taux de couverture des besoins alimentaires passant de 20 à 30% en 2003, à approximativement 70% en 2020 et un important dynamisme de la filière, visible dans l'évolution significative du taux de croissance de la production entre le début des protections et ces dernières années (approximativement 700%).

Ainsi, l'instrument du gel a bel et bien porté ses fruits en termes de réduction de la dépendance de la filière et sa sécurisation. Ceci a permis une réduction du risque propre à la spéculation, ce qui à son tour a facilité l'accès au crédit auprès des banques à titre collectif (groupement de producteurs) ou individuel. Ensuite, alors que le gel périodique concernait d'abord exclusivement l'oignon, il s'applique désormais à la carotte et à la pomme de terre locales, attestant davantage de l'efficacité qu'a pu avoir cette mesure sur l'oignon. De plus, parallèlement à la hausse de production, la mesure a également conduit à une augmentation des surfaces ensemencées.

Des mesures complémentaires sont nécessaires

Il est important de souligner que la mesure de gel ne suffit pas comme catalyseur de développement de la filière. Les mesures de protection fonctionnent en synergie, il ne faut donc pas négliger les mesures complémentaires, telles que le développement d'infrastructures de stockage, l'organisation des producteurs en OP, la sécurisation de la filière, l'accès aux ressources de financement et l'amélioration des techniques de production.

L'enjeu central réside dans la capacité de conservation. Il serait tentant de vouloir prolonger les mesures de contingentement, mais la pleine réalisation du potentiel de cette synergie doit nécessairement s'accompagner d'une extension de la durabilité et de la disponibilité du produit sur le marché.

Ceci souligne l'importance de mesures complémentaires, plus particulièrement au regard de l'amélioration technique et de l'existence d'aires de stockage. Un rapport de la FAO en 2018 affirmait qu'il n'est pas possible de couvrir le marché sénégalais avec l'oignon national durant tout l'année et ce en dépit de tous les efforts possibles en matière de technique et de choix de semence. Même les semences adaptées aux différents climats que l'on retrouve au Sénégal (cultivées selon les meilleurs procédés et dont les oignons seraient correctement stockés) ne pourraient tenir plus de sept mois. La poursuite d'un objectif de réduction des dépendances reste cependant tout à fait concevable.

Rédaction : Nicolas du Bois d'Enghien et Karim Yechou

Travail de recherche : La *question du développement, au sein de la filière sénégalaise de l'oignon.* Nicolas du Bois d'Enghien et Karim Yechou ICHEC 2020. Travail effectué dans le cadre du « *Globalisation & Development Lab* » de l'ICHEC en coopération avec les ONG impliquées.

› Sommaire

Volaille : des mesures antidumping rendues inefficaces

Selon l'économiste britannique Paul Goodison, expert depuis plus de 30 ans des relations commerciales de l'Union européenne (UE), « *la compétitivité de la production avicole en Afrique de l'Ouest n'est ni pire ni meilleure que celle du secteur avicole de l'Union européenne. La principale différence est que l'UE peut se permettre d'investir et de maintenir un régime commercial protectionniste qui augmente les prix obtenus par ses producteurs.* »

Paul Goodison appuie son propos en citant la Namibie, en Afrique Australe. Grâce aux promotions de l'investissement depuis 2013, la Namibie illustre ce qui peut être réalisé pour développer la production avicole. Le pays répond à environ 67% des besoins de consommation nationale. Ce résultat a été obtenu moyennant un surcoût marginal pour les consommateurs namibiens.

Mais ailleurs dans cette région, en Afrique du Sud, de sérieuses contraintes restreignent la capacité du gouvernement à prendre des mesures complètes pour soutenir les plans directeurs du secteur de la volaille. Les expériences précédentes d'accords commerciaux entre l'UE et l'Afrique du Sud montrent que les dispositions de ces accords peuvent limiter la marge de manœuvre des autorités locales.

Entre autres, l'utilisation des mesures antidumping est limitée. Ces mesures doivent en effet être nominatives et spécifiques à des entreprises et à des pays.

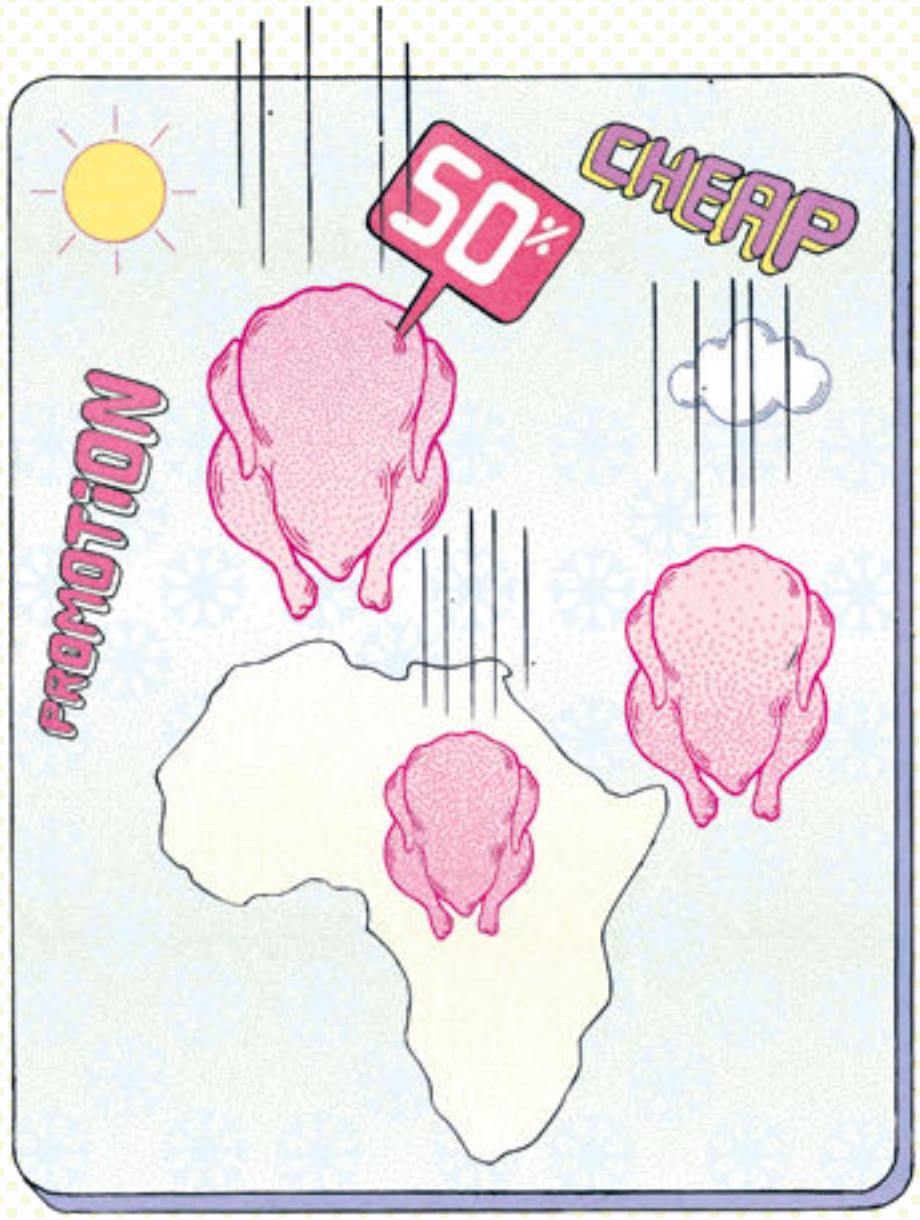

Cela pose de sérieux problèmes étant donné la nature paneuropéenne de nombreuses entreprises avicoles, qui contournent les restrictions nationales par le lancement d'exportations à partir d'entreprises d'autres États membres de l'UE.

Ainsi, lorsque des restrictions sur les importations en provenance des Pays-Bas sont appliquées, les importations en provenance de la Belgique voisine augmentent invariablement… Moralité : si la poule peut voler sur quelques mètres au ras du sol, elle ne peut jamais aller loin, mais grâce aux tours de passe-passe de l'industrie avicole européenne elle peut voyager vers l'Afrique… à condition d'être congelée et en morceaux… L'aviculteur africain a bon dos.

Illustrations © Eric Lambé

Les stocks publics européens de poudre de lait n'existent plus depuis 2019. En parallèle, les exportations de ce lait vers l'Afrique de l'Ouest se sont intensifiées. Désormais les laiteries européennes visent directement ce marché considéré comme celui « du futur ». Devenu structurel, le dumping du lait européen dans la région prend de l'ampleur et met plus que jamais en péril les filières locales.

Surplus de lait européen : stocks publics à zéro mais **exportations au plus haut**

Un article de François Corbiau

› Sommaire

Les images avaient fait le tour des médias en 2018. Des milliers de sacs de poudre de lait entassés à perte de vue sur 8000 palettes dans un entrepôt à Herstal, en Belgique. En tout, 12 000 tonnes achetées dans des laiteries wallonnes et stockées par la Région pour le compte de l'Union européenne (UE). Sous le regard médusé des parlementaires européens rassemblés pour l'occasion à l'initiative de l'European Milk Board (EMB), l'association qui représente les producteurs laitiers de 15 pays européens, se dévoilaient concrètement l'absurdité et les excès de la politique européenne en matière de lait.

Entre 2015 et 2018, la Commission européenne a stocké et stocké encore, par l'intermédiaire des États membres, des centaines de milliers de tonnes de lait en poudre pour tenter de stabiliser les marchés, plombés par la crise et la surproduction. À l'époque, 380 000 tonnes étaient ainsi stockées aux quatre coins de l'Europe. Des sacs de poudre de lait achetés quand les prix étaient trop bas avec l'espoir de les revendre à un meilleur prix au moment où la conjoncture devait s'améliorer. Sauf que cette politique a coûté très cher à l'UE et, selon l'EMB, n'a jamais atteint les objectifs escomptés puisque ces excédents ont le plus souvent été revendus à perte.

Stocks écoulés

Trois ans plus tard, qu'en est-il de ces stocks ? Plusieurs sources le confirment, ils ont fondu comme neige au soleil. Selon le département de l'Agriculture pour le Service public de Wallonie, les derniers sacs de poudre de lait ont quitté les entrepôts wallons le 31 janvier 2019 (voir ci-contre).

Au niveau européen aussi, on confirme que ces stocks publics n'existent plus depuis 2019. Pareil du côté de la Confédération belge de l'industrie laitière (CBL) qui représente une quarantaine de laiteries dont les plus grosses comme Milcobel, Arla, Friesland Campina ou encore Nestlé. Son rapport annuel nous en dit un peu plus sur l'évolution année par année de ces stocks : *« Fin 2016, les stocks publics de poudre de lait écrémé s'élevaient à 351 000 tonnes. Ils ont à nouveau progressé en 2017 jusqu'à 378 000 tonnes. Depuis la fin de l'année 2016, la Commission européenne a tenté de démanteler progressivement les stocks, mais*

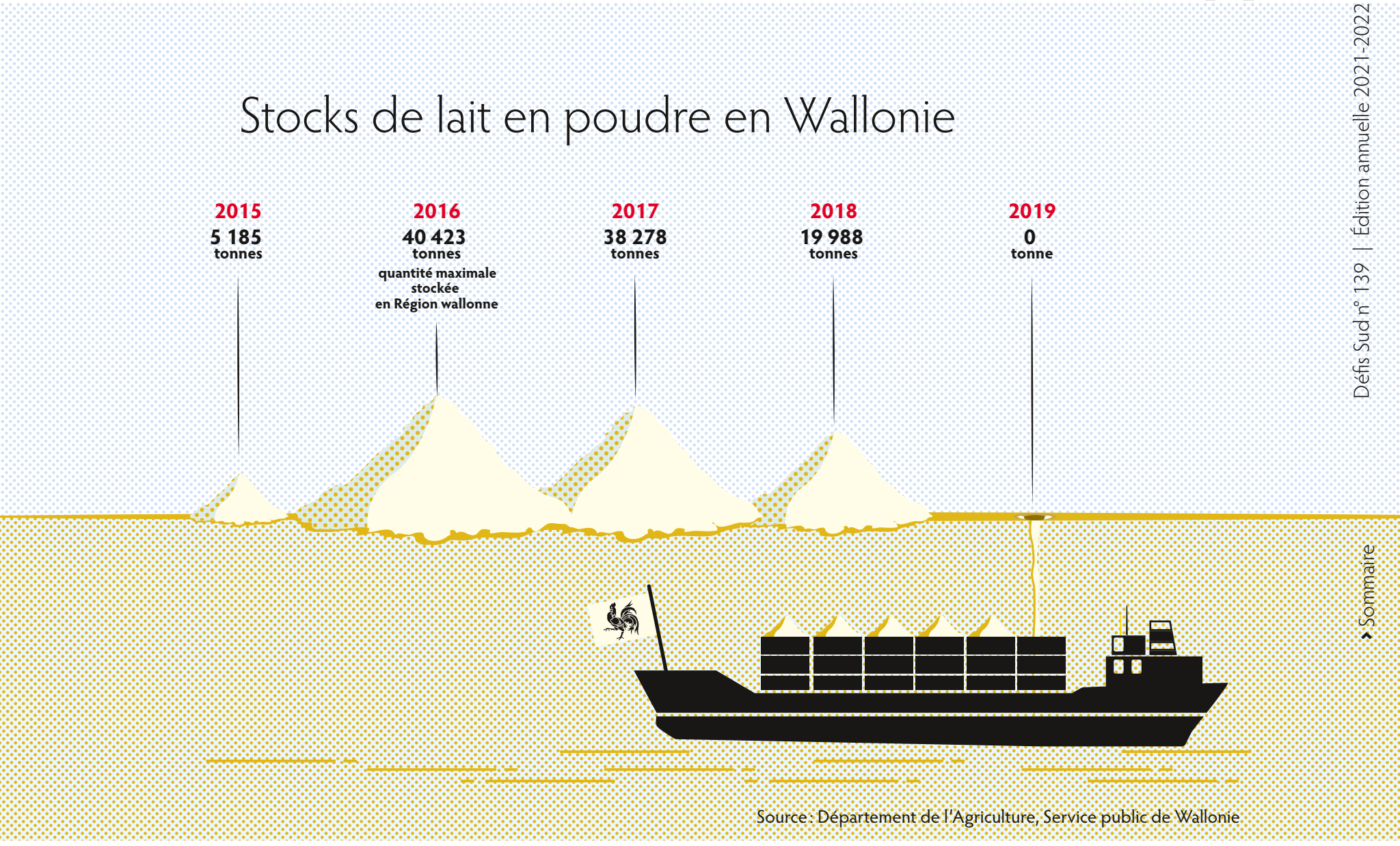

› Sommaire

sans beaucoup de succès jusqu'à avril 2018. Après avril 2018, les ventes ont été activées, à des prix de plus en plus élevés. En 2018, les stocks ont été finalement démantelés à 175 000 tonnes. La quasi-totalité des stocks ont été vendus en janvier 2019.[1] »

L'Asie et l'Afrique en ligne de mire

Où ces stocks ont-ils été expédiés ? En premier lieu vers l'Asie avec en tête la Chine, l'Indonésie ou encore les Philippines. L'Europe a également exporté une partie de ses stocks en direction du continent africain vers des pays comme l'Algérie, le Nigéria, l'Egypte ainsi qu'en Afrique de l'Ouest vers la Côte d'Ivoire ou le Sénégal notamment. « *Les exportations européennes de poudre de lait continuent d'inonder le marché afri*cain, confirme Tine Khadi Camara, chargée d'appui à la filière lait à l'antenne de SOS Faim au Sénégal. *Le lait en poudre est plus que jamais une réalité, surtout en milieu urbain comme à Dakar. Il continue d'exercer une concurrence déloyale qui pèse énormément sur le développement de la filière locale.* »

> « Le lait en poudre continue d'exercer une concurrence déloyale qui pèse énormément sur le développement de la filière locale. »
>
> **TINE KHADI CAMARA**

En tout, selon la DG Agriculture de la Commission européenne, « *les exportations de lait écrémé en poudre vers les pays de l'Afrique de l'Ouest ont représenté 7% du volume total exporté en 2020. Les entreprises européennes ont une longue expérience d'exportation dans le secteur laitier. C'est une activité commerciale quotidienne qui permet aux produits laitiers européens*

1 Rapport annuel 2021 – année d'activités 2020 de la Confédération belge de l'industrie laitière (CBL), p. 26.

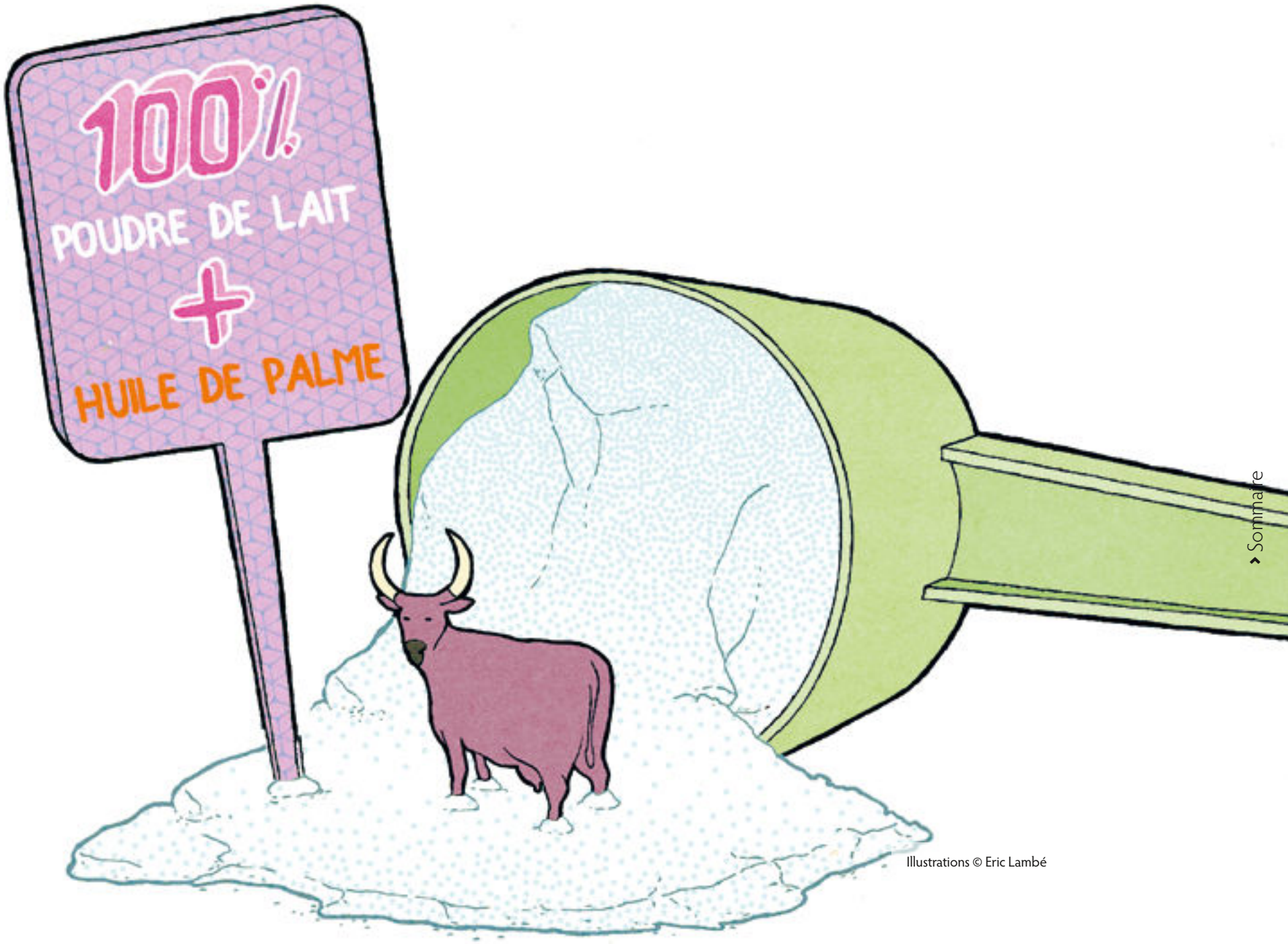

Illustrations © Eric Lambé

Début 2019, la tonne de poudre de lait se vendait à 1 980 euros pour atteindre à 2 600 euros en fin d'année, soit une hausse de 31% pour l'année 2019.

d'être consommés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE », indique Thérèse Lerebours, porte-parole de la DG Agriculture de la Commission européenne.

Les exportations de poudre de lait vers l'Afrique de l'Ouest sont plus que jamais une réalité, la Confédération belge de l'industrie laitière faisant même directement le lien entre les stocks européens, le prix de la poudre de lait et celui du beurre. « *Suite au démantèlement des stocks européens, le prix de la poudre de lait écrémé a pu poursuivre son ascension apparue au second semestre 2018.*[2] » En 2019, son prix a fortement augmenté principalement au deuxième semestre, «*sous l'effet du démantèlement des stocks et de la demande favorable sur le marché mondial* ». Début 2019, la tonne de poudre de lait se vendait à 1980 euros pour atteindre 2600 euros en fin d'année, soit « *une hausse de 31% réalisée sur l'ensemble de l'année 2019.*[3] » selon la Confédération belge de l'industrie laitière.

2 Rapport annuel 2020 – année d'activités 2019 de la Confédération belge de l'industrie laitière (CBL), p. 11.
3 Rapport annuel 2020 – année d'activités 2019 de la Confédération belge de l'industrie laitière (CBL), p. 12.

La Belgique : leader incontesté de la poudre de lait

Le commerce mondial en poudre de lait écrémé ne cesse d'augmenter et, si l'on en croit la CBL, l'Europe et particulièrement la Belgique se tailleraient la part du lion. « *Après une hausse de 16%, notre pays est le leader incontesté des exportateurs européens. Il occupe une part de 8,2% sur le marché mondial.*[4] » En tout, le commerce de poudre de lait a fortement progressé ces dernières années au sein de l'UE qui occupe sans conteste la place de leader avec 962 000 tonnes (+18%), devant les USA (700 000 tonnes) qui enregistrent une légère baisse. La Nouvelle-Zélande vient compléter le trio de tête avec une légère hausse à presque 400 000 tonnes d'exportations.

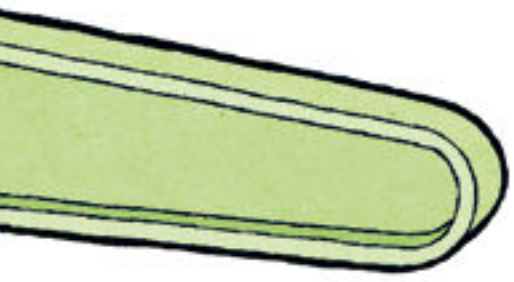

La poudre de lait a le vent en poupe donc, et les exportations vers l'Afrique, marginales il y a quelques années encore, prennent de l'ampleur. « *De conjoncturelles, elles sont devenues structurelles* » réagit Erwin Schöpges, le président de Fairebel qui a lancé plusieurs initiatives pour soutenir les producteurs de lait européens et africains. « *Désormais cela n'a plus rien à voir avec les stocks européens. C'est devenu le 'business model' même des laiteries qui prennent le beurre mieux valorisé en Europe et exportent le reste, la poudre de lait écrémé, vers l'Afrique notamment.* »

Et il n'y a pas de raison que ce phénomène s'arrête puisque que le prix de la poudre de lait atteint encore des sommets en 2021. Selon la DG Agriculture de la Commission européenne, les prix ont augmenté de 23% par rapport à l'année dernière. « *En septembre 2021, la poudre de lait s'est achetée 2960 euros la tonne, dépassant ainsi les niveaux records de 2019.* »

Marché du futur

Tous les acteurs le confirment : l'Afrique, c'est l'avenir. « *Ici, en Europe, la consommation baisse, c'est un fait*, avance Erwin Schöpges. *Les gens consomment moins de produits laitiers alors il faut chercher d'autres marchés ailleurs. Et ces nouveaux marchés pour les laiteries, c'est l'Afrique ! J'ai encore été récemment au Mali et au Niger… Sur place, je constate toujours le dumping exercé par notre poudre de lait sur les producteurs de lait africains. Il y a partout des panneaux de publicité d'Arla et de Friesland-Campina. Toutes les grandes laiteries font de la publicité pour convaincre le consommateur d'acheter de la poudre de lait plutôt que du lait local.* »

> « Les exportations vers l'ouest du continent africain ont augmenté de 3-4 pourcents par an, entre 2017 et 2020 et continuent d'augmenter parce qu'il y a de la demande. »
>
> **RENAAT DEBERGH**

L'industrie laitière belge est d'ailleurs très transparente à ce sujet. « *Tout le continent africain est perçu comme un marché du futur. Il y a une demande de la part de ces pays-là, raison pour laquelle on exporte* », explique Renaat Debergh, l'administrateur délégué de CBL. « *La demande en produits laitiers repose sur deux facteurs-clés : le développement économique et l'augmentation de la population. Or, c'est clair que les perspectives de croissance de la population sont énormes en Afrique.* »

Selon Renaat Debergh, les exportations vers l'ouest du continent africain ont augmenté de 14%, à raison de 3-4 pourcents par an, entre 2017 et 2020. « *Et ces exportations continuent d'augmenter parce qu'il y a de la demande* », insiste l'administrateur de la CBL. « *Nous n'avons absolument rien contre la production locale, au contraire, mais il faut quand même savoir qu'il y a pas mal de contraintes à la production locale. Il y a bien sûr les conditions climatiques et les problèmes d'infrastructures. En Afrique subsaharienne, les conditions ne sont pas optimales pour la production de lait* », avance-t-il.

4 Rapport annuel 2020 – année d'activités 2019 de la Confédération belge de l'industrie laitière (CBL), p. 14.

Et même si l'on note une augmentation de la production laitière locale entre 2000 et 2016, Renaat Debergh constate que « *les pays d'Afrique de l'Ouest ne peuvent satisfaire que 50% de la consommation locale. Ils n'arrivent pas à suivre l'évolution de la demande qui se développe beaucoup plus vite.* » D'ailleurs c'est simple, pour l'administrateur-délégué de l'industrie laitière belge, les responsables politiques de ces pays-là pourraient augmenter les taxes sur les produits importés pour soutenir et développer leurs filières locales. « *Mais ils ne le font pas ? Pourquoi ? Parce que leur priorité est de nourrir cette population qui s'accroît très vite.* »

Débits à la surproduction

L'industrie laitière européenne pour pallier les carences des filières locales en Afrique de l'Ouest ? L'image fait sourire les producteurs européens et africains de lait. Pour ces derniers, ce sont justement ces importations, en inondant le marché africain, qui empêchent les producteurs locaux de développer leur filière. « *À part les industriels, tout le monde est perdant dans cette affaire* », analyse Boris Gondouin, membre du Comité directeur de l'European Milk Board. « *Ce marché africain ne crée aucune plus-value pour les producteurs de lait ni en Europe ni en Afrique de l'Ouest. Il provoque du dumping là-bas puisqu'on vend à bas prix cette poudre de lait de laquelle on a retiré la matière grasse et qu'on a ré-engraissée ensuite à l'huile de palme.* »

> Le modèle mis en place en Europe repose sur la surproduction.

Même son de cloche du côté d'Erwin Schöpges, le président de Fairebel. « *Le modèle mis en place en Europe repose sur la surproduction. On produit au moins 15% de lait en plus que ce qu'on consomme ici. Les laiteries européennes sont donc contraintes de trouver des débits pour cette surproduction en exportant en dehors de l'UE.* »

Un business model pour l'industrie laitière européenne qui ne risque pas de s'inverser puisque, selon la Confédération de l'industrie laitière belge, le prix du beurre en 2021 a encore augmenté. À la fin de l'année 2020, le beurre se vendait 3 800 euros la tonne. « *Au premier trimestre 2021, le prix du beurre a considérablement augmenté, à savoir de 24% pour s'établir à un peu plus 4 600 euros/tonne.*[5] » Une courbe vers le haut que suit également la poudre de lait. « *Au premier trimestre 2021, le prix a progressé de 7% pour atteindre 2 730 euros/tonne* »[6].

Inverser la tendance

Difficile de croire, dans ce contexte, que l'industrie laitière européenne changera son fusil d'épaule à court ou moyen terme. Mais Erwin Schöpges met en garde. Pour lui, il faut inverser la tendance parce qu'on est en train de faire en Afrique de l'Ouest ce qu'on a fait en Europe il y a 40 ans. « *Comme ici, de moins en moins de jeunes sont prêts à reprendre le flambeau parce qu'ils ne gagnent pas assez. On perd les exploitations familiales et on voit aussi des phénomènes de concentration d'exploitations.* » Pour endiguer ce phénomène, la seule solution est de développer les mini-laiteries sur place. Des initiatives comme FaireFaso créée il y a 7 ans au Burkina-Faso produisent des résultats très intéressants en aidant les agriculteurs sur place à se développer eux-mêmes. « *Aujourd'hui, des initiatives de ce type se mettent en place au Sénégal et au Niger. Ce modèle n'est pas "LA" solution mais cela fait partie des solutions de la même façon qu'on met en place ce type de projets en Belgique et ailleurs en Europe… Il est clair aussi que les agriculteurs doivent changer leur façon de penser et s'occuper eux-mêmes de la commercialisation de leur lait* ».

Rédaction : François Corbiau

5 Rapport annuel 2020 – année d'activités 2019 de la Confédération belge de l'industrie laitière (CBL), p. 12.
6 Idem, p. 12.

› Sommaire

Avec ses sept « boutiques de droit » qui couvrent l'ouest du pays du Nord au Sud, l'AJS, l'Association des juristes sénégalaises, est le témoin quotidien des violences à la fois économiques, sociales, culturelles et politiques qui marginalisent et oppressent les femmes. L'accès au droit et à la justice est une autre conséquence des inégalités qu'elles subissent chaque jour. Lutter contre ces violences et ces inégalités est le combat mené par l'AJS.

Rendre la **justice accessible** à toutes les Sénégalaises

› Sommaire

DANS CET ARTICLE

- **Kémeltou Tambédou, coordinatrice de la boutique de droit de Kébémer de l'Association des juristes sénégalaises (AJS).**
- **Sydo Diallo, coordinatrice de la boutique de droit de la Medina à Dakar (AJS).**
- **Seynabou Dieng Dièye, coordinatrice de la boutique de droit de Thiès (AJS).**
- **Nafissatou Seck, ancienne coordinatrice de l'ensemble des boutiques de droit de l'AJS.**
- **Coumba Guèye Kâ, secrétaire exécutive de l'AJS.**

Pour Kémeltou Tambédou, coordinatrice de la boutique de Kébémer : « *Les Sénégalais ont peur de la justice. Si vous leur parlez de police, de gendarmerie ou du tribunal, ils refusent d'y aller. Surtout les femmes, elles n'osent pas. L'objectif de l'AJS est donc de rendre la justice plus accessible. Et c'est à travers les boutiques de droit que se fait le travail de terrain, le contact avec la population.* » Concrètement, ces boutiques sont des centres d'accueil, d'écoute, de conseil et de suivi en matière juridique et judiciaire. « *Et s'il faut rédiger une plainte auprès de la police ou une requête et des conclusions auprès du tribunal, nous le faisons également* ». Petite particularité à Dakar : la boutique gère également, en plus de ses consultations physiques, une ligne téléphonique gratuite pour conseiller et orienter vers les boutiques locales.

Kémeltou Tambédou tient à préciser que « *souvent, les gens pensent que nous sommes là uniquement pour les femmes mais en réalité toute personne qui a un problème juridique peut venir nous voir* », tout en nous désignant le dossier déposé au sommet de sa pile, celui d'un homme récemment venu pour un problème avec sa banque. Seynabou Dieng Dièye, coordinatrice de la boutique de Thiès va même plus loin : « *On nous taxe souvent de féministes. Je ne suis pas féministe mais bien légaliste. Je suis là pour faire respecter le droit. Si la femme a eu tort, je lui dis qu'elle a eu tort. Parfois, nous soutenons un homme pour la garde des enfants car nous estimons qu'il est plus à même de bien s'en occuper.* »

Mais dans les faits, l'écrasante majorité des dossiers sont amenés par des femmes : 98% à la boutique de Kébémer, près de 83% à celle de la Médina à Dakar. Il faut dire que l'AJS, créée en 1974, est une association connue et reconnue pour promouvoir et défendre le droit de la famille et plus spécifiquement les droits des femmes et des enfants. À ce titre, elle bénéficie d'ailleurs d'un statut

Le poids des traditions joue un rôle considérable dans l'éloignement des citoyennes, de la justice.

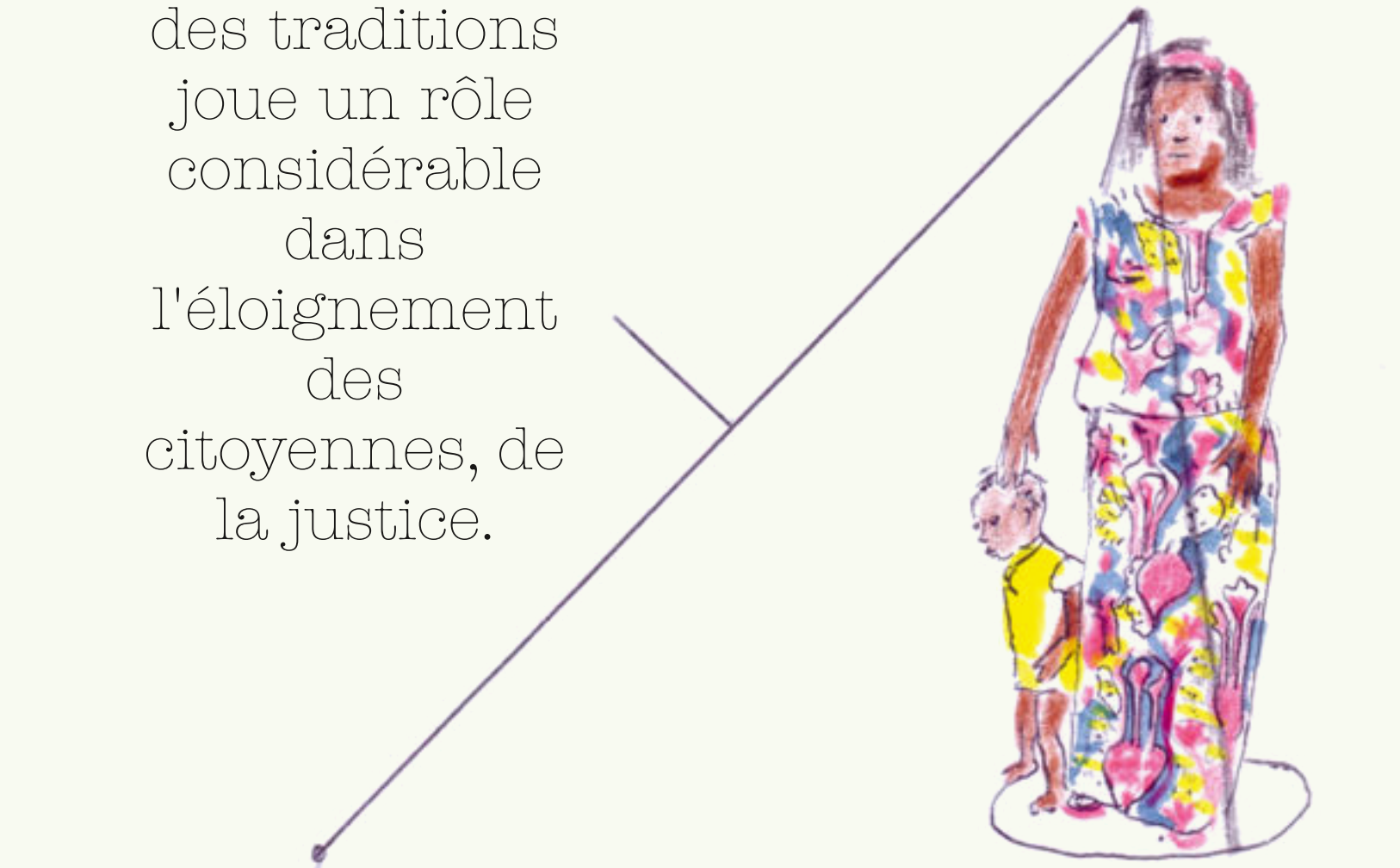

Illustrations © Olivier Spinewine

d'organe consultatif auprès du président de la République. L'ensemble de l'équipe est constitué exclusivement de femmes. La boutique de droit de Kébémer est même située dans une Maison de la femme.

La justice, autre dommage collatéral des inégalités économiques liées au genre

Mais ce déséquilibre s'explique aussi pour des raisons économiques : « *Ce sont surtout des femmes que l'AJS défend car elles n'ont pas les moyens de prendre un avocat alors que les hommes, oui* » explique Sydo Diallo, coordinatrice de la boutique de droit de la Medina à Dakar. Ainsi, dans les boutiques, pour elles, tout est gratuit : les consultations, ce qui est aussi le cas pour les hommes, mais également « *quelques services spécifiques proposés uniquement aux femmes, comme par exemple, le recours à un avocat pour un divorce, à un*

huissier pour constater une répudiation ou encore l'établissement d'un certificat médical en cas de viol » complète-t-elle.

Et compte tenu des inégalités économiques liées au genre encore très répandues dans la société sénégalaise, cet engagement auprès des femmes prend parfois aussi une tournure plus sociale que juridique. À Kébémer, la boutique de droit partage ainsi ses locaux avec une association accueillant temporairement femmes ou filles ayant quitté leur foyer, volontairement ou non et/ou ayant subi des violences. À Dakar, Sydo Diallo raconte, quant à elle, l'histoire de cette fille de 13 ans « *tombée enceinte après un viol et qui revient chaque mois à la boutique parce qu'elle n'a pas de lait et pas de quoi nourrir son bébé ou lui acheter des couches. Alors on l'oriente vers les services sociaux capables de l'aider. Nous faisons office, parfois, d'assistante sociale.* »

Pour lutter contre les violences économiques, l'autonomisation des femmes qu'elle soit économique, bien sûr, mais aussi sociale et politique est l'une des clefs. « *On incite les femmes à être autonomes. Des discriminations économiques graves viennent du fait que certaines femmes ne sont pas actives, qu'elles ne travaillent pas. Si elles travaillaient, il y aurait moins de violences. Ce n'est pas du droit mais on les sensibilise quand même. Ça ne veut pas dire que l'homme ne doit pas entretenir sa femme mais elle ne doit pas forcément rester à la maison* » explique Kémeltou Tambédou à Kébémer.

Indubitablement progressiste, l'AJS ne défend cependant pas encore la suppression de l'obligation d'entretien qui pèse sur les épaules des hommes, en contrepartie de l'autonomisation et de l'équité qu'elle réclame pour les femmes. Par peur, peut-être, de causer du tort à des femmes déjà largement discriminées. Le débat devrait cependant pouvoir avoir lieu.

Le poids des traditions, particulièrement en milieu rural

Les traditions jouent, elles aussi, un rôle considérable dans cet éloignement des citoyens, et particulièrement des citoyennes, de la justice. Et elles sont plus lourdes à la campagne qu'à la ville. Pour Kémeltou Tambédou, qui a d'abord coordonné les boutiques de Dakar puis de Thiès et travaille aujourd'hui à celle de Kébémer, une ville d'un peu plus de 15 500 habitants[1], « *les mentalités sont différentes ici, c'est plus compliqué du fait de la situation plus rurale et des pesanteurs sociales. Par exemple, il n'est pas admis qu'une femme, bien que détentrice d'un certificat de mariage et d'accouchement, aille seule déclarer son enfant à l'état civil. Ce sont des choses qui n'arriveraient jamais dans les grandes villes.* »

> Pour lutter contre les violences économiques, l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes est l'une des clefs.

Son approche ? Essayer de « *comprendre les gens, leur psychologie, leur réalité, comment ils vivent. De manière générale, nous y allons en douceur car il faut du temps pour faire changer les esprits. Même les cas de viol, on va doucement pour convaincre la personne de porter plainte. Car si tu veux faire du forcing, ça ne va pas marcher. Ainsi, lorsque c'est possible, nous privilégions toujours, et plus qu'ailleurs, la médiation. Nous faisons aussi beaucoup de sensibilisation à travers des formations, des causeries et des forums. Nous allons dans les villages à la rencontre des populations pour leur parler des droits humains, des violences et de l'état civil, notamment.* »

Mais la tâche n'est pas toujours aisée : « *Le chef d'un village a refusé catégoriquement de nous accueillir craignant qu'en apportant aux femmes des connaissances sur l'état civil et les certificats de mariage, elles n'aillent ensuite traîner leur mari en justice. Dans un autre village, il a fallu négocier très dur avec le chef du village, qui a finalement accepté*

1 Selon le dernier référencement qui date de 2007

mais après avoir reporté plusieurs fois la formation. Pourtant, ces séances de sensibilisation sont essentielles car elles permettent de nous faire connaître et encouragent les femmes à oser venir nous voir. Nous avons bien remarqué que lorsque nous ne faisons pas de causeries pendant plusieurs jours, elles ne viennent plus : entretemps, leur famille, leur père les a dissuadées de venir alors elles ont peur, pour leur avenir et celui de leurs enfants. »

Le droit commun cohabite avec le droit musulman.

Pour Seynabou Dieng Dièye, coordinatrice à Thiès, « *Les gens sont plus réticents mais c'est aussi parce qu'ils ne nous connaissent pas. Une fois qu'ils nous ont rencontrées, ils viennent plus facilement vers nous.* »

Et le nombre de dossiers témoigne des progrès déjà réalisés : il est en augmentation partout, – 1702 à Dakar, 300 à Kébémer, 360 à Thiès –, signe que l'étau se desserre même si, pour elle, ce n'est pas encore suffisant : « *Il en faut plus.* »

État civil et violences au menu

En ville, « *les populations sont plus averties et plus prêtes à saisir la justice, notamment en cas d'agression* » selon Sydo Diallo, de la boutique de droit de Dakar. Comme les autres, elle constate des différences entre les populations urbaines et rurales, à la fois dans l'accès des femmes à la justice et dans la connaissance de leurs droits mais également, et par voie de conséquence, dans les problématiques qu'elles apportent.

De fait, si les principales raisons qui amènent les femmes à venir consulter les boutiques de droit sont les mêmes, en ville, les coordinatrices des boutiques mettent en avant les cas de violences, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques. Les cas nécessitant un soutien psychologique y sont également nombreux. La boutique s'est même récemment lancée dans la structuration de ce type de prise en charge avec la mise en place d'un réseau de médecins et de sages-femmes prêts à les aider.

À la campagne, ce sont d'abord des questions relatives à l'état civil et au divorce. « *Nous, notre principal problème, à Kébémer, c'est l'état civi*l explique Kémeltou Tambédou. *Les enfants et les mariages qui ne sont pas déclarés. Même parfois les décès. Il y a un an, Aminata, notre assistante juridique, a fait le tour de neuf villages aux alentours et presque personne n'avait d'extrait de naissance. Pas de papier, pas de passeport. Quand les enfants voudront voyager, comment vont-ils faire ?* » Et en cas de divorce ou de succession, comment pourront-ils faire valoir leurs droits ? Bien que tous ces actes aient une importance tout au long de la vie, « *dans les villages environnants, ce sont plus de la moitié des enfants qui ne sont pas déclarés.* »

La législation ? Quelle législation… ?

Le problème vient, en partie, d'une carence dans l'application et le respect de la loi : celle-ci stipule en effet clairement que si un enfant n'est pas déclaré après 1 mois et 15 jours, le chef de village est tenu de le faire, sous peine d'être condamné à payer des amendes. Malheureusement, cette loi n'est pas appliquée et les amendes ne sont pas dressées.

Mais au-delà, il y a un problème profond de méconnaissance du droit, souvent au détriment des femmes. Ainsi, par exemple, « *la loi prévoit qu'une veuve doit être entretenue par l'héritage de son mari pendant 300 jours après le décès. Mais la plupart ne sont pas au courant. J'ai vu une femme de 50 ans sans enfant qui, après le décès de son mari, a été chassée de chez elle par les autres enfants de son mari. Mais si elle rentre chez ses propres parents, que va-t-elle retrouver ? Et sinon, que va-t-elle devenir ?* » raconte Seynabou Dieng Dièye à Thiès. De même : « *Le code de la famille sénégalais prévoit que l'âge légal du mariage est fixé à 16 ans pour la jeune fille et 18 ans pour le*

Sommaire

garçon. Or, le Sénégal a signé un protocole international qui l'établit à 18 ans aussi bien pour la jeune fille que pour le jeune garçon. Quelle règle appliquer dans ce cas ? Les conventions internationales sont normalement supérieures au droit national mais personne ne les connaît » explique Kémeltou Tambédou à Kébémer.

Autre source de difficulté, et non des moindres : au Sénégal, le droit commun cohabite avec le droit musulman, avec encore une prépondérance de ce dernier, créant ainsi une certaine confusion, qui peut être « *de bonne foi* ». Ainsi, nombreux sont ceux qui pensent que « *comme l'islam le dit, alors c'est la loi* ». Et ce, même parmi les détenteurs d'une fonction officielle. Ainsi, par exemple, la mairie de Kébémer applique une disposition non issue du droit commun mais bien de la religion musulmane selon laquelle les femmes ne peuvent pas être témoins de mariage. Dans les dossiers de succession, il est même possible et légal de pouvoir choisir entre les deux droits, même si les règles de partage ne sont pas les mêmes.

Mais il s'agit parfois aussi d'une position clairement affirmée : « *On a eu le cas d'un homme qui, après avoir répudié sa femme, a répondu au tribunal qui le convoquait pour la procédure de divorce : "ce n'est pas vous qui me l'avez donnée en mariage, ce n'est donc pas vous qui allez le dissoudre."* » « *Même dans les formations, nous rencontrons ces difficultés : tu parles de loi, on te répond avec la religion* » regrette Kémeltou Tambédou.

Un des enjeux majeurs pour l'AJS est donc de faire connaître le droit commun et, notamment, de bien le différencier du droit musulman car les conséquences tout au long de la vie ne sont pas les mêmes. « *L'attestation de mosquée sert de preuve du mariage mais ce n'est pas pareil qu'un acte de mariage civil. Si tu n'as pas de certificat de mariage, tu ne pourras pas divorcer.* »

Un important réseau de partenaires engagés

En dépit de cette confusion, les relations avec les autorités religieuses sont très bonnes. « *Juste après notre installation, nous avons fait des visites de courtoisie dans les foyers religieux, aussi bien musulmans que chrétiens. Et pour la sensibilisation, nous avons organisé une caravane avec un curé et un imam qui parlaient de leur vision des violences et de la protection de l'enfance* » raconte Seynabou Dieng Dièye à Thiès. « *Nous entretenons de très bonnes relations avec les imams* » confirme Kémeltou Tambédou à Kébémer. « *Aussi, car nous faisons et nous disons la même chose : le droit musulman comme le droit commun indiquent tous les deux qu'il ne faut pas de violences physiques ou psychologiques et qu'il faut respecter ses engagements et ses obligations. Il n'y a pas de grandes différences, finalement.* » À Thiès, Seynabou Dieng Dièye pré-

cise : « *Ici, nous n'avons pas de problèmes. Mais il y a certains programmes au niveau national, comme l'avortement médicalisé, auxquels s'opposent les religieux.* »

De manière générale, il apparaît comme plus efficace de travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des institutions, qu'elles soient locales ou nationales. « T*outes les autorités ou les personnes ressources qui sont dans la ville, nous allons les voir. Même la police et la gendarmerie, lorsqu'il y a des changements, nous allons nous présenter. Elles nous envoient des cas et réciproquement* » explique Kémeltou Tambédou à Kébémer. « *À Thiès, nous sommes membre du Comité départemental pour la protection de l'enfant (CDPE), avec à sa tête le préfet et qui rassemble toutes les composantes de la région* ».

Il y a un problème profond de méconnaissance du droit.

« *Avec les communes aussi, si on y a des activités, on sollicite le maire ou ses représentants pour venir présider la rencontre ou y assister* » explique Seynabou Dieng Dièye. « *Comme les juges doivent être équidistants des deux parties, certains nous envoient des cas. Surtout les femmes non instruites qui resteront seules si on ne les accompagne pas* » complète-t-elle.

Et pour faciliter son travail au niveau local, l'AJS a également mis sur pied des relais locaux : « *Dans les différents quartiers, on a désigné des "badiènou gokh", des marraines, qui jouent un peu le même rôle que nous mais de façon moins professionnelle. Elles vivent dans le quartier, sont connues de tous et reçoivent des personnes ayant besoin de soutien, d'écoute et de conseil, tout en respectant une certaine confidentialité* » explique Kémeltou Tambédou. « *Grâce à elles, par exemple, beaucoup de femmes finissent par déclarer leurs nouveau-nés* ». Il y a aussi les parajuristes, mis en place par l'AJS avant qu'il y ait des boutiques de droit et qui sont « *des personnes de la communauté comme des enseignants, des acteurs communautaires, des personnes actives d'associations de jeunes ou de femmes, que l'AJS a renforcées sur plusieurs thématiques du droit tels que les droits humains, l'état civil ou encore les questions de violence* » explique Nafissatou Seck, ancienne coordinatrice de l'ensemble des boutiques de droit.

Parmi ces nombreux partenaires, les assistantes sociales ont permis à l'AJS de lancer un programme d'intervention en prison auprès des femmes « *pour qu'elles connaissent leurs droits, comme par exemple les aménagements de peines auxquels elles ont droit, pour leur commettre des avocats, pour les informer sur l'état de leur dossier mais aussi pour faire le lien avec leur famille qui ne savent pas toujours où elles sont ou comment les contacter* » détaille Coumba Guèye Kâ, secrétaire exécutive de l'association. Un programme ambitieux où les besoins sont grands dans un pays où l'assistance juridique, c'est-à-dire la possibilité pour chacun·e de faire valoir ses droits et se défendre, quels que soient ses moyens, n'existe pas.

C'est d'ailleurs devenu l'un des axes actuels du plaidoyer mené par l'AJS auprès des institutions nationales, alors qu'elle compte déjà à son actif plusieurs succès : loi sur l'équité fiscale en 2008, loi sur la parité en 2010 ou encore loi criminalisant le viol et la pédophilie en 2020.

Les besoins et les ambitions sont grands mais les moyens petits. L'enjeu financier est crucial pour l'association qui ne reçoit qu'une « *somme symbolique* » de la part de l'État et doit compter surtout sur ses partenaires-bailleurs et un peu sur ses membres pour financer le fonctionnement des boutiques ainsi que le fonds d'assistance, garant de la gratuité. Autre enjeu : le lien avec le monde rural, car malgré son important réseau et l'ambition de couvrir tout le pays de boutiques de droit, l'AJS n'a pas encore créé de lien avec les organisations paysannes. Celles-ci, avec leur collège de femmes notamment, auraient pourtant beaucoup de choses à apprendre et à transmettre aux femmes de l'AJS. Au bénéfice de la femme rurale.

Propos recueillis par Géraldine Higel

› Sommaire

Les agricultrices font face à des enjeux supplémentaires du fait d'être des femmes dans le monde agricole. Ce milieu est encore très largement considéré, aussi bien par des acteurs agricoles que par le grand public, comme masculin. De la formation à l'exercice du métier en passant par l'installation, toutes les étapes du parcours des agricultrices sont semées d'embûches.

La bataille **des agricultrices**

Un reportage de Romane Orsolini

L'agriculture européenne fait face aujourd'hui à de nombreux enjeux. Les agriculteurs et les agricultrices doivent produire suffisamment afin de vivre de leur travail, adapter leurs pratiques pour limiter leur impact sur l'environnement mais aussi rendre des services écosystémiques ou sociaux grâce à leurs activités agricoles. Les demandes sociétales sont de plus en plus fortes en matière de qualité ou de bien-être animal. S'ajoutent des enjeux tels que l'autonomie, la résilience des exploitations, la lutte contre l'urbanisation des terres ou encore la transmission des terres et activités agricoles quand les repreneurs et repreneuses agricoles se font rares.

Une étude menée par le Centre d'Études et de Prospectives du ministère de l'Agriculture français, parue en 2012, a permis de mettre en avant et de caractériser les inégalités de genre dans l'agriculture. Notamment, des disparités existent dans les fratries issues du monde agricole, selon la présence de garçons ou non dans la famille. Souvent, ces derniers sont privilégiés pour la reprise de l'exploitation. Le monde de la formation, initiale ou continue, est également concerné, les jeunes femmes se voyant parfois refuser l'accès aux stabulations jugées trop dangereuses. Lors de l'installation, l'accès aux moyens de production, tels que le foncier agricole ou les prêts bancaires, est plus compliqué pour les femmes. Une fois installée, la reconnaissance des pairs et des membres de l'écosystème agricole peut être compliquée.

Caroline, Christelle et Laurence

Les parcours de Caroline, Christelle et Laurence, semés d'embûches, témoignent des inégalités qu'elles ont rencontré. Caroline est une jeune maraîchère d'origine belge, récemment installée dans la commune de Labergement-Sainte-Marie dans le Doubs, en France. Ingénieure agronome de formation, elle a toujours été très intéressée par les enjeux climatiques et sociaux de notre siècle et a très vite souhaité s'impliquer. À l'issue de ses études, elle s'est donc beaucoup questionnée sur son avenir professionnel et s'est vite rendu compte qu'un métier d'ingénieure ne répondrait pas nécessairement à ses attentes. Elle souhaitait que son métier lui permette d'avoir un impact direct et concret sur l'environnement et par-dessus tout, faire quelque chose « d'utile » et qui « donne du sens » à son quotidien.

> Toutes ont été dans leur carrière d'agricultrices confrontées à des problématiques liées au genre.

› Sommaire

Caroline

> lieu : Labergement-Sainte-Marie dans le Doubs.
> 850 m^2 cultivés.
> Production certifiée « Agriculture biologique ».
> Répond aux principes de la permaculture.

Caroline a décidé de produire de la nourriture. C'est grâce à un stage en maraîchage en Haute-Savoie qu'elle s'est passionnée pour la production de légumes et a décidé de se lancer. Son projet : être rentable et produire le plus de légumes possible sans aucun compromis sur l'environnement, la biodiversité et le climat. Pour cela, Caroline a fait le choix de s'installer sur petite surface. Elle développe donc son activité sur 850 m^2 cultivés, la production est certifiée « Agriculture biologique » et le jardin répond aux principes de la permaculture. Le jardin est uniquement travaillé à la main afin de limiter le plus possible l'utilisation d'énergies fossiles. Rotations, associations de culture, couverture du sol : elle développe de nombreuses techniques pour produire des légumes de qualité, en quantité, tout en préservant le sol, la biodiversité et la ressource en eau.

Laurence

> lieu : Epineux le Seguin, en Mayenne.
> 55 hectares.
> Une cinquantaine de vaches laitières.

Laurence, quant à elle, est arrivée dans le monde agricole par amour. À 56 ans aujourd'hui, elle raconte comment elle a quitté la région parisienne pour rejoindre son mari à Epineux le Seguin, en Mayenne, et s'installer sur la ferme familiale avec lui. L'installation n'a pas été difficile, elle a suivi une formation agricole et a très vite pris en charge la gestion de la traite des vaches laitières de l'exploitation et de l'ensemble des tâches administratives. L'exploitation de 55 hectares compte aujourd'hui une cinquantaine de vaches laitières.

› Sommaire

› Sommaire

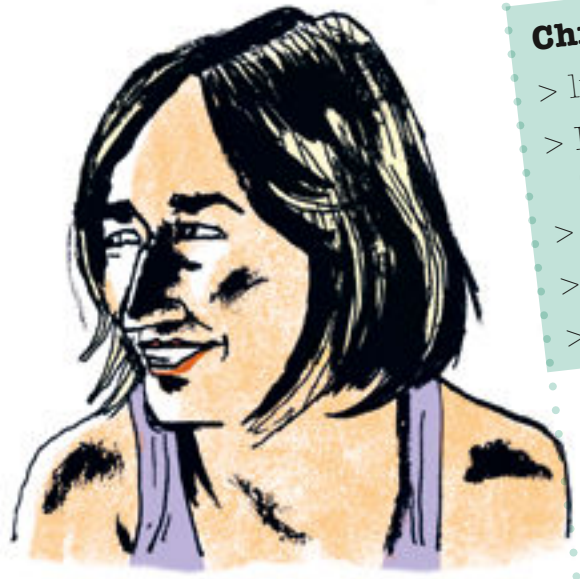

Christelle

> lieu : Baulou en Ariège.

> Éleveuse de bovins viande et de veaux sous la mère.

> 52 hectares.

> 42 mères.

> Production : 35 veaux par an.

Dans le Sud de la France, plus précisément à Baulou en Ariège, Christelle, 47 ans, est éleveuse de bovins viande et de veaux sous la mère. Son exploitation de 52 hectares compte 42 mères et lui permet de produire environ 35 veaux par an. En plus de son activité d'éleveuse, elle tient un petit potager lui permettant de proposer quelques légumes à la vente. Elle a aussi, avec le début de la crise de la covid-19, développé une activité de vente de produits locaux à la ferme. Tous les produits viennent d'exploitations ariégeoises proches de celle de Christelle. Après un parcours professionnel et des expériences très diverses, Christelle s'est lancée dans l'agriculture en reprenant l'exploitation familiale lorsque son père est parti à la retraite.

Elle a connu cinq premières années difficiles le temps d'apprendre à travailler avec les animaux, surtout d'un point de vue sanitaire et alimentaire. Elle n'a pas abandonné et a réussi à s'adapter jusqu'à parvenir à avoir un troupeau en très bonne santé, sans aucun médicament, pas même pour les veaux. Elle a pu obtenir ces résultats grâce à un travail de prévention et d'observation plus poussé que précédemment, notamment en améliorant l'alimentation des bêtes. Christelle travaille en pâturage tournant dynamique, c'est-à-dire qu'elle laisse à disposition des vaches une portion de parcelle, qui change tous les jours, afin de laisser le temps à l'herbe de repousser entre chaque session de pâturage. Cela permet aussi de s'assurer que les vaches mangent de l'herbe de qualité en quantité suffisante.

Illustrations © Philippe de Kemmeter

À projet égal ou similaire, soutien aléatoire

Toutes trois ont été au moins une fois dans leurs carrières confrontées à des problématiques liées au genre en agriculture. Ces inégalités, parfois à leur avantage, parfois à leurs dépens, ont eu des impacts plus ou moins importants sur leur projet ou leur quotidien.

Caroline par exemple, n'a pas eu le sentiment qu'être une femme a pu la freiner dans sa démarche, au contraire. Son jardin se situe dans un bassin de production où les prairies et les vaches laitières se succèdent. En plus des enjeux météorologiques des zones de montagne où les saisons de production légumières sont courtes, le foncier dans cette zone est difficilement accessible. L'achat de terres pour la production maraîchère est compliqué, ces dernières sont généralement plus facilement attribuées à des éleveurs et à des producteurs masculins. Pour développer son projet, Caroline a pu compter sur la volonté d'un éleveur de mettre à disposition, en location, une petite partie de ses terres pour la production de légumes. Pour autant, elle pense qu'elle peut attribuer le prêt de cette parcelle au fait qu'elle soit une femme. En effet, elle a plutôt le sentiment de recevoir une reconnaissance de la part de ses pairs agriculteurs et agricultrices. Elle pense que cela lui a permis d'avoir accès au terrain, d'obtenir de l'aide au jardin et même de trouver plus facilement des clients.

Christelle, quant à elle, n'avait pas toujours souhaité devenir agricultrice. Elle faisait partie d'une fratrie de cinq enfants, dont quatre filles et un seul garçon. Aux yeux de sa famille, ce dernier était considéré comme le seul en capacité de reprendre l'exploitation. Pour autant, l'idée de reprendre la tête de l'exploitation familiale a germé chez Christelle qui a donc proposé à son père en 2011 de racheter le foncier de l'exploitation. Ce dernier a finalement accepté, lui permettant de développer son projet.

En 2011, elle a pu contracter un prêt bancaire pour racheter le foncier de l'exploitation agricole, sans aucune réserve de la part de sa banquière. Huit ans plus tard, cependant, en 2019, Christelle a souhaité refaire appel aux banques pour acheter les bâtiments constituant le corps de ferme. Elle a alors connu de nombreuses désillusions, plusieurs banquiers ayant refusé à tours de rôle sa demande de prêt avant qu'elle ne finisse par trouver, des mois plus tard, une banque souhaitant l'accompagner.

Administrations, banques, assurances, contrôleurs, tous présument que Laurence n'est pas la personne la mieux placée pour échanger sur les questions de contrats et de gestion de la ferme.

L'accès aux moyens de production est un challenge majeur pour les agricultrices. À projet égal ou similaire, un porteur de projet masculin se verra plus facilement accorder un soutien d'ordre matériel ou financier, là où une porteuse de projet devra davantage défendre ses capacités d'installation ou le projet lui-même.

Laurence de son côté, arrivant sur l'exploitation de son mari, n'a pas connu ces enjeux-là. Par contre, elle a dû mener une bataille pour la reconnaissance de son travail et de son statut sur l'exploitation. Officiellement « conjointe d'exploitant » lorsqu'elle s'est installée, Laurence ne pouvait pas cotiser pour la retraite et n'était couverte que partiellement par la Mutualité Sociale Agricole. Petit-à-petit, elle a réussi à faire reconnaître ses droits et a pu devenir « co-exploitante » puis « cheffe d'exploitation ». Sur l'exploitation, elle a autant de responsabilités qu'Edouard, son mari.

Pourtant, elle déplore au quotidien la tendance des interlocuteurs et des interlocutrices au téléphone ou en visite à l'exploitation qui demandent à s'adresser *« au patron »*. Administrations, banques, assurances, contrôleurs, tous présument que Laurence n'est pas la personne la mieux placée pour échanger sur les questions de contrats et de gestion de la ferme.

Même les courriers, qu'elle traite pourtant tous dans son bureau, sont adressés au nom de son mari. Habituée à ces situations, Laurence confronte ses interlocuteur·rice·s et leur rappelle qu'elle n'a pas de problème d'audition ou de parole et qu'elle sera en mesure de répondre à leurs questions. La plupart du temps, dit-elle, les personnes comprennent et l'échange peut être poursuivi normalement. Certain·e·s cependant ne sont pas enclins à échanger avec elle. Elle sort alors sa meilleure carte, si ces personnes ne sont pas prêtes à s'entretenir directement avec elle, les échanges n'auront pas lieu avec son mari non plus, et l'exploitation ne sera plus à compter parmi le portefeuille client. De quoi faire changer d'avis bon nombre d'agents commerciaux.

Reproduction des modèles

Laurence déplore également que certaines de ses connaissances, des jeunes femmes, aient eu des difficultés pour trouver des stages. Elle souligne qu'il faut toujours se battre en tant que femme et prouver qu'on est capable. L'une de ses filles souhaite reprendre l'exploitation et de nombreuses personnes demandent régulièrement si elle va s'installer avec son compagnon, comme si une installation seule n'était pas envisageable. Elle n'est pas sûre que le monde agricole ait beaucoup évolué concernant la place des femmes en agriculture.

Caroline et Christelle sont justement toutes deux seules sur leurs exploitations, et devant leur travail les personnes sont généralement soit admiratives, soit méprisantes. Par exemple, Christelle s'est retrouvée un jour face à une dame lui disant : *« Mais petite comme tu es, tu ne vas pas y arriver ! »*. Elle déplore que ces réflexions soient régulièrement formulées par des femmes elles-mêmes, reproduisant souvent le modèle dans lequel elles ont été conditionnées. Dans le Doubs, Caroline a régulièrement entendu *« ce petit bout de femme, qui fait ça toute seule, c'est incroyable ! »* et aimerait que son projet ne soit pas admiré uniquement du fait qu'elle soit une femme.

Au-delà de ces challenges au quotidien, Laurence, Caroline et Christelle sont fières de ce qu'elles ont accompli. Chacune sou-

› Sommaire

ligne la reconnaissance de leurs pairs et de leurs collègues agriculteurs et agricultrices, qui généralement, ne font pas de distinction entre hommes et femmes. Bien que Christelle ou Laurence aient eu le sentiment à un moment de devoir faire leurs preuves auprès de leurs collègues éleveurs, elles trouvent que leur travail a permis d'être reconnues et n'éprouvent pas de difficultés au sein de la profession à l'heure actuelle.

Aujourd'hui, Caroline, dont le projet est encore jeune, observe le monde agricole et ce qui se passe chez ses voisins et elle se prépare à ce qu'on lui mette « des bâtons dans les roues ». Pour autant, elle croit à son projet et ne laissera pas les gens la ralentir. Elle est fière de représenter la gent féminine car elle souhaite participer à casser les codes masculins de l'agriculture. Elle souligne cependant : « *J'espère qu'un jour je ne serai plus fière d'être femme agricultrice, mais que je serai fière d'être agricultrice car cela sera rentré dans les mœurs qu'un agriculteur et une agricultrice sont sur le même pied d'égalité* ».

Christelle rappelle que les seuls freins qui existent sont ceux que l'on se met, que l'on soit une femme ou un homme, dans le monde agricole ou non. Laurence souligne que les femmes ont leur place au niveau agricole et de nombreuses choses à apporter, notamment de l'ouverture d'esprit.

D'autres combats

Comme Caroline, Christelle et Laurence, de nombreuses agricultrices relatent la bataille qu'elles ont dû mener pour construire et développer leur projet. Bien que certaines régions ou certaines productions soient plus accessibles aux femmes, le chemin à parcourir par les agricultrices reste la plupart du temps plus laborieux que celui de leurs homologues masculins. Pourtant, à une époque où seul un tiers des exploitations agricoles trouvent repreneur lors du départ à la retraite du ou de la chef·fe d'exploitation, ne faut-il pas faciliter l'accès à toutes et tous au monde agricole ? Ne faut-il pas cesser de décourager les jeunes femmes avant même que leur projet puisse voir le jour ? Ne faut-il pas encourager le développement de projets agricoles quel que soit le genre du porteur ou de la porteuse de projet ?

Face aux enjeux auxquels les act·eur·rice·s du monde agricole sont confronté·e·s aujourd'hui, ne gagnerait-on pas à abandonner la bataille du genre pour se concentrer sur les autres batailles sociales, environnementales et climatiques ?

Rédaction : Romane Orsolini
Productrice de la chaine Youtube Femmes et Agricultrices. Les témoignages des trois femmes agricultrices dans cet article peuvent également être vus sur cette chaine.

Après un été 2021 où se sont succédé sécheresses et inondations, quelles que soient les régions du globe, il est difficile d'aborder la question de l'eau et de ses ressources sans insister sur l'impact du changement climatique. Désormais, c'est le cycle hydrologique mondial qui est bouleversé, menaçant les ressources d'eau potable. Une réalité préoccupante, qui creuse encore un peu plus les inégalités, mais qui surtout favorise les spéculations sur « l'or bleu ».

L'eau, entre droit universel et **objet de spéculation**

› Sommaire

Il y a dix ans, dans un numéro spécial consacré à l'eau, *Défis Sud*[1] mettait en garde contre le risque de la création d'un marché de global de l'eau, mais saluait néanmoins la résolution de l'ONU reconnaissant l'eau comme un droit humain, individuel et collectif universel. Dans *Le Soir* du 10 août 2020, l'économiste Riccardo Petrella souligne que la Déclaration des Objectifs de développement durable (ODD) pour l'Agenda 2030 parle désormais d'un « *accès universel à l'eau potable, à un coût abordable* », ce qu'il qualifiait de « *profonde mutation culturelle et politique vers le productivisme et l'utilitarisme* », rendue possible, selon lui, par la marchandisation de la vie, la privatisation des biens et services, la libéralisation et la dérégulation de toute activité économique et enfin, par la financiarisation de l'économie. Est-ce un pas en arrière ? Le droit universel à l'eau a-t-il cédé la place aux logiques financières et à la privatisation ?

À la faveur du changement climatique, de l'augmentation du stress hydrique, de l'accroissement de la population et de la consommation mondiale en eau, certains économistes justifient cette financiarisation de l'eau comme une solution face aux risques de pénurie, notamment en en limitant la consommation. Une justification inepte selon Riccardo Petrella, qui conclut que « *le gouvernement des conditions de vie dans l'intérêt général a échappé aux pouvoirs publics* ».

La « financiarisation » de l'eau, un crime contre le vivant

À la faveur de la crise environnementale, les ressources naturelles qui se raréfient acquièrent une attractivité de plus en plus forte. On le constate avec les semences et la mainmise des financiers sur le vivant. Dans le secteur de l'eau, les structures de gouvernance mondiale ont encouragé le secteur financier à collaborer à sa gestion par des politiques de partenariat public-privé. Dans son rapport sur l'eau de 2021, l'ONU précise : « *Si l'on veut parvenir à une gestion durable et équitable des ressources en eau et atteindre les ODD du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, il est essentiel de reconnaître, de mesurer et d'exprimer la valeur de l'eau ainsi que d'en tenir compte dans les prises de décision. Contrôler la manière dont est établie la valeur de l'eau, c'est aussi contrôler son utilisation. (…) Souvent utilisée pour orienter les décisions politiques, la comptabilité économique classique tend à estimer*

1 : Défis Sud n°102, *Cette eau qui nous alimente*, août septembre 2011

6x
1,5L
50 EURO

la valeur de l'eau de la même manière que la plupart des autres biens (…) Cependant dans le cas précis de l'eau, il n'existe aucune relation claire entre son prix et sa valeur. Lorsque l'eau fait l'objet d'une tarification, c'est-à-dire lorsque son utilisation est facturée aux usagers, son prix est destiné à un recouvrement des coûts et ne reflète pas la valeur fournie. »

Si la « *financiarisation* » de l'eau concerne le coût que représentent les services d'assainissement ou d'irrigation, largement déficients dans de nombreux pays, le flou subsiste quant à la conception d'un système tarifaire adéquat, garantissant l'accès aux plus pauvres et au plus grand nombre tout en garantissant l'amélioration des réseaux d'approvisionnement.

Plus de 800 millions d'individus sur terre n'ont pas accès à un puits ou une source protégés des contaminations fécales ou chimiques.

L'Union européenne, malgré sa directive-cadre de 2000 précisant que l'eau est un patrimoine qu'il faut protéger, n'a pas empêché certains acteurs financiers d'intervenir dans l'approvisionnement d'eau et a même participé – voire encouragé – la privatisation de l'eau dans le sud de l'Europe. En même temps, de plus en plus de pays, dont la France et l'Allemagne reviennent au service public… car le secteur privé a surtout privilégié les opportunités de bénéfices plutôt que les besoins des communautés.

Depuis décembre 2020, l'eau est entrée à la bourse de Chicago. Dans le journal français *Libération* du 23 mars dernier, un collectif [2] qualifiait cette entrée en bourse de l'eau de « *crime contre le vivant* », dénonçant que les arguments de lutte contre la volatilité des prix et de garantie pour les agriculteurs ne sont qu'un prétexte dans un contexte où l'eau devient de plus en plus rare et convoitée. Selon le collectif, « *la financiarisation de l'eau ouvre la porte à des spéculations massives et à des prix élevés favorisant les acteurs les plus puissants. C'est le risque de voir se multiplier des monocultures ou des zones sacrifiées par des crimes environnementaux causés par l'agrobusiness et l'extractivisme, dont les intérêts économiques et financiers sont bien plus attractifs pour les spéculateurs. Dans ce lucratif marché, les besoins humains et les besoins des écosystèmes ne sont pas prioritaires.* »

Des besoins en constante augmentation qui favorisent les inégalités

Plus de 800 millions d'individus sur Terre n'ont toujours pas accès à un puits ou une source protégés des contaminations fécales ou chimiques. À la faveur des mesures prises pour les ODD, l'accès à l'eau potable entre 2000 et 2017 s'améliore pourtant en termes de pourcentage : la population globale ayant accès à l'eau potable passe de 61% à 71 (de 25% à 35 % dans les pays les moins développés). Dans les zones rurales, au niveau mondial, 53% de la population avait accès à l'eau potable en 2017.[3]

La majeure partie des populations vulnérables vivent dans les pays en voie de développement. L'accès à l'eau y reste largement problématique, alors qu'elle est une condition indispensable à la prévention de la mortalité infantile et des maladies infectieuses. En 2020, la crise de la covid a révélé que dans le monde trois milliards de personnes et deux établissements de santé sur cinq ne disposent pas d'installation pour se laver les mains. Dans les villes, ce sont des quartiers entiers (les plus pauvres) qui ne sont pas approvisionnés en eau. Et si approvisionnement il y a, l'accès est trop coûteux.

En Inde, les 100 millions d'habitants des 21 mégapoles que compte le pays risquent d'en épuiser les eaux souterraines, les fleuves brassent des eaux de plus en plus polluées, alors que dans les zones rurales, l'agriculture pompe 90% de l'eau issue des nappes phréatiques. Les rejets d'eaux usées,

2 *Libération*, déclaration signée par plus de 550 organisations et collectifs du monde entier

3 *Progress on drinking water, sanitation and hygiene*, OMS, 2019

› Sommaire

Illustrations © Yves Dewulf

issues de l'activité industrielle, polluent des réseaux hydrographiques entiers. L'Inde n'est pas un cas isolé.

En Afrique, où l'on s'attend à ce que la population dans les villes double d'ici à 2050, pour atteindre 1,5 milliard d'habitants, des tensions éclatent pour l'accès aux ressources en eau potable. L'urbanisation rapide rend difficile la mise en place de réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées, et les inégalités se creusent, vu le nombre de logements non formels, sans eau et sans assainissement, qui représentent déjà aujourd'hui 50% de l'habitat urbain africain. Là aussi la question de la financiarisation de l'eau se pose : la fourniture en eau tarifée ne s'adresse qu'aux populations ayant les moyens financiers de payer un abonnement. Quant aux zones rurales, où la désertification avance, les paysans, obligés de se déplacer de plus en plus loin pour trouver de l'eau, sont de plus en plus exposés aux risques de migrations et de déplacements, ce qui est à l'origine de conflits et d'instabilité.

Au Burkina Faso, des groupes armés ont exploité les tensions pour l'accès aux sources d'eau qui se raréfient. Même scénario au Bengladesh où environ 870 000 réfugiés Rohingyas qui ont fui les violences sont confrontés à des inondations et des cyclones de plus en plus fréquents comme conséquences du réchauffement climatique. En Afghanistan, où la situation politique n'est guère plus stable, les sécheresses et les inondations se sont également succédé et la famine menace plusieurs millions de personnes.

Le stress hydrique aux portes de l'Europe et aux États-Unis

Il y a quelques années encore, le stress hydrique (c'est-à-dire le pourcentage du rapport entre le besoin en eau et les ressources en eau disponibles) touchait surtout les zones historiquement vulnérables : les régions les plus arides d'Afrique, le Moyen-Orient, le Proche-Orient et certaines régions de l'Asie comme l'Inde, le Pakistan ou les plaines du nord de la Chine. Mais à la faveur du réchauffement climatique, ces dernières années, les zones vulnérables s'étendent et « *remontent* » jusqu'au sud de l'Europe et à l'Amérique du Nord, avec des périodes de sécheresse plus longues et plus intenses.

Une soixantaine de pays sont désormais menacés par l'avancée des zones désertiques, dont l'Australie, la Chine, le Chili mais aussi l'Espagne ou la Grèce. L'Espagne est en zone rouge, alors l'agriculture intensive y reste largement répandue, avec des pratiques agricoles qui dégradent les sols et épuisent les aquifères qui se rechargent en eau beaucoup plus lentement qu'elles ne sont pompées. Les canicules de l'été contribuent à une augmentation du stress hydrique dans tout le sud de l'Europe. Les États-Unis ont connu une pénurie d'eau sur le fleuve Colorado, qui les a obligés à procéder à des coupures d'eau, impactant les agriculteurs de l'Arizona. Certains agriculteurs ont mis leurs champs en jachère ou se sont tournés vers des cultures moins gourmandes en eau.

La fonte des glaciers est préoccupante, car ceux-ci captent l'eau douce qui est restituée aux écosystèmes pendant les périodes sèches. 69% de l'eau douce de la planète est emprisonnée dans les glaciers dont 61,7% en Antarctique[4]. Mais la fonte provoque une raréfaction de l'eau douce, qui se retrouve en contact avec l'eau de mer. Elle provoque également une augmentation des débits des cours d'eau, qui nécessite des infrastructures permettant de stocker l'eau potable. Or celles-ci ne sont pas suffisantes. Le ruissellement provoqué par les précipitations accrues dans les hautes latitudes entraîne une érosion des écosystèmes et laisse les polluants pénétrer plus facilement les aquifères souterraines. Sans parler des inondations désormais récurrentes, qui ont un impact sur la faune terrestre et aquatique, emportée par les courants ou menacée par la pollution de l'eau qui en découle.

L'Espagne est en zone rouge, l'agriculture intensive y reste très répandue, les pratiques agricoles dégradent les sols, épuisent les aquifères qui se rechargent en eau plus lentement qu'ils ne sont pompés.

Préserver l'eau, le difficile équilibre entre consommation et assainissement

C'est donc bien tout le cycle hydrologique mondial qui est impacté, entre l'augmentation de la population, les besoins croissants d'une population toujours plus urbaine, des pratiques agricoles très gourmandes en eau et un stress hydrique en augmentation lié au réchauffement climatique.

Il est urgent de changer de paradigme et de limiter les pratiques agricoles intensives, ainsi que l'élevage intensif qui utilise des quantités d'eau astronomiques. À eux seuls, les besoins en eau pour l'agriculture et l'élevage représentaient, en 2018, 72% de la consommation globale en eau, contre 16% pour le secteur de l'industrie et 12% pour les services[5]. Une urgence qui se heurte malheureusement à une évolution des pratiques alimentaires dans les pays en développement, où avec l'urbanisation, les habitants consomment plus de viande et de laitages, se rapprochant des modes alimentaires occidentaux.

Autre poste hydrophage, celui de l'utilisation des biocarburants : ceux-ci, produits à partir de végétaux nécessitent d'énormes volumes d'eau pour l'irrigation. À eux seuls, ils représentaient déjà en 2014 le quart de la consommation d'eau consacrée à l'énergie.

Il faut aussi veiller à améliorer le traitement des eaux usées et lutter contre la pollution des nappes phréatiques. La station d'épuration de Shafdan en Israël se pose en modèle du genre : il s'agit de traiter les eaux usées venant des ménages, douches, toilettes, mais aussi les eaux rejetées par les différentes industries locales. Une fois les déchets solides retirés, les boues sont ensuite traitées sous forme d'engrais redistribués gratuitement aux agriculteurs israéliens. Ensuite, l'eau qui reste est nettoyée grâce à des processus biologiques. Au total, 85% de l'eau des égouts qui est ainsi recueillie se voit purifiée. À Windhoek, en Namibie, 35% des eaux usées sont recyclées pour faire de l'eau potable. Hong Kong a mis en place depuis les années 50 un système qui amène de l'eau de mer dans les toilettes de 80% de ses habitants. D'autres systèmes de traitement des eaux existent en Californie, en Arizona, à Singapour, à Londres, etc.

Mais ces traitements de l'eau nécessitent une politique publique en amont, que la seule recherche du profit ne suffira pas à garantir. Pour nombre d'environnementalistes et d'ONG, il est donc urgent de rendre la gestion de l'eau au secteur public, afin de freiner les inégalités dans son accès et de permettre de se fournir en équipements modernes de traitement et de distribution. Au Sud, mais aussi au Nord, la vétusté des installations de distribution provoque une perte de pas moins de 25% de l'eau potable.

Rédaction : Sabine Schrader

4 Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau, mars 2021

5 FAO, Progress on level of water stress, 2021

› Sommaire

L'agroécologie bidon… Le titre du rapport[1] des trois ONG environnementales Crocevia, les Amis de la Terre et TNI a le mérite d'être clair. En une trentaine de pages, le rapport décortique la façon dont une série d'entreprises et d'institutions s'approprient une « agroécologie » vidée de sens. Les multinationales de l'agroalimentaire galvaudent la pratique pour perfectionner et renforcer le système alimentaire industriel actuel.

Leurre des multinationales

De plus en plus d'entreprises privées inscrivent dans leur cahier des charges des pratiques empruntées à l'agroécologie. Le rapport des trois ONG environnementales dénonce la façon dont ces entreprises, notamment dans la foulée des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris sur le climat, s'emparent superficiellement de quelques techniques inspirées de l'agroécologie. Comment peut-on s'assurer qu'une politique alimentaire l'emportera sur une autre ? Pour les entreprises agroalimentaires, la réponse à cette question semble être l'ajout d'un zeste d'agroécologie dans leur programme pour mieux imposer leur course à la production agro-industrielle. Vous avez dit greenwashing ?

> Pour les entreprises agroalimentaires, la « stratégie » semble se résumer à l'ajout d'un zeste d'agroécologie dans leur programme.

1 *L'agroécologie bidon, la mainmise des multinationales sur l'agroécologie*, les Amis de la Terre International, Transnational Institute et Crocevia, avril 2020

Trois alliances pour un même but

Le rapport analyse en détails les trois principales initiatives publiques-privées qui sous-tendent l'intensification durable de l'agriculture.

La SAI (*Sustainable Agriculture Initiative Platform*) créée en 2002 par les trois multinationales Danone, Unilever et Nestlé vise officiellement à soutenir le développement et à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables. Si les échanges et la collaboration pré-concurentielle sont favorisés pour contribuer à la durabilité économique environnementale et sociale, le rapport rappelle que pour la SAI le lien entre durabilité et opportunité de bénéfices reste prépondérant. Par ailleurs, pour répondre aux exigences environnementales, la SAI se base sur des innovations technologiques telles que les big data et les blockchains agroalimentaires.

La Nouvelle Vision de l'Agriculture (NVA) est la plus importante des trois initiatives épinglées par le rapport : elle est présente dans 21 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, compte 650 organisations et affiche sa volonté de répartir les tâches entre les gouvernements, les entreprises et la société civile. Mais malgré cette diversité, 49% des membres de la NVA représentent les intérêts de l'industrie agroalimentaire mondiale. L'objectif est l'intensification agricole, parsemée d'agroécologie, en laissant un rôle im-

› Sommaire

› Sommaire

Illustrations © Caterine Pellin

Outre une approche productiviste commune, les initiatives partagent une vision politique qui fait perdurer l'actuel système agro-alimentaire.

portant au secteur privé. Et si la NVA propose des techniques d'agroécologie visant à éviter l'emploi de pesticides, son programme d'intensification technologique soulève des questions en matière d'éthique, d'environnement, de santé et d'inégalités sociales.

- La Coalition pour l'Alimentation et l'Utilisation des sols (Folu) découle des activités de la Commission du commerce et du développement durable instituée en 2016 à Davos. Selon cette Coalition, les modèles d'affaires pour relever les défis de l'alimentation et de l'agriculture ont une valeur potentielle de 2300 milliards de dollars. En d'autres termes, pour profiter de ces opportunités, les entreprises doivent se tourner vers la durabilité environnementale. Le programme de la Folu prône la restauration de la biodiversité et la sécurité alimentaire, mais avec l'augmentation de la plus-value lucrative comme but ultime.

Outre une approche productiviste commune, ces trois initiatives partagent une vision politique qui fait perdurer les relations socio-économiques, politiques, écologiques et idéologiques de l'actuel système agro-alimentaire. Elles croient en la technologie et en l'idée que pour nourrir la planète il faudra produire plus à partir de ressources en diminution.

Ce système a provoqué des excédents dus essentiellement à une mauvaise distribution des biens alimentaires. Les trois initiatives partagent une fidélité à toute épreuve au marché et aux chaînes de valeur mondiales, ce qui permet aux entreprises membres de la SAI, de la NVA et de la Folu de continuer de bénéficier d'avantages substantiels sans remettre en cause les inégalités, où les petits producteurs restent pauvres, n'ayant accès ni au marché financier, ni aux terres, ni aux marchandises.

Enfin, un « *principe* » reste incontournable, voire dogmatique : celui d'un modèle de gouvernance public-privé de l'agro-alimentaire, qui garantit une prise de pouvoir des entreprises agro-industrielles.

Prétendre se mettre au vert

On retrouve de grands noms de l'agro-industrie mondiale, comme Unilever Cargill ou Nestlé au cœur de ces alliances. Unilever est également à l'origine du « Plan Unilever pour un mode de vie durable » accompagné de son « Code de l'agriculture durable ». Du côté de Cargill, même discours « vert », fondé sur un programme que le rapport définit comme « *le discours productiviste habituel de la multinationale auquel s'ajoute un déterminisme technologique non négligeable afin de défendre les organismes transgéniques. Une façon de perpétuer un modèle industriel en contournant ses effets dévastateurs pour le climat et l'environnement.* »

Les initiatives SAI, NVA et la Folu encouragent un modèle dont les teintes d'agroécologie ont pour but de minimiser les effets néfastes de l'intensification agricole. Dans ce modèle, les rapports socio-économiques, politiques et écologiques ne sont guère repensés, toute dimension politique est absente alors que la véritable agroécologie a pour but la transition vers un système agroalimentaire durable et juste… Pour y arriver, il est indispensable de veiller à la mise en place de politiques publiques qui redonnent un rôle central aux producteurs à petite échelle et qui soient cohérentes avec les instruments juridiques tels que la Déclaration des Nations unies sur le droit des paysans et autres personnes vivant en zones rurales.

Rédaction : Sabine Schrader

« *Quand la démocratie alimentaire passe à table* », l'ouvrage que François Collart Dutilleul consacre à la démocratie alimentaire démontre minutieusement les failles économiques, environnementales mais aussi politiques et sociales de notre système alimentaire mondial.

Nourrir le monde : poser les bases d'une démocratie alimentaire

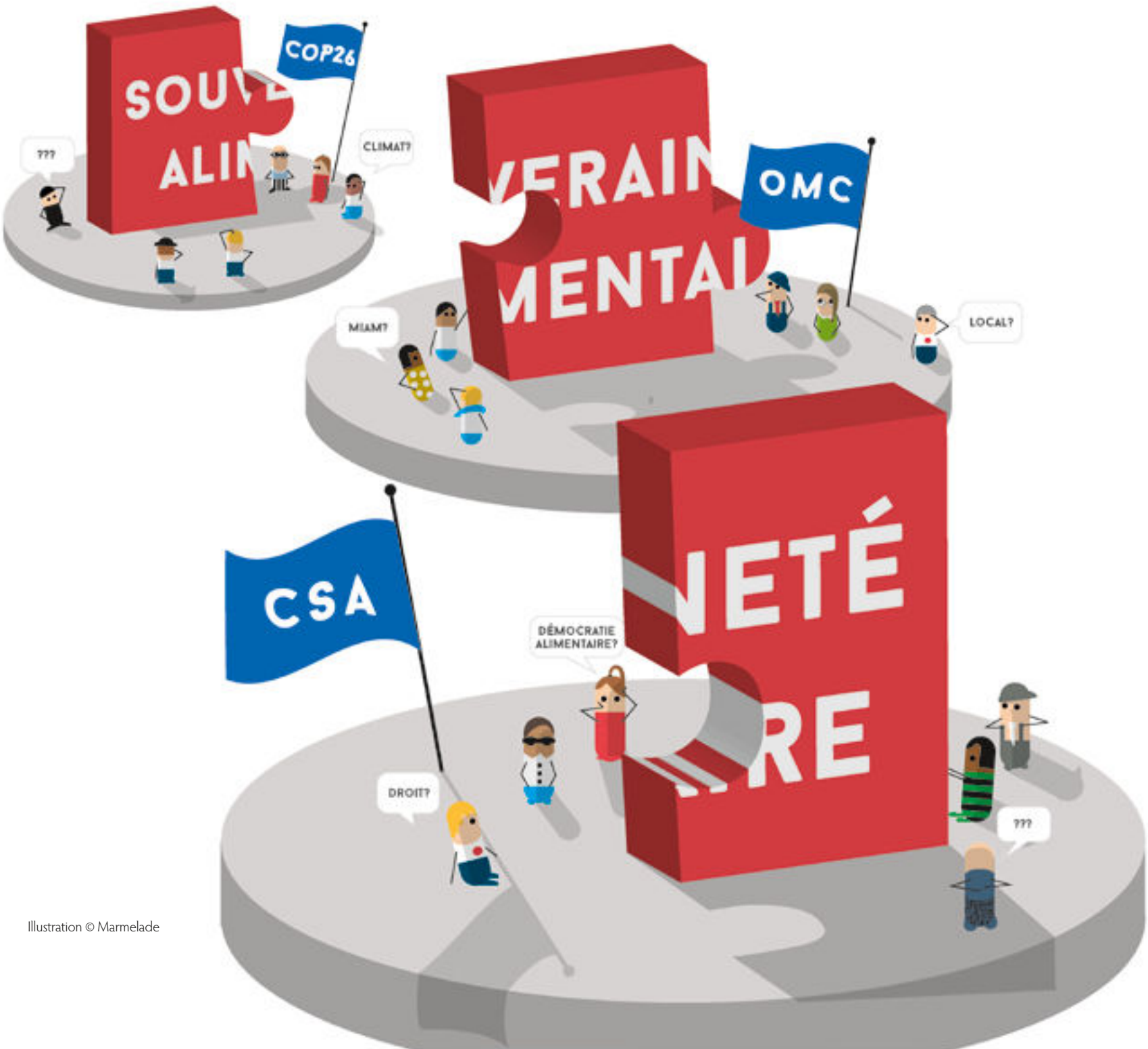

Illustration © Marmelade

› Sommaire

Les chiffres sont là : plus de 800 millions de personnes dans le monde souffrent toujours de la faim et le principe de sécurité alimentaire, adopté en 1996 lors du Sommet mondial de l'alimentation, reste un vœu pieux, au vu des famines, de la malbouffe et des crises climatiques.

François Collart Dutilleul souligne l'importance du droit dans le fonctionnement d'un système qui a laissé s'installer ce qu'il qualifie de véritable désordre alimentaire mondial, par le fait de monopoles de quelques oligarchies alimentaires, de spéculations sur les matières premières, du néolibéralisme du commerce, d'accaparements de terres, d'appropriation du vivant par les pouvoirs économiques et d'insécurité foncière en Afrique. Les exemples abondent. L'ambition de l'auteur est sans ambigüité : pour mettre un terme à ces situations qui empêchent les populations d'accéder à la souveraineté alimentaire, au Sud comme au Nord, il faut changer la législation à tous les niveaux et créer une véritable démocratie alimentaire, champ de tous les possibles en matière de sécurité alimentaire.

> On ne peut envisager une relocalisation pure et simple de l'alimentation sans risquer de voir apparaître des inégalités entre territoires soumis à des conditions climatiques différentes.

Repenser la relocalisation

Dans le modèle économique actuel, les biens alimentaires sont considérés comme des marchandises parmi d'autres, dépendant de la loi de l'offre et de la demande, soumis aux règlements commerciaux internationaux. « *A l'échelle internationale, il n'y a ni principes démocratiques, ni gouvernance d'un système alimentaire (…) Le commerce international et le droit à l'alimentation n'ont donc pas de lien fonctionnel entre eux. Le secteur alimentaire est par conséquent dominé par les États et les entreprises transnationales (…) Dominé mais non gouverné. À l'échelle internationale, on discute du dérèglement climatique, du commerce agricole mondial, de l'insécurité alimentaire (…) Ces négociations ont lieu dans trois instances internationales différentes qui ne se croisent à aucun moment (…) Les problèmes traités sont pourtant imbriqués les uns dans les autres et l'absence de gouvernance commune, avec ses implications alimentaires, empêche de concevoir un système international ordonné.* »

La question de la relocalisation de l'alimentation se pose donc. Mais pas à n'importe quel prix : on ne peut envisager une relocalisation pure et simple au risque de voir apparaître des inégalités entre territoires soumis à des conditions climatiques différentes, ce qui finirait par aggraver l'insécurité alimentaire.

L'auteur propose une relocalisation qui suppose une combinaison choisie des échelles territoriales et non l'exclusion a priori de l'une d'entre elles. On en est loin actuellement : le commerce international interdit les politiques publiques qui encouragent la relocalisation de productions alimentaires ou empêche la population de choisir une alimentation sur base de critères territoriaux, sociaux ou environnementaux.

Pour encourager des politiques territoriales qui favorisent la relocalisation de l'alimentation au lieu de la freiner, l'auteur envisage toutes les combinaisons territoriales possibles : espaces organisés résultant d'accords bilatéraux, collectivités locales, métropoles, communautés de communes, régions, bassins, espaces issus de contrats entre communautés, collectivités.

Bref, un territoire au sens large et nullement délimité géographiquement. Avec un fil rouge, celui du territoire considéré comme un bien commun pour la population qui y vit et s'y approvisionne en nourriture, dont la part individuelle et collective serait valorisée.

La nécessité du principe de l'exception alimentaire

Dans un long chapitre, la question de la souveraineté alimentaire est abordée, avec en préambule une évidence juridique : alors que la souveraineté d'un État s'exerce sur le territoire et sa population, la souveraineté alimentaire est la plupart du temps encadrée par les règles du commerce international.

Dans ce système, la souveraineté des collectivités locales reste très partielle. C'est précisément pour contrer cette situation que le mouvement paysan Via Campesina, lors du sommet mondial de l'alimentation de 1996, a proposé une définition de la souveraineté alimentaire comme étant *« le droit des peuples et des États de développer leurs propres politiques agricoles et alimentaires. »*

Mais si le principe de souveraineté alimentaire fait son chemin (il est de plus en plus évoqué dans les textes internationaux tels que la Déclaration des droits des paysans de 2018), il reste limité tant que les produits alimentaires sont considérés comme de simples marchandises.

> La démocratie alimentaire, condition sine qua non au respect du droit élémentaire de se nourrir sainement, a des caractères communs avec la démocratie politique.

Ce ne serait pas nécessaire si les produits alimentaires étaient traités en fonction de la part de bien commun qu'ils représentent. Pour que les territoires de base puissent bénéficier d'une marge de souveraineté reconnue aux échelons supérieurs, il faut donc pouvoir reconnaître une exception alimentaire. En d'autres termes, l'auteur propose de concilier un commerce international de libre-échange de biens alimentaires avec des objectifs non directement commerciaux, tels que la sécurité alimentaire, le maintien de l'agriculture, la diversité de celle-ci, la protection de l'environnement et le plein-emploi.

Des principes qui émergent de plus en plus souvent au niveau local, mais qui restent très marginaux dans un contexte commercial largement dominé par les accords bi ou multilatéraux de libre-échange. Cette notion d'exception alimentaire reste théorique, la plupart des autorités publiques n'étant pas suffisamment autonomes. François Collart Dutilleul imagine la création d'un service public de l'alimentation, à l'instar de la santé ou du logement.

Redonner le pouvoir de décision aux mangeurs

L'auteur termine sa réflexion en envisageant la démocratie alimentaire comme une démocratie à la fois représentative et participative : il ne s'agit pas seulement de repenser le modèle d'organisation de tout un système alimentaire, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, mais également de fixer un projet politique à cette démocratie et de redonner un certain rôle aux mangeurs, qui devraient être partie prenante de cette démocratie.

« Au fond, chaque personne a individuellement un droit à l'alimentation comme elle a un droit de vote. (…) La démocratie alimentaire n'est a priori ni mondialiste, ni localiste, ni protectionniste, ni expansionniste. (…) Elle n'est favorable ni aux aliments industrialisés, ni aux aliments frais, pas plus au bio qu'à un autre mode de production. Elle est surtout ce que les citoyens décident d'en faire. »

Et surtout, la démocratie alimentaire, dans ce qu'elle est une condition *sine qua non* au respect du droit élémentaire de se nourrir sainement, a des caractères communs avec la démocratie politique.

« Les choix individuels des mangeurs-citoyens peuvent peser sur les décisions des opérateurs privés comme sur les politiques publiques qui déterminent l'offre alimentaire et sa dimension territoriale. Parce qu'elle est aussi fondée sur le droit à l'alimentation, la démocratie alimentaire requiert le rôle d'autres droits fondamentaux. »

Elle nécessite également un accès à l'information, à l'éducation, mais elle a aussi un rôle inclusif, englobant les minorités. Elle suppose l'égalité de ses membres. Si aujourd'hui un tel système est encore très absent à l'échelle internationale et européenne, les initiatives locales, les expériences de relocalisation réussies et la multiplication des politiques alimentaires innovantes montrent des exemples porteurs de démocratie alimentaire. Elles nourrissent l'espoir d'une nouvelle forme de citoyenneté participative.

Rédaction : Sabine Schrader

François Collart Dutilleul, *Nourrir, Quand la démocratie alimentaire passe à table*, Les Liens qui Libèrent, 2021.

› Sommaire

Sommaire

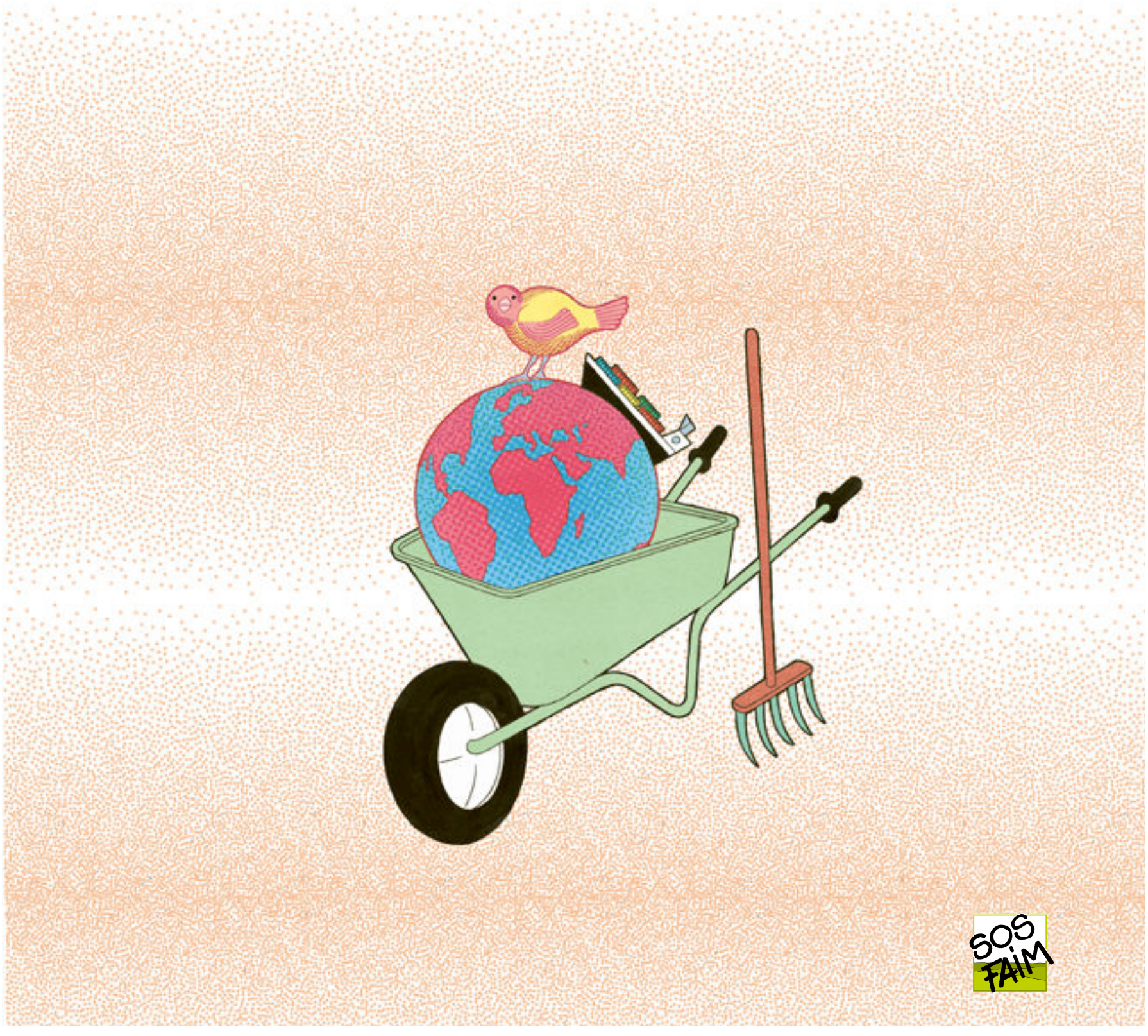
SOS
FAIM